

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2012

AGENCES DE L'EAU



Table des matières

I. Présentation générale.....	5
II. Bilan de l'activité 2010	8
1. <i>L'avancement des programmes en 2010</i>	8
2. <i>Le bilan 2010 des contrats d'objectifs</i>	18
3. <i>La situation financière</i>	26
III. Données par agence.....	29
1. <i>Agence Adour-Garonne</i>	30
2. <i>Agence Artois-Picardie</i>	40
3. <i>Agence Loire-Bretagne</i>	50
4. <i>Agence Rhin-Meuse</i>	60
5. <i>Agence Rhône-Méditerranée et Corse</i>	70
6. <i>Agence Seine-Normandie</i>	79

Présentation générale

Les 6 agences de l'eau sont des établissements publics de l'État à caractère administratif, sous la tutelle du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Elles participent au niveau d'un ou de plusieurs bassins hydrographiques à la mise en œuvre des politiques nationales de l'eau, qui s'inscrivent elles-mêmes dans les objectifs de l'Union européenne. Pour le compte de l'État et du Comité de bassin, leur objet est de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux en réduisant l'impact des activités humaines par la préservation des ressources et à la satisfaction des besoins des usagers par la recherche de l'équilibre entre les ressources et les utilisations rationnelles de l'eau. Elles atteignent ces objectifs par des interventions financières, par la construction et le développement d'outils de planification et par la production et la gestion de données sur l'eau pour la connaissance, la gestion et l'évaluation. Elles contribuent également à l'aide publique au développement en finançant des actions de coopération décentralisée.

Le cadre communautaire fixé à la politique de l'eau par la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 a conduit à une profonde évolution de l'action des agences de l'eau.

D'une part, les bassins hydrographiques qui constituent le champ de compétences des agences de l'eau ont été ajustés selon les règles fixées par la réglementation communautaire relatives aux districts hydrographiques. Pour chacun de ces bassins, un état des lieux des différents usages de l'eau et de leur impact sur l'état des eaux devait être réalisé, des réseaux de surveillance mis en place, permettant d'élaborer un plan de gestion de nature à permettre d'atteindre, sauf dérogations, l'objectif de bon état en 2015.

D'autre part, la politique de l'eau a été inscrite dans le champ plus large du développement durable. La loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques, qui confie aux agences de l'eau la mise en œuvre des plans de gestion, précise que les agences de l'eau favorisent la « gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques ». Les agences participent ainsi à la stratégie nationale du développement durable et au plan national d'adaptation au changement climatique, ainsi qu'à la stratégie nationale pour la biodiversité.

C'est dans ces perspectives que s'inscrivent les actions et les démarches de progrès des agences de l'eau.

Un premier état des lieux des différents districts hydrographiques a été réalisé en 2004. Les réseaux de surveillance conformes aux exigences communautaires ont ensuite été déployés, en grande partie par les agences de l'eau, responsables des données relatives à la qualité de l'eau. L'année 2009 a vu enfin l'adoption des plans de gestion au titre de la directive cadre sur l'eau que sont les programmes de mesures arrêtés par les préfets coordonnateurs de bassin, et dont les objectifs sont fixés par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), adoptés par les comités de bassin. Les agences de l'eau, qui assurent le secrétariat des comités de bassin, ont largement contribué à la préparation, à la consultation et à l'adoption de ces documents stratégiques.

La réforme introduite par la directive cadre sur l'eau a donc conforté le dispositif institué en 1964 tout en le modernisant :

- la représentation des usagers et des élus a été renforcée dans les comités de bassin ;
- les assiettes des redevances (qui sont en réalité des taxes fiscales) ont été harmonisées sur l'ensemble du territoire, tandis que les taux sont désormais encadrés par la loi et fixés par les conseils d'administration des agences de l'eau sur avis conforme du comité de bassin ;
- les programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau sont appelés à devenir l'un des principaux leviers de financement des programmes de mesures ;
- enfin l'exigence de cohérence entre les données relatives à l'état des eaux a conduit à confier à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) la mise en place et la coordination technique du système d'information sur l'eau.

Pour relever les nouveaux défis de la politique de l'eau, les agences de l'eau ont réorganisé leurs structures. L'objectif est de renforcer leur présence sur le terrain et d'améliorer la coordination avec les services de police de l'eau, qu'il s'agisse des services déconcentrés de l'État ou des services départementaux de l'ONEMA. Les personnels contractuels des agences de l'eau ont, à l'occasion de cette réforme, bénéficié de l'adoption d'un statut (décret du 15 mai 2007) qui devrait permettre de véritables parcours professionnels à ces quelques 1900 agents.

Pour la période 2007-2012, la programmation des agences de l'eau est structurée par l'article 83 de la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA). Cet article fixe de manière large les priorités des agences de l'eau pour cette période, et détermine le montant maximal des engagements, ainsi que le niveau des aides au titre de la solidarité urbain-rural et de la contribution au budget de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques.

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle II ») a donné aux agences de l'eau la compétence de maître d'ouvrage pour les travaux d'aménagement d'obstacles sur les cours d'eau destinés à rétablir la continuité écologique (article 131, créant l'article L.211-7-1 du code de l'environnement). Elle a également confié aux agences de l'eau la mise en œuvre d'une politique foncière de sauvegarde des zones humides (article 131, créant l'article L.213-8-2 du code de l'environnement). Les agences de l'eau pourront « acquérir ou faire acquérir des parcelles dans les zones humides à des fins de lutte contre l'artificialisation des sols et de valorisation, notamment agricole ». Enfin, l'article 161 de la loi prévoit que : « L'agence de l'eau peut verser aux collectivités territoriales des incitations financières à la réduction des pertes en eau du réseau. »

L'article 83 de la LEMA est ainsi rédigé :

« I. - Les orientations prioritaires des programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau pour les années 2007 à 2012 sont les suivantes :

1° Contribuer à la réalisation des objectifs du schéma mentionné à l'article L. 212-1 du code de l'environnement, en application de la directive 2000/60/CE du Parlement européen et du Conseil, du 23 octobre 2000, établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

2° Contribuer à la réalisation des objectifs du schéma mentionné à l'article L. 212-3 du même code, notamment en favorisant la création de nouveaux établissements publics territoriaux de bassin ainsi que leurs actions ;

3° Contribuer à l'épuration des eaux usées, au traitement des boues, à la réduction des rejets industriels, à l'élimination des rejets de substances dangereuses et à la maîtrise des pollutions des eaux de toutes origines ;

4° Contribuer à la sécurité de la distribution de l'eau et à la qualité de l'eau distribuée en privilégiant les actions préventives en amont des points de captage de l'eau destinée à la consommation humaine ;

5° Contribuer à la solidarité envers les communes rurales en attribuant des subventions en capital aux collectivités territoriales et à leurs groupements pour l'exécution de travaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement ;

6° Créer les conditions d'un développement durable des activités économiques utilisatrices d'eau en favorisant notamment la lutte contre les fuites et les économies d'eau, y compris par une action programmée sur les réseaux et les recyclages, ainsi que l'utilisation de ressources respectant un équilibre entre volumes consommés et ressources disponibles, et la mobilisation de ressources nouvelles dans la mesure où l'impact global au regard des intérêts mentionnés à l'article L. 211-1 du code de l'environnement est positif à l'échelle du bassin versant ;

7° Mener et favoriser des actions de préservation, de restauration, d'entretien, d'acquisition et d'amélioration de la gestion des milieux aquatiques et des zones humides ;

8° Favoriser les usages sportifs et de loisirs des milieux aquatiques, dans le respect des principes prévus à l'article L. 211-1 du code de l'environnement ;

9° Contribuer à la régulation des crues par l'accroissement de la capacité de rétention des zones naturelles d'expansion des crues, le stockage de l'eau, un meilleur entretien des rivières et la restauration de leur lit ;

10° Mener et soutenir des actions d'information et de sensibilisation dans le domaine de l'eau et de la protection des milieux aquatiques auprès du public et en particulier dans les établissements scolaires en favorisant l'engagement de ces derniers dans ce domaine ;

11° Participer à l'élaboration et au financement des contrats de rivière, de baie ou de nappe ;

12° Mener et soutenir des actions de coopération internationale permettant d'atteindre les objectifs du sommet mondial du développement durable d'août-septembre 2002 et de favoriser la coopération entre organismes de gestion de bassins hydrographiques.

Les délibérations des agences de l'eau doivent être compatibles avec les orientations ci-dessus.

II.-Le montant des dépenses des agences de l'eau pour les années 2007 à 2012 ne peut excéder 14 milliards d'euros, hors primes mentionnées au I de l'article L. 213-9-2 du code de l'environnement et contribution à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques. Le montant des dépenses spécifiques versées par les agences de l'eau au titre de la solidarité avec les communes rurales ne peut être inférieur à 1 milliard d'euros entre 2007 et 2012. Le total des contributions, hors versements opérés en application du V de l'article L. 213-10-8 du même code, des agences de l'eau aux ressources financières de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ne peut excéder 108 millions d'euros par an. »

A partir de 2009, les agences de l'eau collectent également la fraction de la redevance pour pollutions diffuses créée par la loi de finances pour 2009 pour financer les actions du plan « Ecophyto 2018 » arrêté par le ministre en charge de l'Agriculture (article 122 de la loi de finances pour 2009, modifiant l'article L.213-10-8 du Code de l'environnement).

L'arrêté du 15 mai 2007 encadrant le montant pluriannuel des dépenses du programme d'intervention des agences de l'eau a été modifié le 14 février 2011. Ce montant a été augmenté en raison des dépenses plus importantes engagées sur la première moitié du programme pour terminer la mise aux normes communautaires des stations d'épuration et des réseaux d'assainissement. Le plafond des engagements des 6 agences de l'eau pour la période 2007-2012 est désormais fixé à 12,37 Md€ contre 11,63 Md€ précédemment, tout en restant dans les limites définies par la loi : il peut varier entre - 15% et +8%.

Enfin, l'arrêté du 15 mai 2007 modifié relatif à la contribution des agences de l'eau à l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques a fixé à 108 M€ cette contribution annuelle à partir du 1^{er} janvier 2008.

Bilan d'activité de l'année 2010

L'année 2010 est la quatrième année d'exécution des 9èmes programmes des agences de l'eau (2007-2012) et la première année d'exécution de la révision des programmes adoptée fin 2009, année charnière où des changements profonds étaient attendus, principalement dans l'évolution des différents postes de dépenses du programme.

1. L'AVANCEMENT DES PROGRAMMES EN 2010

Les engagements se sont élevés à 2,56 Md€, en-deçà des prévisions révisées en 2009 (2,79 Md€) mais significativement supérieurs à la prévision initiale lors de l'adoption des 9èmes programmes (2,37 Md€).

Aux deux tiers du programme, le taux de réalisation des engagements des 9èmes programmes 2007-2012 révisés s'élève ainsi à 65%, avec de fortes variations entre les lignes de programme : 74% pour les subventions aux travaux de mise en conformité des stations d'épuration, 67% pour les subventions aux travaux pour l'eau potable, 52% pour les interventions de lutte contre les pollutions agricoles, et 49% pour les travaux de restauration des milieux aquatiques.

L'année 2010 marque une inflexion des rythmes d'engagement des 9èmes programmes, avec :

- globalement, une diminution des engagements financiers pour l'assainissement, qui concerne principalement la ligne « stations d'épuration » (-140M€ par rapport aux engagements réalisés en 2009 alors que la ligne « réseaux d'assainissement » progresse légèrement de 20 M€). Cette diminution est plus forte que prévue dans certains bassins (-30 M€ à Loire-Bretagne par rapport à la prévision), et moins forte que prévue dans d'autres bassins (+50 M€ par rapport à la prévision de Seine-Normandie, +10 M€ pour Rhône-Méditerranée et Corse) ;
- une nette progression des engagements par rapport à 2009 dans les domaines prioritaires pour l'atteinte du bon état, résultat de l'organisation mise en œuvre au sein des agences de l'eau pour l'application de la directive cadre sur l'eau. Cependant cette progression est en deçà des prévisions initiales pour 2010 :
 - o dans la lutte contre les pollutions agricoles, les engagements ont été multipliés par 2,4 alors qu'un triplement était prévu : 96 M€ ont été engagés en 2010 ;
 - o dans la gestion quantitative de l'eau, les engagements ont été multipliés par 1,9 alors qu'un facteur de 2,8 était prévu : 50 M€ ont été engagés à ce titre en 2010 ;
 - o sur la restauration des milieux aquatiques, les engagements ont été progressés de 10% alors qu'une progression de 60% était prévue : 116 M€ ont été engagés ;
 - o en matière de lutte contre les pollutions industrielles, les engagements ont été progressés de 15% alors qu'il était prévu une augmentation de 60 % : 102 M€ ont été engagés.

Cette inflexion conduit, pour la première fois, à une diminution de la part des engagements dans le domaine de l'assainissement (qui représente 65% des interventions contre 68% en 2009). Même si le taux de réalisation sur les autres lignes d'intervention est relativement faible, les agences de l'eau s'attachent à ne pas redéployer les aides prévues sur ces actions prioritaires vers d'autres domaines moins prioritaires. Cela explique le taux de réalisation des engagements du programme, en retrait en 2010 (91%) par rapport à 2009 (95%).

Le montant des paiements, resté stable en 2007, 2008 et 2009, autour de 2,1 Md€, progresse en 2010, et s'élève à 2,33 Md€.

Sur ces crédits de paiement, seuls 152 M€ (6,5%) correspondent à des engagements pris avant le début des 9^e programmes. A la fin 2010, restent à mandater 179 M€ sur les engagements des programmes antérieurs (8^e programmes essentiellement).

Les crédits d'intervention s'élèvent à 1,86 Md€ contre 1,67 Md€ en 2008 et 2009. Cette progression est la résultante de l'augmentation des crédits en matière d'assainissement avec l'avancement du plan d'action « Eaux résiduaires urbaines », et de la progression des crédits sur les nouvelles lignes prioritaires.

Au total, les agences de l'eau Adour-Garonne, Artois-Picardie, Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée et Corse ont payé plus d'aides que prévu en 2010, tandis que les agences Loire-Bretagne et Seine-Normandie ont constaté un taux de réalisation de leurs crédits d'intervention relativement faible, respectivement de 87% et 83%. Pour ces 2 agences, le ralentissement des paiements, dû principalement au rythme de réalisation des travaux engagés par les maîtres d'ouvrage, a permis d'augmenter les avances d'autres actions. Le montant global des avances remboursables a ainsi augmenté de 70M€ de 2009 à 2010, l'augmentation étant de 15 M€ pour Loire-Bretagne et de 68 M€ pour Seine-Normandie.

Il en résulte un taux de réalisation des crédits de paiement, toutes agences confondues, de 94 % (les budgets primitifs pour 2010 prévoyaient un niveau de dépenses de 2,465 Md€). Les crédits non consommés concernant des opérations déjà engagées, leur report sur les années suivantes est prévu. Toutefois, combinés avec les reports d'engagements, les reports de crédits conduisent à une exécution des crédits des programmes inférieure de 305 M€ au programme révisé en 2009.

Les tableaux 1, 2 et 3 (ci-après) présentent le déroulement des dépenses (engagements et paiements) du programme.

TABLEAU 1 - Synthèse des engagements réalisés en 2007-2010 et prévus en 2011-2012 par les 6 agences de l'eau au titre de leurs programmes d'intervention

Lignes de programme (en M€)	2 007		2 008		2 009		2 010	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances
I. Lutte contre la pollution :								
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	466,31	50,87	525,48	18,68	654,79	184,67	517,33	181,08
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	352,19	69,17	300,84	68,37	340,46	72,13	364,11	73,44
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	51,06	47,18	60,73	44,81	49,51	39,94	70,58	31,77
14 Elimination des déchets	28,85	3,92	20,09	1,51	18,22	0,00	19,33	0,00
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	26,37	0,00	27,69	0,00	20,56	0,00	21,06	0,00
16 Primes pour épuration	284,51	0,00	247,75	0,00	126,58	0,00	112,46	0,00
17 Aide à la performance épuratoire	30,44	0,00	139,91	0,00	165,84	0,00	173,95	0,00
18 Lutte contre la pollution agricole	76,61	0,00	44,42	0,00	40,43	0,00	96,34	0,00
19 Divers pollution	0,53	0,00	0,55	0,00	0,42	0,00	0,43	0,00
Total Lutte contre la pollution	316,87¹	171,13	367,46¹	133,37	1 416,81	295,24	375,59¹	286,27
II. Gestion des milieux :								
21 Gestion quantitative de la ressource	21,86	1,26	31,08	1,91	25,05	0,98	48,19	1,14
23 Protection de la ressource	27,77	0,00	31,32	0,10	36,42	0,60	30,55	0,22
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	76,89	0,00	80,50	0,00	105,26	0,00	116,13	0,00
25 Eau potable	143,06	48,74	162,94	55,74	163,11	57,31	155,48	59,79
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	24,44	0,00	23,78	0,00	18,29	0,00	22,25	0,00
Total Gestion des milieux	294,02	50,00	329,62	57,75	348,12	58,89	372,62	61,15
III. Conduite et développement des politiques :								
31 Etudes générales	13,23	0,00	12,84	0,00	14,20	0,00	13,77	0,00
32 Connaissance environnementale	42,48	0,00	39,33	0,00	41,06	0,00	45,41	0,00
33 Action internationale	4,28	0,00	5,36	0,00	6,52	0,00	11,98	0,00
34 Information, communication, etc.	11,38	0,00	17,15	0,00	12,99	0,00	14,22	0,00
Total Conduite et développement des politiques	71,38	0,00	74,68	0,00	74,77	0,00	85,39	0,00
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :								
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	46,63	0,00	49,15	0,00	63,37	0,00	47,12	0,00
42 Immobilisations	10,93	0,00	14,38	0,00	26,29	0,00	16,93	0,00
43 Gestion du personnel	106,73	0,05	113,59	0,07	118,71	0,03	122,38	0,03
44 Charges de régularisation	22,24	0,00	59,96	0,00	42,22	0,00	72,52	0,00
Total Dépenses courantes et autres dépenses	186,52	0,05	237,07	0,07	250,60	0,03	258,95	0,03
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)								
Fraction Ecophyto reversée à l'ONEMA	83,19		108,07		108,00		124,50	
	0,00		0,00		15,85		33,41	
VI. Total	951,98¹	221,19	116,83²	191,18	2 214,16	354,92	233,94²	347,46

Lignes de programme (en M€)	prévision 2011		prévision 2012		Total		Taux de réalisation	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances
I. Lutte contre la pollution :								
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	436,04	130,36	333,40	74,10	933,35 ²	639,76	74%	68%
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	358,93	75,09	348,43	73,09	064,97 ²	431,28	66%	66%
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	66,27	67,93	69,36	66,97	367,51	298,60	63%	55%
14 Elimination des déchets	23,50	0,00	23,80	0,00	133,80	4,67	65%	100%
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	21,48	0,00	28,37	0,00	145,54	0,00	66%	
16 Primes pour épuration	121,00	0,00	126,00	0,00	018,30 ¹	0,00	76%	
17 Aide à la performance épuratoire	189,10	0,00	184,55	0,00	883,79	0,00	58%	
18 Lutte contre la pollution agricole	113,30	0,00	120,42	0,00	491,52	0,00	52%	
19 Divers pollution	1,10	0,00	1,10	0,00	4,13	0,00	47%	
Total Lutte contre la pollution	330,72¹	273,38	235,43¹	214,16	042,90⁸	374,31¹	68%	65%
II. Gestion des milieux :								
21 Gestion quantitative de la ressource	72,60	3,70	68,62	1,88	267,40	10,87	47%	49%
23 Protection de la ressource	46,50	2,30	42,77	3,00	215,33	6,22	59%	15%
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	181,70	0,00	216,77	0,00	777,26	0,00	49%	
25 Eau potable	155,60	91,00	152,83	70,00	933,02	382,58	67%	58%
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	21,40	0,00	20,60	0,00	130,77	0,00	68%	
Total Gestion des milieux	477,80	97,00	501,59	74,88	323,77²	399,67	58%	57%
III. Conduite et développement des politiques :								
31 Etudes générales	18,86	0,00	17,38	0,00	90,28	0,00	60%	
32 Connaissance environnementale	59,70	0,00	57,04	0,00	285,02	0,00	59%	
33 Action internationale	7,25	0,00	7,70	0,00	43,10	0,00	65%	
34 Information, communication, etc.	12,67	0,00	13,02	0,00	81,43	0,00	68%	
Total Conduite et développement des politiques	98,48	0,00	95,14	0,00	499,84	0,00	61%	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :								
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	54,07	0,00	54,92	0,00	315,25	0,00	65%	
42 Immobilisations	27,24	0,00	23,38	0,00	119,14	0,00	58%	
43 Gestion du personnel	129,42	0,00	130,42	0,00	721,25	0,18	64%	
44 Charges de régularisation	37,79	0,00	62,95	0,00	297,68	0,00	66%	
Total Dépenses courantes et autres dépenses	248,52	0,00	271,67	0,00	453,32¹	0,18	64%	
V. Contribution à l'ONEMA (ligne de programme 50))	140,44		142,79		714,35		65%	
Fraction Ecophyto reversée à l'ONEMA	54,00		51,18		153,87		32%	
VI. Total	317,52²	370,38	2263,02	289,04	13097,45	1774,16	65%	63%

TABLEAU 2 - Synthèse des paiements réalisés en 2007-2010 et prévus en 2011-2012 par les 6 agences de l'eau dans le cadre de leurs programmes pluriannuels d'intervention

en M€	2007	2008	2009	2010
I. Lutte contre la pollution				
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	543,99	472,87	583,90	695,30
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	367,13	329,72	327,10	367,77
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	108,42	90,26	95,73	81,79
14 Elimination des déchets	26,71	21,54	19,54	18,94
15 Assistance technique a la dépollution	21,35	24,43	18,00	17,46
16 Primes pour épuration	285,10	246,29	110,77	78,56
17 Aide a la performance épuratoire	33,74	148,24	141,68	193,08
18 Lutte contre la pollution agricole	73,08	57,41	57,63	66,98
19 Divers pollution	3,86	1,78	0,52	0,44
Total	1 463,39	1 392,54	1 354,86	1 520,31
II. Gestion des milieux				
21 Gestion quantitative de la ressource	17,45	15,73	21,90	26,94
23 Protection de la ressource	14,01	16,54	17,79	22,92
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	64,11	60,53	78,24	84,53
25 Eau potable	198,39	170,99	165,30	177,43
29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	25,90	20,97	21,77	24,90
Total	319,86	284,77	305,00	336,72
III. Conduite et développement des politiques				
31 Etudes générales	6,55	8,26	10,14	13,13
32 Connaissance environnementale	36,05	33,04	36,22	48,18
33 Action internationale	2,64	3,56	5,55	6,94
34 Information, communication, documentation	5,05	14,46	12,60	11,73
Total	50,30	59,32	64,52	79,97
IV. Dépenses courantes et autres dépenses				
41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	46,69	48,30	49,79	48,56
42 Immobilisations	17,20	17,04	24,24	19,01
43 Gestion du personnel	106,84	112,71	118,92	122,88
44 Charges de régularisation	54,70	84,82	62,02	87,43
Total	225,43	262,88	254,97	277,88
50 Contributions à l'ONEMA	83,08	108,00	108,00	108,00
<i>Fraction Ecophyto reversée à l'ONEMA</i>	0,00	0,00	15,85	33,41
TOTAL	2 142,06	2 107,51	2 103,20	2 356,29

en M€	2011	2012	TOTAL pgme	Taux de réalisation
I. Lutte contre la pollution				
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	642,00	597,70	3535,76	65%
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	374,19	413,20	2179,10	64%
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	110,12	116,29	602,60	62%
14 Elimination des déchets	17,19	20,41	124,33	70%
15 Assistance technique a la dépollution	19,82	21,54	122,60	66%
16 Primes pour épuration	121,08	126,00	967,80	74%
17 Aide a la performance épuratoire	189,30	190,55	896,59	58%
18 Lutte contre la pollution agricole	92,46	101,63	449,18	57%
19 Divers pollution	0,67	0,57	7,84	84%
Total	1 566,82	1 587,87	8 885,79	64%
II. Gestion des milieux				
21 Gestion quantitative de la ressource	47,76	54,71	184,49	44%
23 Protection de la ressource	33,56	38,99	143,82	50%
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	122,01	161,07	570,49	50%
25 Eau potable	216,33	225,52	1153,96	62%
29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	23,33	19,07	135,94	69%
Total	442,98	499,36	2 188,70	57%
III. Conduite et développement des politiques				
31 Etudes générales	15,72	14,18	67,98	56%
32 Connaissance environnementale	58,23	61,89	273,61	56%
33 Action internationale	8,15	7,53	34,38	54%
34 Information, communication, documentation	12,76	13,07	69,68	63%
Total	94,87	96,67	445,65	57%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses				
41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	59,90	64,63	317,88	61%
42 Immobilisations	25,17	25,45	128,11	60%
43 Gestion du personnel	127,68	128,77	717,80	64%
44 Charges de régularisation	38,19	48,83	375,98	77%
Total	250,95	267,68	1 539,78	66%
50 Contributions à l'ONEMA	108,00	108,00	623,08	65%
<i>Fraction Ecophyto reversée à l'ONEMA</i>	54,00	51,19	154,44	32%
TOTAL	2 517,62	2 610,76	13 837,44	63%

TABLEAU 3 - Restes à mandater des programmes antérieurs (au 31 décembre 2010)

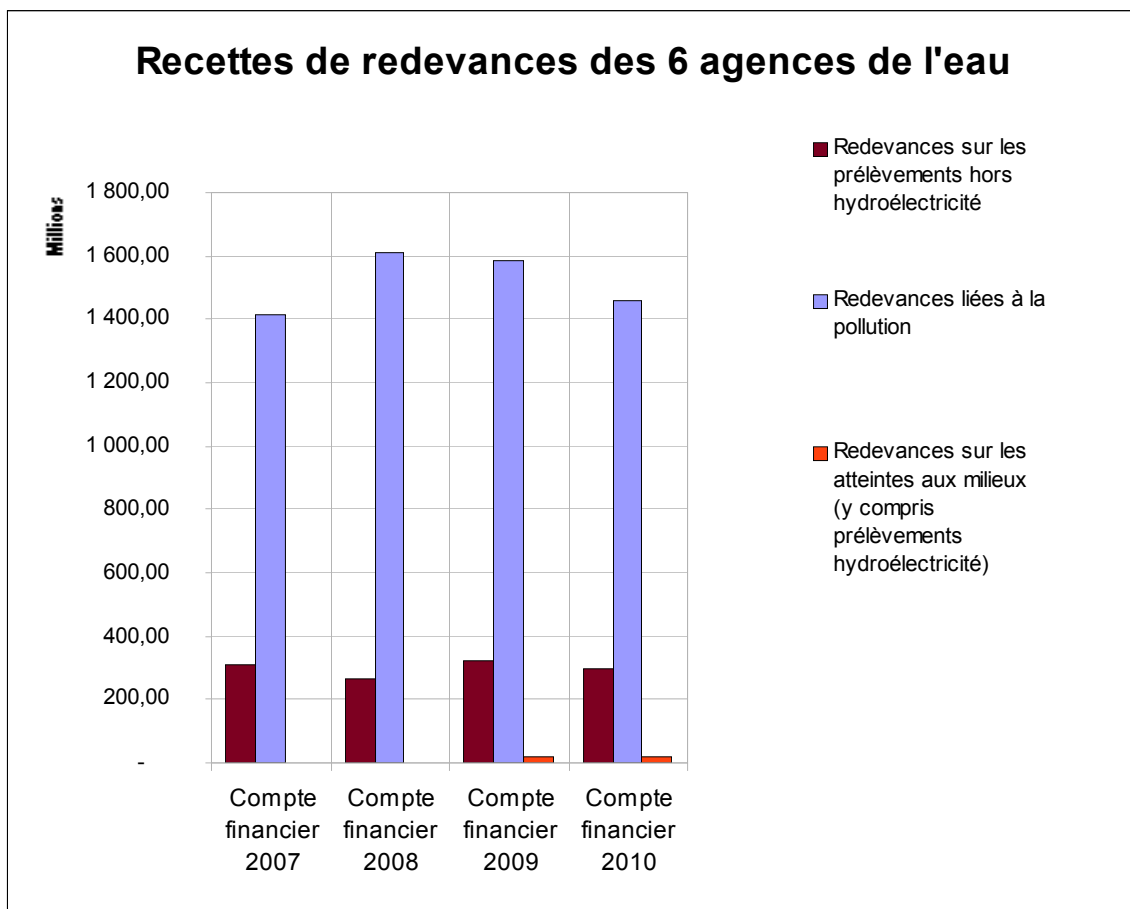
en M€

	Décisions nettes d'engagement au 01/01/2007	Décisions nettes d'engagement à la date du 31/12/2010 (1)	Mandatements				Restes à mandater (5)=(1)-(4)
			Années antérieures (2)	Prévus au cours de l'année 2010	Somme des mandatements 2010 (3)	Total des mandatements (4)=(2)+(3)	
6ème PROGRAMME :	5 015,53	5 014,75	5 013,95	0,00	0,00	5 013,95	0,8
-Subventions	3 679,80	3 679,36	3 678,56	0,00	0,00	3 678,56	0,80
-Prêts	23,84	23,84	23,84	0,00	0,00	23,84	0,00
-Avances	1 311,89	1 311,55	1 311,55	0,00	0,00	1 311,55	0,00
7ème PROGRAMME :	10 497,46	10 439,05	10 428,74	0,80	1,89	10 430,63	8,42
-Subventions	8 335,48	8 283,70	8 274,67	0,80	1,71	8 276,38	7,32
-Prêts	234,66	231,76	231,18	0,00	0,18	231,36	0,40
-Avances	1 927,32	1 923,59	1 922,89	0,00	0,00	1 922,89	0,70
8ème PROGRAMME :	7 768,85	7 580,84	7 260,21	115,27	150,96	7 411,18	169,66
-Subventions	6 507,55	6 335,63	6 051,56	102,73	135,87	6 187,43	148,20
-Prêts	42,05	41,47	38,91	0,84	0,18	39,09	2,38
-Avances	1 219,25	1 203,74	1 169,74	11,70	14,91	1 184,65	19,09
TOTAL programmes antérieurs	23 281,84	23 034,64	22 702,90	116,07	152,85	22 855,76	178,89

S'agissant des recettes de redevances, l'année 2010 était la troisième année d'exercice dans le format fixé par la loi du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques. Il est donc possible d'observer quelques tendances.

Préalablement, il convient de tenir compte :

- du changement de méthode comptable de l'agence de l'eau Seine-Normandie, sur la période 2009-2011, passant d'un enregistrement des recettes en année d'origine à un enregistrement des recettes en émissions de titres au cours de l'année comptable. Ce changement a conduit cette agence à majorer ses recettes de redevances dues au titre de 2009 de 100 M€ et à minorer ses recettes dues au titre de 2010 d'environ 150 M€ ;
- du phénomène conjoncturel de décalage des émissions de factures par les services d'eau entre 2009 et 2010, qui conduit à un transfert de recettes de la redevance pour pollution domestique de 2009 vers 2010.



Ces ajustements conduisent aux premiers constats suivants :

- les recettes de redevances sont inférieures de 148 M€ à celles de 2009 (première année d'entrée en vigueur des redevances LEMA) et de 150 M€ par rapport à la prévision. Cet écart est dû à l'agence de l'eau Seine-Normandie qui voit ses produits de redevances diminués de 228 M€ entre 2009 et 2010, et inférieurs de 172 M€ à la prévision. Dans les autres bassins, les prévisions de recettes ont été respectées, marquant une légère progression par rapport à 2009 : l'effet de la hausse des taux dans la plupart des bassins a compensé les diminutions d'assiette.
- l'origine des recettes liées aux redevances évolue de façon certaine :
Les redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte domestiques sont en retrait mais restent prépondérantes dans les recettes des agences de l'eau, dont elles représentent en moyenne 80%. La part de ces redevances directement à la charge des particuliers étant estimées à environ 85% de ce montant, le reste étant à la charge des entreprises et services publics raccordés au réseau d'eau potable et d'assainissement non assujettis aux redevances non domestiques, la part de la contribution des particuliers aux redevances des agences de l'eau est donc d'environ 68%.

- un certain rééquilibrage s'opère entre les redevances pour pollution et les redevances pour prélèvement :
 - o les redevances pour pollution et modernisation des réseaux de collecte non domestiques diminuent nettement entre 2008 et 2010 (-45 %), mais il faut tenir compte du fait que l'agence de l'eau Seine-Normandie n'a pas émis ces redevances et les émettra à compter de 2011. Il conviendra d'analyser si les tendances sur ce bassin suivent la baisse observée sur les autres bassins ;
 - o Le niveau de la redevance pour pollution des élevages reste également bas, par comparaison aux niveaux antérieurs à la LEMA ;
 - o Inversement, les recettes de redevance pour prélèvement progressent, sans atteindre toutefois le niveau antérieur à la LEMA. On observe notamment une progression importante de la redevance pour prélèvement acquittée par les irrigants ;
- enfin, les nouvelles redevances introduites par la LEMA et modifiées par la loi de finances pour 2009 connaissent une réelle progression : la recette de la redevance pour pollutions diffuses, qui se substitue à la TGAP sur les produits phytosanitaires, s'élève à 76,2 M€ en 2010, dont 40,7 M€ au bénéfice des agences de l'eau ; la redevance sur les prélèvements pour la production d'hydroélectricité représente 8 M€ en 2010, cela bien que les instances de bassin n'aient pas adopté le triplement de taux permis par la loi de finances pour 2009. La redevance sur les obstacles, bien que son montant reste modeste, est un levier important de la récupération du coût des atteintes à la morphologie des cours d'eau.

Ces dynamiques, qui restent à confirmer dans les années à venir, sont conformes aux intentions du législateur et traduisent la volonté des instances de bassin de renforcer l'application du principe pollueur-payeur.

Le tableau 4 (ci-après) présente le déroulement des recettes liées aux redevances sur les 3 dernières années du programme.

TABLEAU 4 – Détail des recettes de redevances des agences de l'eau

en euros	CF 2008	CF 2009	CF 2010
Redevances liées aux prélèvements	266 145 376	329 506 407	305 112 459
Prélèvements et consommation nette industriels	50 752 044	2 764 894	38 365
Modification régime des eaux - dérivation - hydroélectricité	4 793 896	0	34 702
redevance force motrice	3 063 154	7 411	0
Redevance alimentation d'un canal	0	244 900	281 836
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau : refroidissement industriel	1 759	6 000 099	6 226 809
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau : fonctionnement d'une installation hydro électrique	0	9 006 552	7 921 665
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau : autres usages économiques	96 280	47 501 519	43 575 501
Prélèvements industrie	58 707 132	65 525 376	58 078 878
Redevance prélèvement consommation collectivités	189 689 666	448 651	97 791
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau : alimentation en eau potable	8 646 953	250 862 782	230 109 461
Prélèvements collectivités	198 336 619	251 311 433	230 207 252
	0	0	0
Redevance prélèvement consommation agriculture	9 097 008	194 412	27 708
Redevance prélèvement consommation agriculture	4 617	0	0
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau : irrigation	0	12 475 186	16 798 620
Prélèvements agriculture	9 101 625	12 669 598	16 826 328
Redevances liées à la pollution	1 609 187 994	1 583 710 895	1 457 695 543
Redevance pollution industrielle	110 574 981	6 610 787	1 021 288
Traitement de l'eau potable	176 255	2 527	0
Redevances pollution non domestique - industrie	422 335	71 238 229	53 960 995
Redevances modernisation des réseaux de collecte - pollution non domestique	11 317	15 927 531	8 126 889
Redevance pour pollution d'origine non domestique et modernisation rés collecte	111 184 889	93 779 074	63 109 171
Contre valeur redevance pollution domestique (consommé - estimé)	1 038 106 614	21 052 415	19 889 592
Redevances pollution domestique	276 117 878	832 537 547	826 154 797
Redevances modernisation des réseaux de collecte - pollution domestique	178 213 199	579 117 246	469 765 326
Redevance pollution domestique et modernisation rés collecte	1 492 437 691	1 432 707 209	1 315 809 716
Redevance pollution agriculture	5 475 256	395 244	366 727
Redevance pollution d'origine non domestique - élevage	89 933	3 679 311	2 181 972
Redevance pollution diffuse : agence / solde	224	53 150 057	61 622 077
Redevance pollution diffuse : reversement ONEMA / acompte	0	0	14 605 881
Redevance pollution non domestique des activités élevage + pollutions diffuses	5 565 414	57 224 612	78 776 656
	0	0	0
Redevances pour autres usages	1 053 015	9 922 102	9 488 437
	0	0	0
Redevances pour protection milieu aquatique	1 016 330	9 557 017	8 962 260
Redevances pour obstacle sur cours d'eau	0	226 666	206 128
Redevances pour stockage eau en période étiage	36 685	138 420	320 049
Majorations pour paiements tardifs redevances LEMA	0	0	2 790 518
Contributions volontaires	310 541	0	0
TOTAL	1 876 696 926	1 923 139 404	1 775 086 956

Légende : redevance ante LEMA / redevance LEMA

2. LE BILAN 2010 DES CONTRATS D'OBJECTIFS

Les contrats d'objectifs des agences de l'eau ont été adoptés en mai 2007 pour la période 2007-2012 correspondant aux 9^{èmes} programmes d'intervention ; le document de performance, joint au budget primitif, et le rapport de performance, joint au compte financier, reprennent les mêmes indicateurs et servent de support au pilotage stratégique du ministre en charge de l'environnement.

Le bilan 2010 de chacune des agences a été réalisé en mars 2011 selon les 3 rubriques des contrats d'objectifs.

Connaissance, planification, international

Cette rubrique comprend les objectifs de mise en œuvre de schémas d'aménagement et de gestion des eaux, de connaissance de l'état des masses d'eau et des rejets polluants, ainsi que d'aide au développement (par la voie de la coopération décentralisée).

En matière de planification, des avancées importantes ont été réalisées depuis le début du programme. 165 schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) sont en cours sur les 6 bassins métropolitains, couvrant maintenant 56% du territoire (48% en 2007). 47 sont désormais mis en œuvre (38 en 2007, début des 9^{èmes} programmes) L'objectif du nombre de SAGE mis en œuvre en fin de programme (2012), fixé initialement à 108 en 2007, a été révisé à la baisse à 84 en 2009, pour tenir compte des délais de mise en cohérence des prescriptions des SAGE avec les dispositions de la directive cadre sur l'eau (DCE). Les résultats montrent néanmoins toujours un retard par rapport à cet objectif révisé. L'année 2010 a par ailleurs été la première année de mise en œuvre des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), et notamment de la mise en place des programmes de mesures dans chaque département, en les déclinant en plans d'actions opérationnels et territoriaux.

En matière de connaissance et de surveillance, le « réseau de contrôle de surveillance » mis en place par les acteurs du système d'information sur l'eau en 2008 et 2009 a été complété par le déploiement du « réseau de contrôle opérationnel » portant sur les masses d'eau susceptibles de ne pas atteindre le bon état, déploiement qui a débuté en 2009 pour aboutir en 2010.

L'obligation de suivi régulier des rejets pour les industries est entrée en vigueur en 2009. Instauré par la LEMA, il permet d'améliorer la connaissance des pollutions rejetées par les établissements et la détermination de leur redevance pour pollution directement à partir des émissions réelles et non plus d'estimation. Fin 2010, 31%¹ des rejets industriels faisaient l'objet d'un suivi régulier, conformément aux prévisions, avec toutefois des disparités entre les bassins.

Les services d'assainissement ont également l'obligation de mettre en place une auto-surveillance de leurs réseaux de collecte des effluents, ce dispositif étant pris en compte pour le calcul de la prime pour performance épuratoire. Dans ce domaine, le taux d'équipement a progressé ; en 2010, 51% des agglomérations de plus de 10 000 équivalents-habitants (EH) bénéficient d'un dispositif d'autosurveillance des réseaux, l'objectif étant de 56% pour le terme du programme.

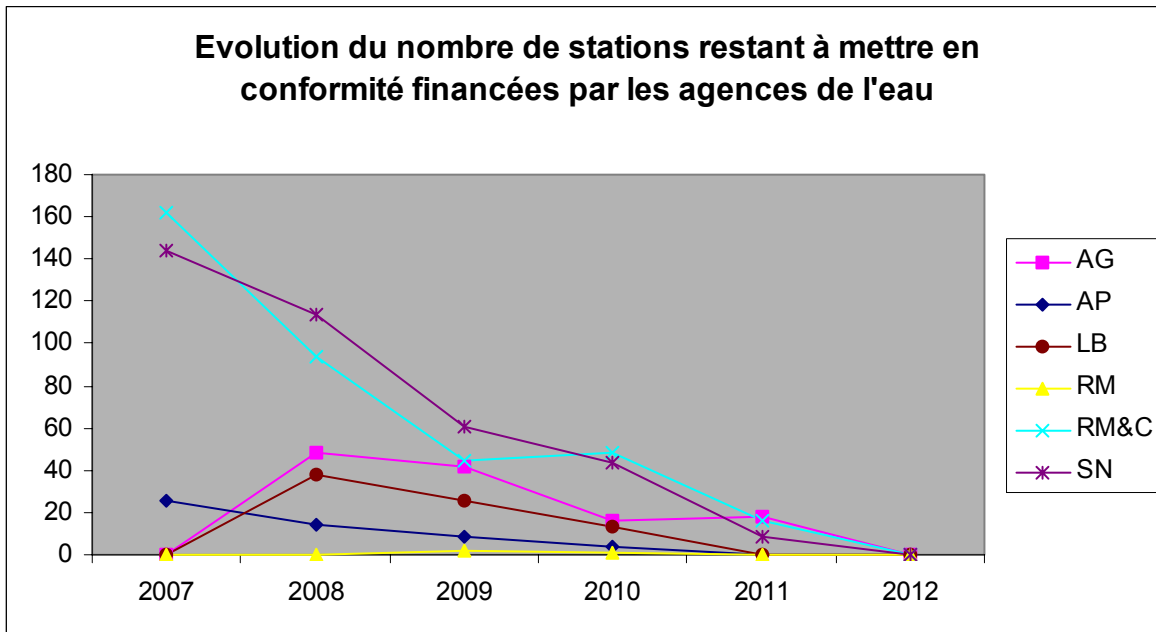
Enfin, en 2010, la participation des agences à l'aide publique au développement dans le cadre de la coopération décentralisée (loi « Oudin-Santini ») a fortement progressé à 11 M€, soit un peu plus de 0,6% de leur ressources. Ces aides ont concerné des projets d'adduction d'eau potable ou de création d'équipements d'assainissement dans de nombreux pays en développement, selon une répartition géographique convenue entre agences.

Mesures nationales de gestion de l'eau

Cette rubrique comprend les indicateurs de suivi des plans d'action nationaux dans le domaine de l'assainissement, de la lutte contre les pollutions ainsi que dans le domaine de la solidarité urbain-rural.

¹ En pourcentage de redevance.

Au 31 décembre 2009, les engagements financiers restaient à prendre pour la mise en conformité avec la directive eaux résiduaires urbaines de 185 stations d'épurations de plus de 2000 EH. Ce nombre a été ramené à 126 à la fin 2010. L'effort des agences devrait conduire à engager les derniers travaux de mise en conformité d'ici fin 2012, comme l'illustre le graphique suivant :



Dans le domaine de l'assainissement non collectif, le niveau des aides se maintient en 2010 par rapport à 2009 avec un peu plus de 31 M€ d'AP engagées.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle, les agences ont développé un programme de lutte contre les usages non agricoles des produits phytosanitaires. En 2010, elles ont ainsi soutenu 640 projets représentant 4 M€ d'aides, principalement en faveur de la réduction de l'usage des pesticides par les collectivités.

Enfin, le montant des aides spécifiques des agences en faveur des communes rurales, (« Solidarité urbain rural » ou « SUR ») mises en place en application de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, s'est encore accru en 2010 pour s'établir à 209 M€ contre une prévision initiale de 185 M€. L'objectif fixé par la LEMA, de 1 Md€ d'aides supplémentaires en faveur de travaux d'assainissement et d'eau potable des communes rurales, sera largement dépassé si le niveau prévu est réalisé en 2011 et 2012. Eu égard aux fortes sollicitations sur cette ligne, il est envisagé de renforcer les critères de sélectivité des projets, par exemple au regard de leur impact sur l'amélioration de l'état des masses d'eau.

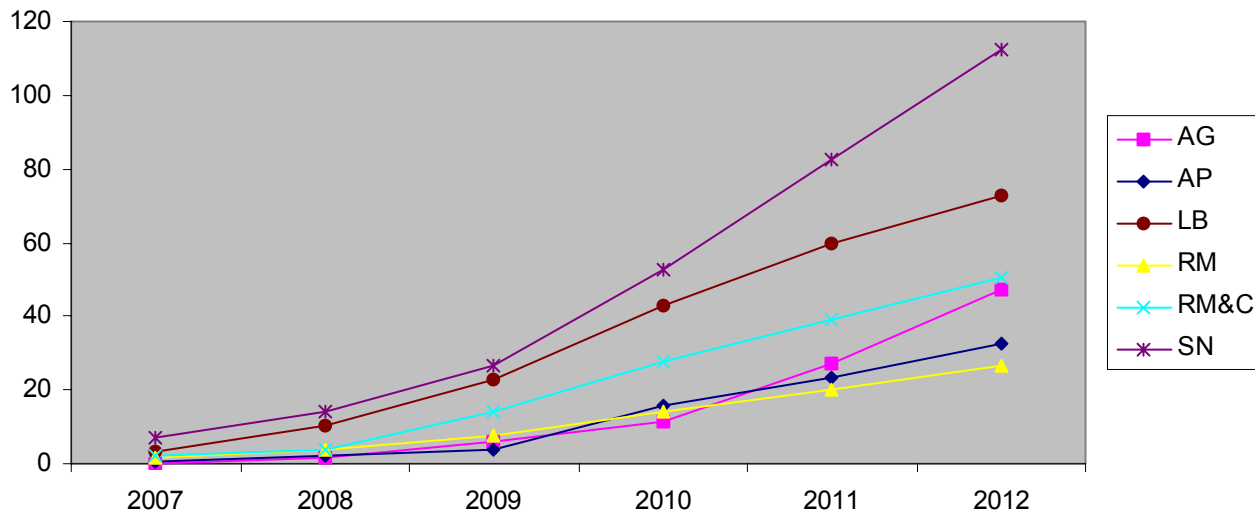
Gestion territoriale de l'eau

Cette rubrique comprend les indicateurs de suivi de plusieurs actions dont la mise en œuvre est territorialisée, au sens où elle suppose la contractualisation d'actions nécessaires à l'atteinte du bon état des masses d'eau d'un bassin versant dans différents domaines : lutte contre les pollutions diffuses, restauration des milieux aquatiques, gestion quantitative de la ressource. La LEMA a créé ou aménagé différents instruments au service de ces actions, et prévu leur généralisation.

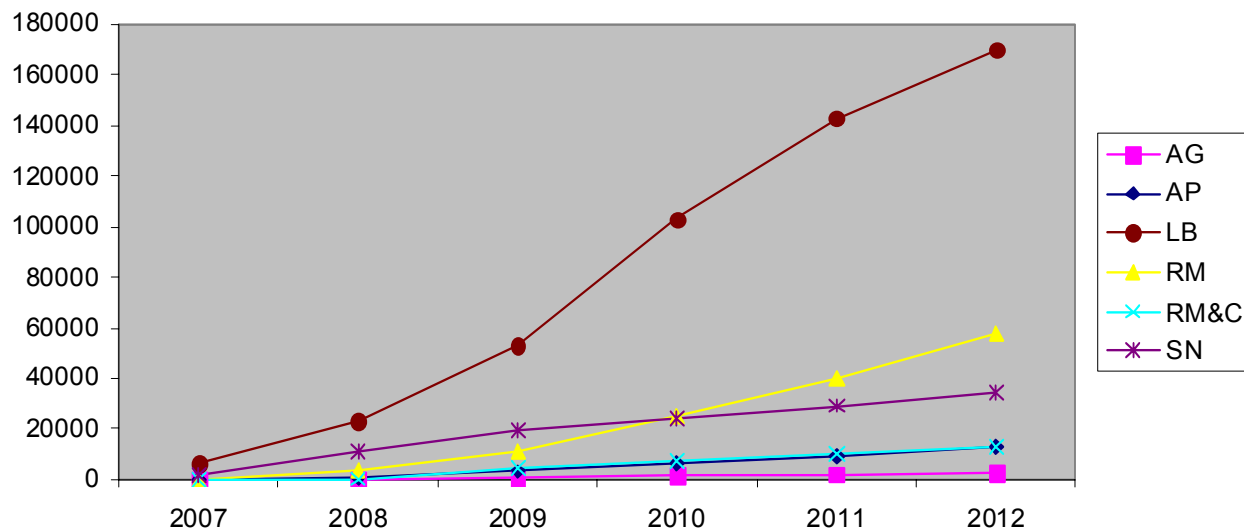
Lutte contre les pollutions diffuses agricoles

Les aides des agences dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH) ont poursuivi leur progression en 2010, atteignant 82,9 M€ d'aides, soit un doublement par rapport à 2009. 115 000 nouveaux hectares ont été couverts par des mesures agro-environnementales (MAE), pour l'essentiel en Loire-Bretagne (près de 44% du total), des actions analogues étant initiées sur d'autres bassins, notamment dans les aires d'alimentation des captages prioritaires identifiés en application du Grenelle de l'environnement.

Evolution des aides à la lutte contre les pollutions diffuses (en M€)



Evolution des surfaces faisant l'objet de MAE (en ha)



Le plan végétal environnement, malgré l'élargissement des matériels éligibles, connaît cependant une montée en charge relativement lente et n'a concerné que 1 344 exploitations sur l'ensemble du territoire. Parmi l'ensemble des mesures concernées, on note la dynamique sur les aides à la conversion à l'agriculture biologique (11,2 M€ d'aides), notamment en raison de la politique très pro-active dans le bassin Rhône-Méditerranée et Corse sur ce sujet. Toutes les agences mènent toutefois des actions déterminées sur ce sujet.

Dans ce domaine qui concerne les aides environnementales du deuxième pilier de la Politique agricole commune (PAC), les agences apportent la contrepartie nationale aux crédits du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ou, de plus en plus, financent intégralement les aides au taux autorisé. Il s'agit majoritairement d'aides au fonctionnement, destinées à compenser des pertes de revenu liées à des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Les dossiers d'aides sont instruits par les directions départementales des territoires. Le type de mesures aidé par les agences de l'eau a été décidé lors de la préparation du PDRH. En raison de spécificités locales ne pouvant être traitées par le PDRH, le bassin Artois-Picardie a pu mettre en place un programme spécifique (« Programme Eau et Agriculture »), après l'accord de la Commission européenne.

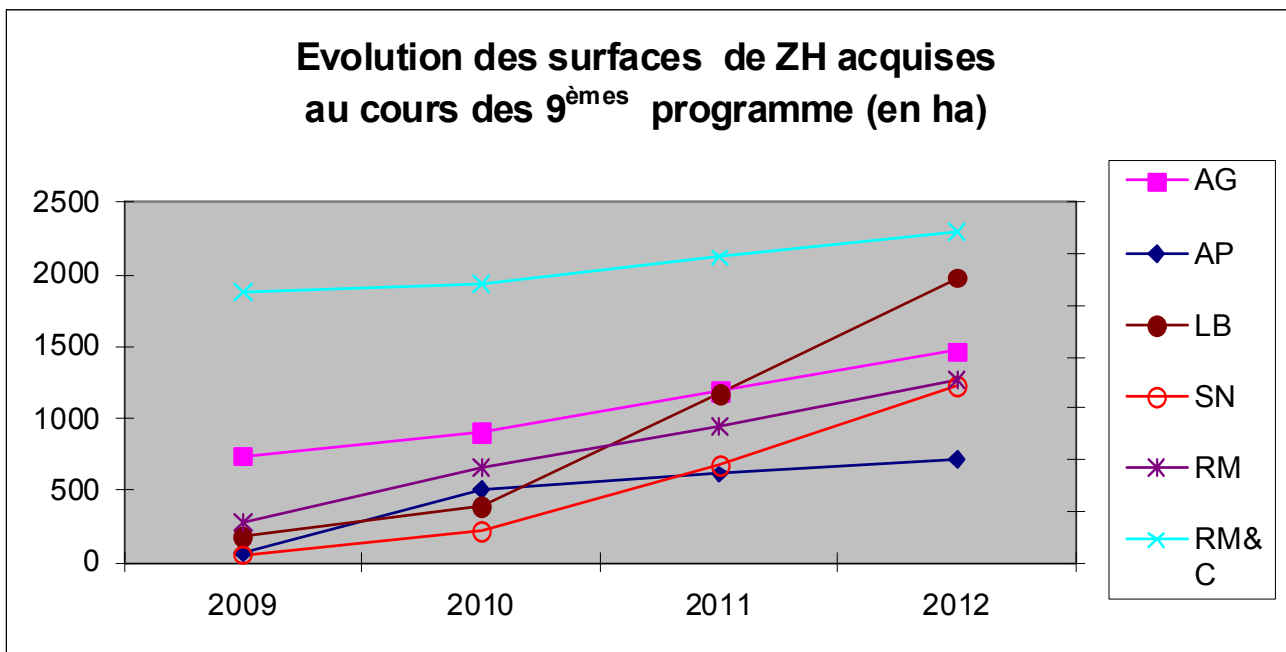
En nette progression, les aides accordées par les agences pour la lutte contre les pollutions diffuses respectent pour la première année la prévision initiale du programme en montant (80 M€ prévus en 2010), sans toutefois atteindre la prévision révisée en 2009 (122 M€). Le bilan global de l'avancement du PDRH montre qu'il se réalise, au niveau national et tous types d'aides confondus, selon le rythme programmé par le ministère de l'agriculture.

Le décalage ayant existé jusqu'en 2010 entre le bon niveau de réalisation global du PDRH et la consommation des aides sur les thématiques à enjeux pour l'eau montre les difficultés et les délais d'engagement des actions « eau » par rapport à d'autres objectifs du PDRH (biodiversité terrestre, modernisation des bâtiments d'élevage). La montée en puissance observée en 2010, sauf en ce qui concerne les actions du plan végétal environnement, témoigne de la mobilisation des acteurs au plan local. Cette montée en puissance est appelée à se poursuivre, montée pour laquelle les programmes des agences de l'eau ont été dimensionnés, en priorité sur les périmètres de protection des captages identifiés par le Grenelle de l'environnement, et sur les masses d'eau en risque de non atteinte du bon état. Cette montée en puissance est nécessaire pour limiter le risque de retard dans l'atteinte du bon état des eaux.

Restauration des milieux aquatiques

En 2010, les politiques en faveur des milieux aquatiques ont progressé. Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau et du Grenelle de l'environnement :

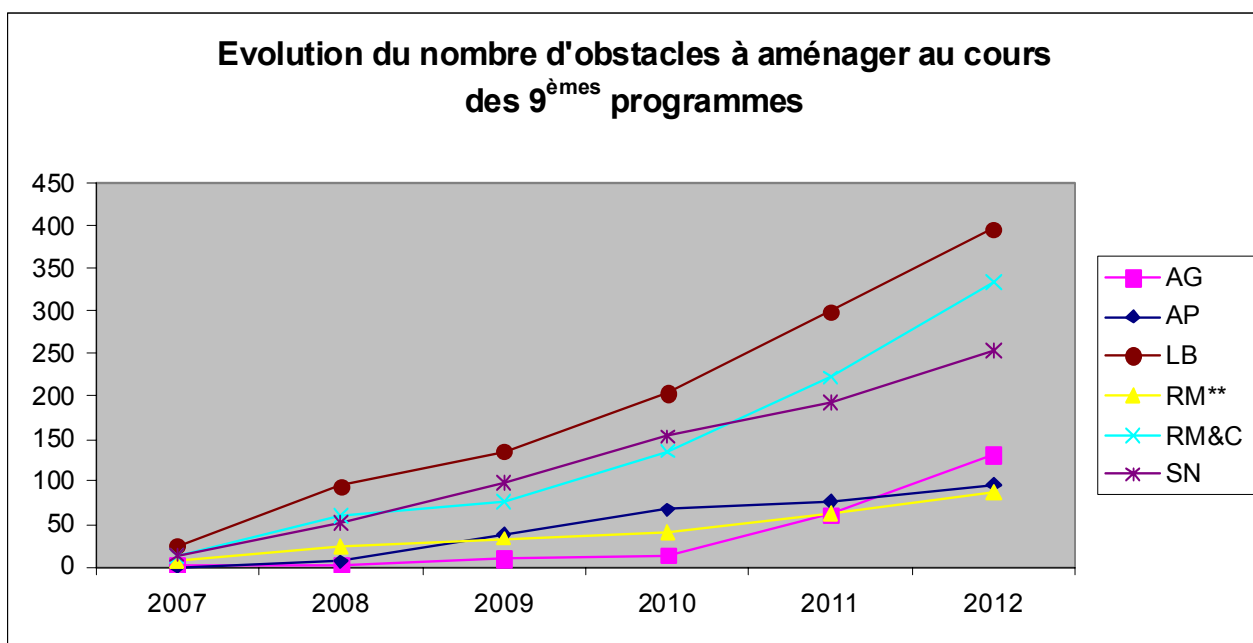
- 25 364 ha de zones humides (ZH) ont été aidés en 2010 pour des opérations d'entretien ou de restauration. Les acquisitions ont porté sur 1 494 ha, principalement sous forme d'aides apportées aux collectivités, ce qui représente une diminution par rapport à 2009, qui avait été marquée par une opération d'acquisition de 4 000 ha de marais salants dans le bassin Rhône-Méditerranée. En matière d'acquisition, l'objectif du Grenelle de l'environnement est d'acquérir 15 000 ha de zones humides d'ici 2015. Les agences ont un objectif intermédiaire de 10 000 ha acquis entre 2009 et 2012. A ce jour, 8 113 ha l'ont déjà été, garantissant l'atteinte de l'objectif, qui sera sans doute même dépassé.



Une première évaluation des mesures d'acquisition et de la pertinence des interventions réalisées sur les zones ayant bénéficié d'aides de l'agence réalisée sur le bassin Rhône-Méditerranée montre néanmoins que la dynamique est très hétérogène en fonction des zones concernées : on note un intérêt des collectivités pour l'acquisition des zones humides remarquables, faisant l'objet de mesures de protection au titre du code de l'environnement, alors que les autres zones humides peuvent être tout aussi essentielles pour l'atteinte du bon état ;

- 28 435 km de linéaires de berges ont également bénéficié d'aides des agences pour des travaux d'entretien ou de restauration, démontrant un niveau d'intervention soutenu des agences dans ce domaine, conforme aux objectifs ;

- 238 ouvrages faisant obstacle à la continuité des cours d'eau ont été aménagés avec une aide des agences de l'eau. Ce chiffre confirme la dynamique constatée depuis le début du programme, avec un quasi quadruplement du rythme annuel d'aménagement. On constate une hétérogénéité en fonction des bassins, qui nécessite, dans certaines zones, encore une accélération forte du rythme actuel pour atteindre l'objectif Grenelle de 1 200 ouvrages aménagés. A ce jour, 629 ouvrages ont été aidés (soit 52% de l'objectif sur 2/3 du programme. Des délais importants depuis l'instruction du projet (de nombreuses études ont été lancées) jusqu'à sa réalisation sont la cause essentielle de ce retard.



La loi de finances rectificative pour 2008 a prévu le triplement du plafond de la redevance « hydroélectricité », de manière à rééquilibrer recettes et dépenses d'intervention sur les milieux. Lors de la révision de leur programme, les agences de l'eau ont donc adopté des augmentations de taux dont l'impact sera observé seulement en 2011, et ne conduira pas, en tout état de cause, à un triplement de la recette. Les conseils d'administration des agences de l'eau ont en effet souhaité étaler dans le temps l'augmentation des taux.

Gestion quantitative de la ressource

Les agences ont financé pour 80 M€ de travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable par interconnexion de réseaux, soit un montant conforme aux prévisions. Ces travaux contribueront au retour au bon état quantitatif de certaines masses d'eau souterraines, en diversifiant les ressources en eau sollicitées pour l'alimentation en eau potable.

En ce qui concerne la protection de la ressource, les SDAGE listent les captages prioritaires du bassin, dont 514 identifiés comme prioritaires dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, sur lesquels doit être mis en place un programme de restauration de la qualité des eaux brutes à l'échelle de l'aire d'alimentation de captage. Fin 2010, 80% des captages prioritaires ont fait l'objet d'une délimitation de l'aire d'alimentation, préalable à l'élaboration du programme d'action. 412 captages ont fait l'objet d'une décision d'aide par les agences de l'eau.

En matière d'irrigation, la LEMA a prévu la mise en place des organismes uniques de prélèvement dans les zones en déficit hydrique (dites zones de répartition des eaux, ZRE), et le transfert à ces organismes de gestion collective des autorisations de prélèvement auparavant attribuées individuellement aux exploitants. Six organismes sont en cours d'élaboration de leur dossier d'autorisation loi sur l'eau. Les études de volumes prélevables qui déterminent le montant maximum d'eau qui peut être prélevé pour garantir le maintien ou la reconstitution des masses d'eau en déficit hydrique se poursuivent selon des modalités adaptées dans chaque bassin, certaines agences ayant fait le choix de ne réaliser qu'une seule étude pour l'ensemble des zones de leur bassin. Les études sont déjà réalisées pour 50 zones à ce jour.

Les agences contribuent à cette politique également par le financement des retenues de substitution permettant de réduire les prélèvements en période d'étiage, mais aussi par la fixation de taux de redevances différenciés par zone géographique, selon la pression exercée sur les ressources en eau par les différents préleveurs.

En matière de gestion quantitative, les agences de l'eau accompagnent également les collectivités locales souhaitant améliorer les performances de leurs réseaux d'eau potable. Les agences de l'eau ne peuvent financer le renouvellement de réseaux, dont le coût doit être financé par l'amortissement des ouvrages existants. Elles financent en revanche les études d'identification des fuites et le Grenelle de l'environnement prévoit qu'elles puissent mieux accompagner les collectivités dans la réalisation de l'objectif de réduction du taux de perte des réseaux. 12 M€ d'aides pour des travaux en faveur des économies d'eau ont ainsi été attribuées. Le rythme de croissance, régulier depuis le début du programme, reste cependant légèrement en dessous de la prévision.

TABLEAU 5 – Evolution des principaux indicateurs des contrats d'objectifs des 6 agences de l'eau

Domaine	Indicateur n°	Nom de l'indicateur	Libellé de l'indicateur	Unité	2007	2008	2009	Prévision 2010	2010	2011	2012	
					Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation	Réalisation		
Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement agence	Acquisition de données	1	Connaissance des rejets dans le milieu	%	Sans objet	Sans objet	29%	33%	31%	39%	48,00%	
					2	Pourcentage de plus de 10 000 EH bénéficiant d'un dispositif d'autosurveillance des réseaux	nc	nc	44%	56%	66%	87,00%
	Prospective	3	Planification des SAGE	%	48,35%	50,19%	54,59%	56,57%	56,00%	57,73%	58,80%	
					149	151	182	169	165	182		
	Gouvernance et soutien des politiques	4	Action internationale (en M€ GAP)	M€	38	41	47	5,7	5,2	6,6	8,4	
					4,57	5,25	6,5	8,22	10,99	9,17	10,12	
	Dépenses courantes et autres dépenses	5	Suivi des redevances	%	Sans objet	Sans objet	Sans objet	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible	non disponible
					Taux de contrôle par année d'activité N-3 - en % d'assiette (chiffre du haut)	Taux de contrôle par année d'activité N-3* - en % de redevables (chiffre du bas)	Taux de contrôle par année d'activité N-3* - en % d'assiette (chiffre du haut)	Taux de contrôle par année d'activité N-3* - en % de redevables (chiffre du bas)				
	Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement agence	6	Suivi du fonctionnement	M€	nc	36,335	35,332	44,067	35,544	33,568	34,3466	
					1837,62	1829,05	1843,11	1886	1836,45	1868	1851	
	Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement agence	7	Gestion du personnel	Effectifs de l'agence (en EPT au 31/12)	Nombre de jours de formation par EPT	5,8	4,7	4,63	5,11	4,27	5,12	5,12
						nc	316	185	120	126	43	0
	Mesures nationales de gestion de l'eau	8	Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)	conformité au 31/12 de l'année (chiffre du haut)	EH	nc	14 172 336	10 452 128	8 741 511	8 942 852	240 782	0
						9	Pourcentage des autorisations de programmes annuelles de la ligne 11 (installations de traitement des eaux usées domestiques) consacrées à la mise en conformité ERU dans l'année	45,71%	55,20%	60,48%	55,82%	49,86%
Mesures nationales de gestion de l'eau	10	Evolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin	Quantité de substances actives vendues par les distributeurs selon les 3 catégories de substance servant au calcul de la redevance (en kg) : RPD max	kg	Sans objet	Sans objet	5452539	Non disponible avant Juin 2011				
					11	Evolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin	kg	32807266	4071491	357	640	570
Mesures nationales de gestion de l'eau	11	Solidarité avec les communes rurales	Montant des aides passées (chiffre du haut) et montant des aides correspondant (chiffre du bas)	M€	Sans objet	Sans objet	2,43	3,08	4,09	3,95	4,11	
					12	Solidarité avec les communes rurales	M€	176,91	201,16	185	209,78	193,5
Mesures nationales de gestion de l'eau	13	Montants consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses (en AP)	Surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementales (en ha)	ha	14,48	21,93	44,482	76,51	82,96	88	90,7	
					8465	30751	51866	76300	114788	66600	56400	
Mesures nationales de gestion de l'eau	14	Lutte contre les pollutions diffuses	Nombre d'exploitations faisant l'objet d'un plan végétal environnement	environnement	150	507	546	2053	1344	2137	2077	
					14	Nombre de captages prioritaires "Grenelle" en cours de protection -Nb de captages du bassin			514	412	478	514
Mesures nationales de gestion de l'eau	14	Lutte contre les pollutions diffuses	-Nb de captages aidés par l'agence en faveur de la délimitation d'une zone de protection	%	Sans objet	Sans objet	99	412	412	478	514	
					14	Montants consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses (en AP)	M€	14,48	21,93	44,482	76,51	82,96

Domaine	Indicateur n°	Nom de l'indicateur	Libellé de l'indicateur	Unité	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Prévision 2010	Réalisation 2010	Prévision 2011	Prévision 2012	
												Action
Gestion territoriale de l'eau	14	Lutte contre les pollutions diffuses	-Nb de captages aidés par l'agence en faveur de la validation d'un "programme d'action"		Sans objet	Sans objet	62	148	152	444	514	
			-Nb de captages pour lesquels au moins une demande de MAE ou autre découlant du programme d'action a été aidée		Sans objet	Sans objet	51	97	97	195	514	
	15		Montant d'AP consacrés à l'agriculture bio**	M€	Sans objet	Sans objet	2,75	9	11,26	1,92	2,16	
			Linéaire de berges restauré ou entretenu avec l'aide de l'agence (en km (chiffre du haut) et en M€ d'AP engagées dans l'année (chiffre du bas))	km	27022	23812	28843,4	26960	28435	28860	29560	
	17	Milieux aquatiques	Zones Humides bénéficiant d'un financement agence (en ha (chiffre du haut) et en M€ d'AP engagées dans l'année (chiffre du bas))	M€	37,8	32,26	37	52,2	36,728	59,57	61,95	
			dont acquisition (chiffre du milieu)	ha	18997	22149	31648	25699	25364	28489	30039	
			et en M€ d'AP engagées dans l'année (chiffre du bas))	M€	4831,6	1846	6619	1762	1494,5	2252	2402	
	18		Nombre d'ouvrages du bassin aidés en vue d'être rendus franchissables dans l'année (chiffre du haut) et M€ d'AP engagées dans l'année (chiffre du bas)	M€	20,87	13,95	23,63	20,19	16,058	22	23,75	
					59	179	153	213	238	288	371	
	19	Conformité des eaux brutes à vocation de production d'eau potable	Montant des aides engagées au bénéfice de collectivités (traitement, interconnexion, déplacement, protection des captages, DUF) (en M€ d'AP (chiffre du haut) et en M€ de dépenses des collectivités (chiffre du bas))***	M€	2,9	8,456	12,896	16,475	16,735	22,38	29,58	
					65,93	73,25	45,3	35,8	80,77	36,9	36,27	
	20		Montant des aides attribuées pour des opérations en faveur de la gestion des prélèvements sur la ressource (économies d'eau) (en M€ d'AP)	M€	nc	nc	4945714			4897893		
					9,57	10,98	10,82	16,85	12,245	16,95	16,9	
	21	Limitation des effets des sécheresses	Volumes déclarés dans le bassin pour les prélèvements de N-1 par secteur : collectives (en Mm3)	Mm3	Sans objet	6035,31	6004,04	5939,766	5233	5233	5875,29834	5810,995357
			autres usages économiques (notamment industrie hors refroidissement industriel) (en Mm3)	Mm3		3683,96	3354,27	3352,773	3014	3014	3315,99527	3280,365317
			refroidissement industriel (notamment centrales EDF) (en Mm3) agriculture (en Mm3)	Mm3		17059	21756,105	21756,105	22105,9	17392	22105,9	22105,9
	22	Développement de la ressource	Montant des aides attribuées pour des opérations de création de réserves pour le soutien d'étiage et en retenues de substitution (AP en M€ (chiffre supérieur) et nouveaux volumes stockés en Mm3 (chiffre inférieur))	M€	4,14	12,11	8,77	14,2	21,07	22	22	23,4
					59,62	65,2	64,45	64,9	75,35	67,9	71,9	
23	Gestion de la ressource	Nombre d'études de volumes prélevables ayant bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence (chiffre du haut) et nombre d'organismes uniques ayant bénéficié d'une aide de l'agence pour sa création (chiffre du bas)		Sans objet	Sans objet	31	25	19	22	22	1	
				Sans objet	Sans objet	0	1	0	17	20		

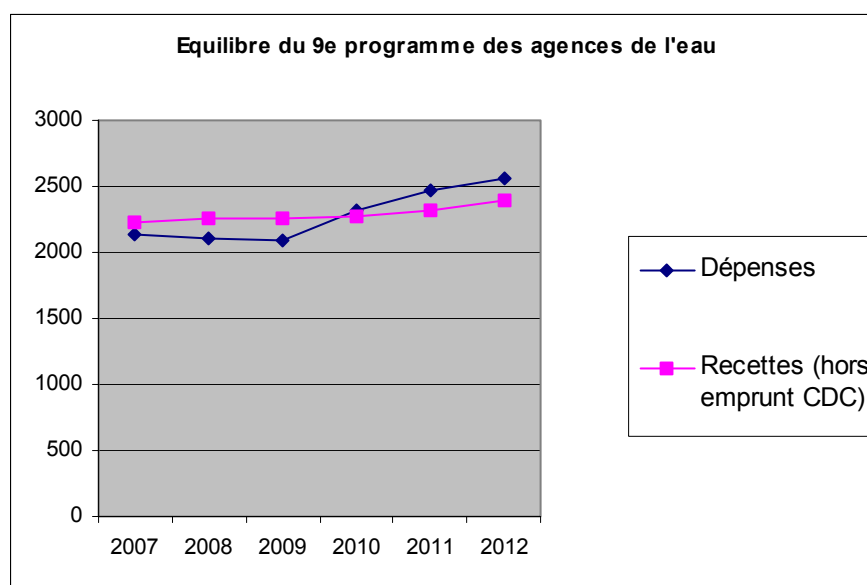
*les redevances de N étant contrôlées sur N+1, N+2 et N+3, c'est seulement en N+3 qu'il est possible d'avoir le taux de contrôle définitif de N. Ainsi, la réalisation 2011 (N) concerne les contrôles faits en 2009, 2010 et 2011 sur les redevances émises en 2008 (N-3)

**chiffres 2010 partiels

****hors RM&C

3. LA SITUATION FINANCIÈRE DES AGENCES DE L'EAU

L'année 2010 constitue une année pivot dans l'architecture initiale des 9^{èmes} programmes d'intervention des agences de l'eau, puisque l'équilibre financier du programme s'est inversé. En effet, en 2010, le niveau de dépenses a été supérieur au niveau des recettes, après les trois premières années du programme excédentaires.



Le résultat des agences est de -225M€, contre -193M€ prévus initialement. L'écart par rapport à la prévision est lié :

- aux recettes des redevances qui n'ont pas atteint le niveau prévu aux budgets primitifs (150 M€ d'écart), en raison principalement de la diminution des consommations d'eau ;
- à l'accélération des paiements.

Ainsi, trois agences constatent un résultat négatif en 2010 : Adour-Garonne (-33 M€), Rhône-Méditerranée et Corse (-71 M€) et Seine-Normandie (-152 M€). Toutefois, dans le cas de Seine-Normandie, le résultat négatif s'explique principalement par l'abandon de la comptabilisation anticipée des redevances déclarées en début d'année suivante. Seule l'agence Adour-Garonne a mobilisé un complément d'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations à hauteur de 15 M€, pour poursuivre le financement des travaux de mise en conformité des stations d'épuration du bassin à la directive « Eaux résiduaires urbaines ». Pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, qui fait face à de fortes tensions financières liées à un niveau de recette des redevances nettement plus faible que prévu, une révision des taux de redevances a été adoptée fin 2010.

Les trois autres agences ont un résultat proche de l'équilibre, sauf Loire-Bretagne dégageant un léger excédent de 24M€, essentiellement du fait de la sous-consommation de ses interventions notamment dans les domaines du traitement des eaux usées domestiques, de la lutte contre les pollutions non domestiques (activités économiques dont activités agricoles), de la protection de la ressource et de la restauration des milieux aquatiques. Ce résultat permet à l'agence de rembourser plus rapidement l'emprunt contracté en début de programme.

Au total, pour les six agences, l'exercice 2010 se solde par un prélèvement sur le fonds de roulement de 238 M€. Au 31 décembre 2010, la somme des fonds de roulement des agences de l'eau s'élève à 460 M€, soit un peu plus de deux mois de dépenses. Ce fonds de roulement se décompose en 285M€ de besoin en fonds de roulement correspondant à des redevances émises en fin d'année et 175M€ de trésorerie, soit trois semaines de dépenses.

Comme cela était prévu, le fonds de roulement est progressivement absorbé par la réalisation des travaux engagés depuis 2007 pour le plan d'action sur l'assainissement. Son évolution est également due à l'amélioration du taux de réalisation des travaux prévus dans les domaines de l'agriculture, de la restauration des milieux et de l'eau potable, qui donne lieu à une progression du rythme des paiements en 2010.

Le tableau 6 (ci-dessous) présente la somme des comptes financiers 2008, 2009 et 2010 et des budgets primitifs 2010 et 2011 des 6 agences de l'eau.

TABLEAU 6 – Équilibre financier des 6 agences de l'eau

Par ailleurs, le niveau global des dépenses 2010 est nettement supérieur à celui de l'année 2009 (+12%, soit +254 M€, pour l'ensemble des agences), du fait principalement de la montée en puissance des versements des aides ERU. De plus, deux agences (Loire-Bretagne et Seine-Normandie) ont augmenté le montant de leurs avances remboursables.

Le niveau des dépenses est cependant en retrait de la prévision réalisée dans les budgets primitifs (-3,9%) pour les raisons suivantes :

- les interventions sont inférieures de 100 M€ à la prévision ;
- les dépenses réelles de personnel sont inférieures de 1,9 M€ du niveau prévu, mais supérieures de 7,7 M€ à celles de 2009. Les effectifs réels ont diminué de 2009 à 2010 (- 8 ETPT, pour une baisse du plafond de 15 ETP). La hausse constatée de la masse salariale s'explique par l'impact du régime indemnitaire du nouveau statut, de l'augmentation du point d'indice de la fonction publique et d'un glissement vieillesse-technicité positif ;
- malgré l'apparence de hausse des dépenses globales de fonctionnement courant (94 M€) de 1,3 M€ de 2009 à 2010, les dépenses de fonctionnement prises en compte dans le périmètre soumis à l'objectif de réduction de 10% d'ici 2013 sont stabilisées à un montant de 35,5 M€ (contre 35,4 M€ en 2009), nettement inférieur à la prévision de 43,7 M€. L'effort de maîtrise des coûts de fonctionnement poursuivi en 2010 est notamment marqué par une baisse des dépenses informatiques des agences Artois-Picardie, Loire-Bretagne, Rhin-Meuse et Rhône-méditerranée et Corse.

Les recettes totales présentent globalement une diminution de 148 M€ par rapport à celles de 2009, le montant des remboursements d'avances étant en légère diminution de 7,4 M€.

En somme, l'équilibre général de l'année 2010 a connu une inflexion qui s'est traduite par un prélèvement sur le fonds de roulement des agences. Cet équilibre est néanmoins calculé notamment pour limiter l'endettement des agences. Dès 2010, les agences ont pu limiter leur recours à l'emprunt souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre du « plan d'action ERU » : 15 M€ ont été mobilisés sur 118 M€ prévus en 2010. Comme en 2009, seule l'agence de l'eau Adour-Garonne a mobilisé cet emprunt.

Données propres à chaque agence de l'eau

1. Agence de l'eau Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne est le 3^e bassin par la superficie et le 4^e par la population (7 millions d'habitants). Il est le 3^e bassin par le nombre d'exploitations agricoles (100 000 environ). Il compte 33 000 km de linéaire de cours d'eau et 450 km de littoral. Les prélèvements d'eau annuels s'élèvent à 2,5 milliards de m³, dont 40% pour l'irrigation et le reste à parts égales pour l'industrie et l'eau potable.

En 2005, 52% des masses d'eau du bassin ont été identifiées comme en risque de non atteinte du bon état en 2015. Les travaux menés depuis ont conduit à caractériser 48% des masses d'eau de rivière en bon état écologique (94% en bon état chimique), et 57% des nappes souterraines en bon état chimique (77% en bon état quantitatif).

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux a identifié 3 priorités : réduire les pollutions diffuses de toutes origines, notamment dans les secteurs considérés comme prioritaires pour l'alimentation en eau potable, préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques, maintenir une quantité d'eau suffisante dans les rivières et nappes en été et en automne en mettant en place une gestion plus économe et rationnelle de la ressource en eau.

L'objectif est d'atteindre 60% de cours d'eau, 39% des masses d'eau côtières et de transition, et 58% des masses d'eau souterraines en bon état en 2015. Le coût de l'atteinte de cet objectif est évalué à 4,1 Md€, dont notamment 29% pour l'assainissement collectif, 29% pour la restauration des milieux aquatiques et 22% pour la réduction des rejets diffus agricoles.

Le siège de l'agence de l'eau Adour-Garonne est à Toulouse. L'agence compte 4 autres implantations dans le bassin : Bordeaux, Brive, Rodez et Pau. Le comité de bassin a créé 7 commissions territoriales (Adour, Charente, Côtier-littoral, Dordogne, Garonne, Lot, Tarn-Aveyron).

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 9^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le taux de réalisation des autorisations de programme en 2010 (75 %) est faible et est en retrait par rapport à 2009 (229 M€ contre 282 M€ en 2009).

Les aides engagées pour les travaux de mise en conformité des stations d'épuration, qui avaient plus que doublé en 2009 (88 M€), ont atteint un niveau de 57 M€ en 2010, les aides engagées pour les travaux sur les réseaux diminuent nettement (36 M€ contre 49 M€ en 2009). Le niveau des interventions pour les travaux sur l'eau potable est également à un niveau très faible (14 M€).

En revanche, les aides engagées dans les domaines sensibles se maintiennent ou sont supérieures au niveau atteint en 2009, même si elles restent à un niveau inférieur à la prévision : les aides pour la gestion quantitative de la ressource s'élèvent à 7 M€ (6 M€ en 2009) pour 16,4 M€ prévus, les aides pour la restauration et la gestion des milieux s'élèvent à 16 M€ (17,8 M€ en 2009), et les aides à la lutte contre les pollutions diffuses à 4 M€ (3,2 M€ en 2009) pour 19 M€ prévus.

Les aides à l'industrie restent à un niveau faible, légèrement inférieur à 2009 (11 M€ contre 14 M€).

Le report cumulé des autorisations d'engagements reste cependant faible (60 M€), le niveau des engagements sur la période 2007-2009 ayant été particulièrement élevé. Les reports se concentrent sur la lutte contre les pollutions diffuses agricoles, la gestion quantitative de la ressource en eau et l'eau potable.

Situation financière de l'agence

Le budget de l'agence pour l'année 2010 s'élevait à 262,4 M€ et a été réalisé à 97% (254,5 M€). Le taux de consommation des crédits de paiement est élevé et s'inscrit en progression continue depuis le début du programme (+6,9% par rapport à 2009, en cohérence avec le niveau élevé des autorisations de programme en 2009).

La situation financière reste donc tendue, avec un résultat négatif de 33 M€. Cependant, le recours à l'emprunt diminue en 2010 (tirage de 15 M€ supplémentaires du prêt de la Caisse des dépôts et consignations contre 22 M€ en 2009) pour poursuivre le financement des travaux de mise en conformité des stations d'épurations à la directive « Eau résiduaires urbaines ». Le prélèvement sur le fonds de roulement est limité à 5 M€, les recettes ayant augmenté globalement de 6% de 2009 à 2010. L'évolution des recettes est due principalement à la progression de 10,3% de 2009 à 2010 des produits de redevances, supérieure aux prévisions, qui est le résultat de la hausse des taux de redevance votée lors de la révision du 9ème programme. Les remboursements d'avances ont progressé de 5% en 2010 par rapport à 2009.

Concernant les aides versées, on constate une augmentation globale de 2009 (183 M€) à 2010 (205 M€), soit +11,7%, qui s'explique essentiellement par la progression des subventions versées de 29 M€, soit +18 %, alors que les avances diminuent d'un montant de 7,5 M€ (-32,2%).

Un premier remboursement de capital, suite au prêt contracté auprès de la CDC, a eu lieu en 2010.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance

En 2010, 20 SAGE sont désormais en cours sur le bassin, couvrant ainsi 71 000 km², sachant que 2 SAGE ont été adoptés par leur Commission Locale de l'Eau et vont rentrer en phase de mise en œuvre et que 4 périmètres ont reçu un avis favorable de la commission planification en 2010.

En matière de connaissance des rejets industriels dans le milieu, l'objectif 2012 a déjà été atteint avec 61% des rejets faisant l'objet d'un suivi régulier. En matière d'auto-surveillance, l'objectif 2010 est largement dépassé avec 46% de la capacité des agglomérations de plus de 10 000 EH équipés. Par ailleurs, le portail de bassin mis en place par l'agence lui a permis de tenir ses engagements de diffusion et de mise à disposition du public des données sur l'eau (ressources, milieux réglementation, etc.).

La politique de contractualisation, déjà bien développée dans le bassin Adour-Garonne, s'est poursuivie. Des conventions partenariales dans les domaines de compétences en matière de politique de l'eau ont été signées avec la région Aquitaine, des communautés urbaines, parcs naturels régionaux, agences d'urbanisme. La mise en œuvre d'un plan de communication du SDAGE en 2010 s'est notamment traduite par la diffusion et la mise à disposition d'une exposition sur le SDAGE et le programme de mesures sur le site internet de l'agence.

Concernant le soutien à des projets de coopération décentralisée à l'international, l'agence a soutenu 35 projets, dont 24 dans les états d'Afrique subsaharienne francophone, Madagascar ou Haïti, pour 1,69 M€ d'aides. De nouveaux partenariats institutionnels continuent à se développer (Inde, Chine, Bulgarie, Pologne).

Mesures nationales de gestion de l'eau

L'agence a dépassé ses objectifs 2010 de mise en conformité à la directive ERU : 16 stations d'épuration de plus de 2000 EH restent à mettre en conformité (la cible était fixée à 33 stations).

L'agence maintient un rythme soutenu de financement de travaux de mise en conformité des stations d'épuration (STEP) et réseaux avec 55 M€ consacrés à 9 STEP et 17 opérations réseaux pour les plus de 2000 EH ainsi que 153 conventions signées pour la mise en conformité des agglomérations de 200 à 2000 EH.

Enfin, l'agence a accordé 27 M€ d'aides au titre du programme solidarité urbain rural. Les 22 M€ d'aides consacrés aux investissements relatifs à l'assainissement portent principalement sur les enjeux prioritaires du programme de l'agence, à savoir le respect de la DERU et de la DCE.

Gestion territoriale de l'eau

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, la réalisation des actions prévues dans le cadre des plans d'actions territoriaux (PAT) a mobilisé l'essentiel des moyens financiers de l'agence. Sur les 25 PAT validés par le conseil d'administration de l'agence fin 2010, 18 ont pour enjeu prioritaire la protection de la ressource en eau.

Sur les 5,3 M€ consacrés à cette priorité (contre 3,4 M€ en 2009 et 1,8 M€ en 2008), 4,4 M€ l'ont été par cet outil, soit un tiers de plus qu'en 2009. Une excellente dynamique est constatée sur les captages d'eau potable avec 19 des 57 captages prioritaires Grenelle couverts par un PAT et des diagnostics de territoire lancés sur 23 aires d'alimentation de captage.

Concernant les milieux aquatiques, suite à l'appel à projets lancé par l'agence en 2009 pour soutenir et valoriser une dizaine d'initiatives pilotes pour la protection des zones humides, 13 projets ont été retenus, représentant à terme 900 ha préservés, dont environ 600 ha acquis. Leur mise en œuvre devrait voir le jour en 2011 et permettre à l'agence d'atteindre son objectif Grenelle de 1461 ha acquis sur la période 2009-2012.

Le nombre d'ouvrages rendus franchissables sur les cours d'eau a nettement progressé en 2010 (19 obstacles aménagés dont 5 arasements), cependant le rythme des interventions devra s'accélérer pour atteindre l'objectif Grenelle de 132 ouvrages rendus franchissables sur le bassin fin 2012 (28 ouvrages seulement fin 2010). Une doctrine commune Agence-DREAL-ONEMA a été élaborée et diffusée pour favoriser l'émergence d'opérations collectives de restauration de la continuité écologique.

Dans le domaine de la gestion quantitative, enjeu majeur du bassin de la Garonne, le taux d'engagement en 2010 reste limité (42%), avec une diminution du niveau des engagements par rapport aux années antérieures. La révision des modalités d'intervention, devenues plus incitatives depuis octobre 2010, devrait permettre des avancées au cours de l'année 2011. Concernant l'irrigation, moins de 10% des objectifs ont été réalisés sur la création de nouvelles ressources au soutien d'étiage, les retenues de substitution et les volumes économisés, alors que 100% des déstockages ont été faits.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

Le projet d'établissement de l'agence préparé en 2009 a été adopté en 2010. Il vise à renforcer les délégations territoriales.

Concernant les dépenses de fonctionnement, il faut rappeler que le niveau de 2009 est particulièrement bas compte tenu des efforts déjà engagés par l'agence les années précédentes. Aussi, l'augmentation constatée en 2010, bien que nettement inférieure aux prévisions (-17%), est principalement due à l'accroissement des prestations informatiques notamment nécessaires à la phase d'entrée en fonctionnement du logiciel commun à 5 agences, ARAMIS (contrat de maintenance). Cependant, il est à souligner que globalement, les dépenses informatiques d'Adour-Garonne demeurent faibles par rapport à celles des autres agences.

S'agissant des dépenses de personnel, elles ont progressé de 3,3% entre 2009 et 2010 avec des effectifs qui sont passés de 265 ETPT à 264 ETPT, pour un plafond de 268 ETP en 2010.

Le redéploiement des fonctions support vers les métiers opérationnels se fait même si la part d'effectifs sur les fonctions support demeure élevée, probablement du fait de l'importance des prestations informatiques réalisées en interne. Ce choix organisationnel s'avère pertinent, puisque les dépenses globales de l'agence Adour-Garonne (personnel et fonctionnement) sont les plus faibles des six agences de l'eau.

Autorisations de programme de l'agence Adour-Garonne au 31 décembre 2010 :
Exécutions 2007-2010 et prévisions 2011-2012

Lignes de programme (en M€)	2007		2008		2009		2010	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances
I. Lutte contre la pollution :								
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	41,50	0,09	41,32	0,35	88,17	0,17	52,45	4,86
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	37,57	5,68	23,86	8,32	39,18	10,06	31,90	4,25
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	4,71	11,26	6,60	12,35	3,85	9,90	5,00	6,27
14 Elimination des déchets	2,10	0,00	2,75	0,00	2,43	0,00	3,07	0,00
15 Assistance technique à la dépollution	7,11	0,00	7,95	0,00	2,50	0,00	1,91	0,00
16 Primes pour épuration	15,00	0,00	23,90	0,00	13,38	0,00	0,59	0,00
17 Aide à la performance épuratoire	0,49	0,00	0,39	0,00	16,30	0,00	23,87	0,00
18 Lutte contre la pollution agricole	8,68	0,00	4,80	0,00	3,26	0,00	4,09	0,00
19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Lutte contre la pollution	117,16	17,03	111,57	21,02	169,07	20,13	122,88	15,38
II. Gestion des milieux :								
21 Gestion quantitative de la ressource	3,88	0,52	5,24	0,64	5,86	0,24	6,83	0,22
23 Protection de la ressource	4,23	0,00	4,53	0,00	3,50	0,00	3,58	0,00
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	8,53	0,00	13,84	0,00	17,80	0,00	16,15	0,00
25 Eau potable	27,77	0,00	16,17	0,00	18,71	0,00	12,88	1,00
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	1,30	0,00	1,70	0,00	1,79	0,00	1,63	0,00
Total Gestion des milieux	45,71	0,52	41,48	0,64	47,66	0,24	41,07	1,22
III. Conduite et développement des politiques :								
31 Etudes générales	1,45	0,00	1,58	0,00	3,33	0,00	3,72	0,00
32 Connaissance environnementale	4,72	0,00	3,35	0,00	7,15	0,00	5,20	0,00
33 Action internationale	0,80	0,00	0,97	0,00	1,06	0,00	1,69	0,00
34 Information, communication, etc.	0,80	0,00	1,65	0,00	0,84	0,00	0,90	0,00
Total Conduite et développement des politiques	7,77	0,00	7,55	0,00	12,38	0,00	11,51	0,00
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :								
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	5,72	0,00	4,94	0,00	5,32	0,00	5,38	0,00
42 Immobilisations	1,56	0,00	1,03	0,00	1,32	0,00	0,73	0,00
43 Dépenses de personnel	13,97	0,00	15,43	0,00	16,51	0,00	17,06	0,00
44 Charges de régularisation	4,44	0,00	2,95	0,00	11,71	0,00	4,71	0,00
Total Dépenses courantes et autres dépenses	25,69	0,00	24,35	0,00	34,86	0,00	27,88	0,00
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)								
	6,92	0,00	9,08	0,00	9,08	0,00	9,08	0,00
VI. Total	203,25	17,55	194,03	21,66	273,05	20,37	212,42	16,60

Lignes de programme (en M€)	2011		2012		TOTAL		Total Xème programme	Taux de réalisation	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances		Subventions	Prêts et avances
I. Lutte contre la pollution :									
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	49,64	10,16	36,00	0,70	309,08	16,33	325,41	72%	33%
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	37,80	3,00	36,00	0,30	206,31	31,61	237,92	64%	90%
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	7,10	13,80	5,19	11,84	32,45	65,42	97,87	62%	61%
14 Elimination des déchets	4,30	0,00	4,00	0,00	18,65	0,00	18,65	55%	
15 Assistance technique à la dépollution	3,00	0,00	9,89	0,00	32,36	0,00	32,36	60%	
16 Primes pour épuration	0,00	0,00	0,00	0,00	52,87	0,00	52,87	100%	
17 Aide à la performance épuratoire	22,00	0,00	18,85	0,00	81,90	0,00	81,90	50%	
18 Lutte contre la pollution agricole	20,00	0,00	17,22	0,00	58,05	0,00	58,05	36%	
19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total Lutte contre la pollution	143,84	26,96	127,15	12,84	791,67	113,36	905,03	66%	65%
II. Gestion des milieux :									
21 Gestion quantitative de la ressource	16,20	2,70	14,12	0,88	52,13	5,20	57,33	42%	31%
23 Protection de la ressource	6,90	0,00	5,47	0,00	28,21	0,00	28,21	56%	
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	24,60	0,00	21,97	0,00	102,89	0,00	102,89	55%	
25 Eau potable	27,50	1,00	21,73	0,00	124,76	2,00	126,76	61%	50%
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	2,40	0,00	2,00	0,00	10,82	0,00	10,82	59%	
Total Gestion des milieux	77,60	3,70	65,29	0,88	318,81	7,20	326,01	55%	36%
III. Conduite et développement des politiques :									
31 Etudes générales	3,80	0,00	3,15	0,00	17,03	0,00	17,03	59%	
32 Connaissance environnementale	9,80	0,00	6,28	0,00	36,50	0,00	36,50	56%	
33 Action internationale	1,60	0,00	2,00	0,00	8,12	0,00	8,12	56%	
34 Information, communication, etc.	1,10	0,00	1,00	0,00	6,29	0,00	6,29	67%	
Total Conduite et développement des politiques	16,30	0,00	12,43	0,00	67,94	0,00	67,94	58%	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :									
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	6,38	0,00	5,00	0,00	32,74	0,00	32,74	65%	
42 Immobilisations	5,82	0,00	1,10	0,00	11,56	0,00	11,56	40%	
43 Dépenses de personnel	18,65	0,00	17,00	0,00	98,62	0,00	98,62	64%	
44 Charges de régularisation	7,38	0,00	7,55	0,00	38,74	0,00	38,74	61%	
Total Dépenses courantes et autres dépenses	38,23	0,00	30,65	0,00	181,66	0,00	181,66	62%	
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)									
	9,08		9,08		52,32	0,00	52,32	65%	
VI. Total									
	285,05	30,66	244,60	13,72	1412,40	120,56	1532,96	62%	63%

Crédits de paiement de l'agence de l'eau Adour-Garonne au 31 décembre 2010 :
Exécutions 2007-2010 et prévisions 2011-2012

	2007	2008	2009	2010
en M€				
I. Lutte contre la pollution :				
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	36,10	31,25	52,20	60,92
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	33,69	33,90	36,36	37,60
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	17,88	15,12	14,29	13,00
14 Elimination des déchets	1,62	2,55	2,17	2,52
15 Assistance technique à la dépollution	2,71	5,90	3,53	2,07
16 Primes pour épuration	15,07	22,43	16,17	0,69
17 Aide à la performance épuratoire	4,40	0,00	5,52	34,54
18 Lutte contre la pollution agricole	7,87	7,99	6,36	6,62
Total Lutte contre la pollution	119,32	119,14	136,60	157,96
II. Gestion des milieux :				
21 Gestion quantitative de la ressource	3,08	3,64	4,62	6,23
23 Protection de la ressource	2,58	2,61	1,21	2,39
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	9,38	10,34	12,33	14,51
25 Eau potable	21,93	19,72	22,88	15,24
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	2,87	1,59	1,68	1,52
Total Gestion des milieux	39,85	37,90	42,72	39,89
III. Conduite et développement des politiques :				
31 Etudes générales	2,06	1,76	2,47	3,28
32 Connaissance environnementale	2,94	3,56	4,06	6,46
33 Action internationale	0,57	0,70	1,26	1,09
34 Information, communication, etc.	0,60	1,37	0,88	0,85
Total Conduite et développement des politiques	6,17	7,39	8,67	11,67
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :				
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	5,72	4,95	5,32	5,38
42 Immobilisations	1,56	1,03	1,32	0,74
43 Dépenses de personnel	13,97	15,43	16,51	17,06
44 Charges de régularisation	4,44	2,95	11,20	2,71
Total Dépenses courantes et autres dépenses	25,68	24,36	34,35	25,88
V. ONEMA				
50 Contributions à l'ONEMA	6,92	9,08	9,08	9,08
Total ONEMA	6,92	9,08	9,08	9,08
TOTAL DES DEPENSES	197,93	197,87	231,42	244,48

En M€	2011	2012	Total	Taux de réalisation
<i>I. Lutte contre la pollution :</i>				
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	62,77	57,04	300,27	60%
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	43,19	39,49	224,23	63%
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	15,68	15,32	91,29	66%
14 Elimination des déchets	2,55	4,00	15,40	57%
15 Assistance technique à la dépollution	2,60	3,89	20,70	69%
16 Primes pour épuration	0,00	0,00	54,36	100%
17 Aide à la performance épuratoire	22,00	24,85	91,30	49%
18 Lutte contre la pollution agricole	8,44	9,90	47,18	68%
Total Lutte contre la pollution	157,23	154,49	844,74	63%
<i>II. Gestion des milieux :</i>				
21 Gestion quantitative de la ressource	7,65	8,70	33,93	52%
23 Protection de la ressource	4,07	4,40	17,25	51%
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	15,95	20,10	82,62	56%
25 Eau potable	25,22	21,56	126,54	63%
29 Plannification et gestion à l'échelle du bassin	2,25	1,80	11,71	65%
Total Gestion des milieux	55,14	56,56	272,05	59%
<i>III. Conduite et développement des politiques :</i>				
31 Etudes générales	3,32	2,90	15,80	61%
32 Connaissance environnementale	10,31	11,15	38,48	44%
33 Action internationale	1,46	1,50	6,57	55%
34 Information, communication, etc.	1,44	1,00	6,13	60%
Total Conduite et développement des politiques	16,53	16,55	66,98	51%
<i>IV. Dépenses courantes et autres dépenses :</i>				
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	6,09	5,00	32,45	66%
42 Immobilisations	2,45	2,60	9,69	48%
43 Dépenses de personnel	18,27	18,00	99,23	63%
44 Charges de régularisation	2,50	0,15	23,95	
Total Dépenses courantes et autres dépenses	29,30	25,75	165,32	67%
<i>V. ONEMA</i>				
50 Contributions à l'ONEMA	9,08	10,00	53,24	64%
Total ONEMA	9,08	10,00	53,24	64%
TOTAL DES DEPENSES	267,28	263,35	1 402,33	62%

Équilibre financier de l'agence Adour-Garonne en 2010

AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE

		CF 2008	CF 2009	CF 2010
Charges	Interventions	153.818	180.344	209.861
	<i>dont subventions versées</i>	138.700	160.635	189.658
	<i>dont contribution à l'ONEMA</i>	9.080	12.548	13.134
	<i>dont dépenses liées aux interventions</i>	5.923	6.648	6.159
	<i>dont frais financiers liés aux interventions</i>	115	513	910
	Personnel	15.430	16.508	17.055
	Fonctionnement	7.052	15.726	10.039
	<i>dont fonctionnement courant</i>	2.853	3.171	3.582
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	1.630	1.620	3.974
	TOTAL CHARGES	176.300	212.578	236.955
	Produits	Redevances	159.989	181.629
Redevances de prélèvement		32.317	51.930	52.419
<i>dont prélèvement pour l'eau potable</i>		25.174	35.121	35.053
<i>dont prélèvement pour l'irrigation</i>		3.242	4.919	6.772
<i>dont prélèvement industrie</i>		3.901	11.890	10.594
Autres redevances		5.179	14.736	16.210
Redevances de pollution et réseaux		66.969	114.216	131.395
<i>Collectivités</i>		54.537	107.053	125.079
<i>Agriculture</i>		659	190	177
<i>Industrie</i>		11.773	6.973	6.139
Redevances ante-LEMA		55.524	747	185
Gestion courante		4.129	2.459	3.752
<i>dont reprises sur provisions (78)</i>		1.918	816	1.311
TOTAL PRODUITS	164.118	184.088	203.961	
Résultat	= produits-charges	-12.182	-28.490	-32.994
CAF	capacité d'autofinancement			
IAF	insuffisance d'autofinancement	12.493	27.625	30.358
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	22.140	23.141	15.685
	Autres dépenses d'investissement	1.664	1.304	703
	Remboursement Capital			1.137
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	36.297	52.070	47.883
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	28.344	26.646	27.993
	Cessions d'immobilisations 775	26	13	43
	Autres ressources en capital	1.957	22.105	15.000
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	30.327	48.764	43.036
Equilibre = variation du FDR	= emplois - ressources	-5.970	-3.306	-4.847
Pour mémoire	Fonds de roulement au 31/12	51.884	52.104	47.257
	BFR	29.152	22.466	15.133
	Trésorerie	22.732	29.638	32.124

État des mandatements du IXème programme de l'agence Adour-Garonne au 31 décembre 2010 (hors dépenses courantes)

en M€

(au 31 décembre 2010)

	Autorisations de programme	Crédits de paiement			Reste à mandater
	Cumul des décisions nettes d'engagement depuis le début du programme	Cumul des mandatements des années antérieures	Mandatements depuis le début de l'année	Cumul des mandatements depuis le début du programme	
	1	2	3	4=2+3	5=1-4
I. Lutte contre la pollution :					
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	171,60	31,20	43,70	74,90	96,70
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	124,60	36,90	32,00	68,90	55,70
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	48,60	12,90	11,80	24,70	23,90
14 Elimination des déchets	7,20	3,40	2,20	5,60	1,60
15 Assistance technique à la dépollution	17,60	10,40	3,50	13,90	3,70
16 Primes pour épuration	52,30	36,00	16,20	52,20	0,10
17 Aide à la performance épuratoire	17,20	0,50	5,50	6,00	11,20
18 Lutte contre la pollution agricole	16,80	2,80	2,10	4,90	11,90
19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Lutte contre la pollution	455,90	134,10	117,00	251,10	204,80
II. Gestion des milieux :					
21 Gestion quantitative de la ressource	16,40	4,90	4,40	9,30	7,10
23 Protection de la ressource	12,30	5,00	1,20	6,20	6,10
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	40,20	10,00	11,30	21,30	18,90
25 Eau potable	62,60	20,20	18,10	38,30	24,30
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	4,80	1,40	1,50	2,90	1,90
Total Gestion des milieux	136,30	41,50	36,50	78,00	58,30
III. Conduite et développement des politiques :					
31 Etudes générales	6,30	0,80	2,00	2,80	3,50
32 Connaissance environnementale	15,30	4,80	4,00	8,80	6,50
33 Action internationale	2,90	0,90	1,20	2,10	0,80
34 Information, communication, etc.	3,30	0,60	0,90	1,50	1,80
Total Conduite et développement des politiques	27,80	7,10	8,10	15,20	12,60
TOTAL.....	620,00	182,70	161,60	344,30	275,70

État des mandatements des programmes antérieurs au IXème programme de l'agence Adour-Garonne au 31 décembre 2010

(en M€)	Décisions nettes d'engagement au 01/01/2007	Décisions nettes d'engagement à la date du 31/12/2010 (1)	Mandatements				Restes à mandater (5)=(1)-(4)
			Années antérieures (2)	Prévus au cours de l'année 2010	Somme des mandatements 2010 (3)	Total des mandatements (4)=(2)+(3)	
6ème PROGRAMME :	483,70	483,10	482,30	0,00	0,00	482,30	0,80
-Subventions	283,60	283,20	282,40	0,00	0,00	282,40	0,80
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	200,10	199,90	199,90	0,00	0,00	199,90	0,00
7ème PROGRAMME :	726,90	722,20	718,00	0,50	0,50	718,50	3,70
-Subventions	571,90	567,90	563,70	0,50	0,50	564,20	3,70
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	155,00	154,30	154,30	0,00	0,00	154,30	0,00
8ème PROGRAMME :	629,50	613,00	575,50	12,50	13,90	589,40	23,60
-Subventions	534,80	520,10	488,20	11,00	13,10	501,30	18,80
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	94,70	92,90	87,30	1,50	0,80	88,10	4,80
TOTAL programmes antérieurs	1 840,10	1 818,30	1 775,80	13,00	14,40	1 790,20	28,10

2. Agence de l'eau Artois-Picardie

Le bassin Artois-Picardie est le plus petit par la superficie (19 700 km²) et également par le linéaire de cours d'eau (6 700 km). Il s'étend sur deux districts hydrographiques, qui, de plus, sont internationaux, l'Escaut et la Meuse. Ce bassin présente une forte densité d'habitants (4,7 millions d'habitants), qui entraîne une forte pression sur la ressource en eau. Le bassin est ainsi intégralement classé comme zone sensible à l'eutrophisation au titre de la directive eaux résiduaires urbaines (ERU) et quasi intégralement classé en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole au titre de la directive nitrates.

Le risque de non atteinte du bon état a été évalué à 39% pour les cours d'eau et les nappes souterraines (avec une incertitude sur respectivement 40% et 61% de ces masses d'eau), 60% pour les plans d'eau et 100% pour les eaux côtières. Ces chiffres traduisent une probabilité d'atteindre le bon état en 2015 nulle pour les masses d'eau souterraines et côtières, de 21% pour les cours d'eau et de 40% pour les plans d'eau. Les facteurs de déclassement sont tant chimiques que biologiques, en revanche 94% des masses d'eau souterraines sont au bon état quantitatif.

Les principaux leviers d'action identifiés par le SDAGE sont l'assainissement domestique pour les eaux superficielles, la lutte contre les pollutions diffuses de toutes origines pour les masses d'eau souterraines, et l'hydromorphologie pour le bon état écologique. Le coût total des travaux estimé pour atteindre l'objectif de 53% de cours d'eau au bon état écologique et 28% de masses d'eau souterraines au bon état chimique en 2015 est évalué à 2,7 Md€ sur le plan de gestion 2010-2015. Ce coût se répartit en 2,1 Md€ pour l'assainissement, 475 M€ pour l'agriculture, 180 M€ pour la pollution industrielle, 147 M€ pour les milieux et 18 M€ pour l'eau potable.

Le siège de l'agence de l'eau est à Douai.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 9^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le programme d'intervention de l'agence avait été substantiellement modifié fin 2008 et ajusté fin 2009 pour prendre en compte le financement des travaux de la station de Marquette-lès-Lille et un projet ambitieux de raccordement des habitations aux réseaux d'assainissement. L'enveloppe d'engagements du programme (1,1 Md€) a été réévaluée de 50 M€, dont 44 M€ pour les aides aux stations d'épuration et 21 M€ pour les aides à l'eau potable.

En 2010, la quasi-totalité des autorisations de programme a été engagée (taux d'exécution de 99,62% atteint). L'année 2010 est marquée notamment par une augmentation importante des aides attribuées dans le domaine « lutte contre la pollution agricole » (18,2 M€ contre 2,9 M€ en 2009), ligne qui a dû faire l'objet de transferts de dotations en cours d'année pour faire face à l'important succès du Programme Eau et Agriculture (programme spécifique au bassin Artois-Picardie) ainsi que plus marginalement les domaines « industries » (10,1 M€ contre 3,5 M€ en 2009) et « restauration et gestion des milieux aquatiques » (7,7 M€ contre 4,3 M€ en 2009).

Aussi, les dotations non consommées en 2010 (0,72 M€) seront reportées vers la ligne « lutte contre la pollution agricole » dont la montée en puissance nécessitera également des redéploiements depuis d'autres domaines, notamment les lignes « aide à la performance épuratoire », « protection de la ressource » et « restauration et gestion des milieux aquatiques ».

En application du plan d'action national pour l'assainissement, une forte progression des engagements d'aides dans ce domaine avait été observée en 2009 (83 M€ d'aides aux travaux de mise aux normes des stations d'épuration). Même si ce montant a baissé en 2010, il demeure encore élevé avec 67,5 M€ d'aides. Les aides aux réseaux d'assainissement sont relativement stables depuis le début du 9^{ème} programme et s'établissent à 39,7 M€ en 2010.

Les engagements en faveur de l'eau potable qui avaient progressé, en 2008 et 2009, à un niveau supérieur à celui prévu en début de programme (25 M€ en 2009) retrouvent le niveau de 2007, qui devrait demeurer identique dans les deux dernières années du programme (9,6 M€).

Globalement, le niveau d'aides annuel n'a diminué que de 10,6 M€ de 2009 à 2010, et devrait atteindre en 2011 le niveau de 2008.

Situation financière de l'agence

L'agence a exécuté un budget de 170,9 M€ soit 108% de la prévision initiale. Le taux de consommation des crédits de paiement est élevé et s'inscrit en progression continue depuis le début du programme (+3,9% par rapport à 2009, en cohérence avec le niveau élevé des autorisations de programme en 2009).

La situation financière demeure équilibrée avec un résultat positif de 5,6 M€ (contre 3,6 M€ en 2009). Le prélèvement sur le fonds de roulement est de 7,6 M€, compte tenu de la progression des recettes (+2% de 2009 à 2010). L'évolution des recettes est due à la progression de 2% également de 2009 à 2010 des produits de redevances, supérieurs de 3,8% aux prévisions. Les remboursements d'avances progressent en 2010, moins que prévu.

Globalement, le total des dépenses en 2010 est en progression (+3,4% de 2009 à 2010).

Les aides versées sont relativement stables de 2009 (131,4 M€) à 2010 (130,8 M€), avec cependant une diminution du montant des aides sous forme de subventions (89 M€ contre 94 M€ en 2009), tandis que le montant des avances augmente (41,6 M€ contre 37,1 M€ en 2009), en raison notamment des paiements d'opérations importantes telle que la station d'épuration de Marquette-lès-Lille. Le taux de réalisation des versements est ainsi supérieur à la prévision du budget primitif (+2,5% pour les subventions et +16,4% pour les avances).

Concernant les dépenses de fonctionnement faisant partie du périmètre soumis à l'objectif de réduction de 10% d'ici 2013, on note une importante diminution atteignant 11,6% entre 2009 et 2010. Même si cette évolution démontre un effort conséquent de la part de l'agence, elle est liée pour partie au retard pris dans l'exécution de certains marchés inter agences liés à la mutualisation de fonctions supports.

Enfin, s'agissant de la hausse des redevances, elle provient essentiellement de l'augmentation de la fraction de la redevance pollution diffuse prélevée au bénéfice de l'ONEMA qui passe de 1,12 à 6,41 M€ de 2009 à 2010.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance

La totalité de la surface du bassin est couverte par une démarche de SAGE. Deux nouveaux SAGE ont été mis en œuvre en 2010, soit le tiers concerné par un SAGE mis en œuvre. Tous les SAGE en cours ont dépassé le stade de l'émergence.

Sur le plan de la connaissance, de nouvelles modalités d'aides à l'auto-surveillance des réseaux ont été mises en place en 2009 par l'agence de l'eau, ce qui a créé une forte dynamique portant à 65% le taux d'agglomérations de plus de 10 000 EH bénéficiant d'une auto-surveillance réseaux.

En matière d'aide publique au développement, l'agence a consacré 0,77 M€ d'aides pour 16 projets de coopération décentralisée, essentiellement en Afrique mais également en Haïti.

Mesures nationales de gestion de l'eau

Dans le domaine de l'application de la directive ERU, l'agence n'a plus que 4 stations (échéances 2013) en cours, dont la mise en conformité est prévue en 2012. La dernière opération d'envergure est la mise en conformité de la station d'épuration de Marquette-lez-Lille, dont la première tranche d'aides a été versée en 2010.

Le raccordement des logements aux réseaux d'assainissement représente un enjeu de lutte contre la pollution propre au bassin Artois-Picardie. Avec 84 conventions de partenariats signées fin 2010, l'agence rattrape partiellement son retard en ce domaine. Depuis le début du programme, 21 000 logements ont été raccordés sur les 50 000 prévus d'ici 2012. Ce rythme devrait se maintenir sur la fin du programme.

En matière de solidarité avec les communes rurales, l'agence a attribué 9,63 M€, soit 75% de son objectif annuel. L'essentiel a concerné des projets d'assainissement (80%), le reste des projets en faveur de l'eau potable (20%).

Gestion territoriale de l'eau

S'agissant de la lutte contre les pollutions diffuses, l'agence connaissait depuis 3 ans de réelles difficultés à initier la montée en puissance des actions agricoles dans le cadre du PDRH². En 2010, elle a pu notifier un régime d'aides répondant aux spécificités du bassin : le « Programme Eau et Agriculture » (PEA). Le succès de ce programme est réel : 11,92 M€ ont été débloqués en 2010 pour la lutte contre les pollutions diffuses (contre 1,73 M€ en 2009), très au-dessus de la cible (7 M€). Plus de la moitié de ces moyens (6,219 M€) ont été mis en œuvre dans le cadre du PEA.

Les 13 captages Grenelle du bassin ont par ailleurs défini leur zone de protection et 3 d'entre eux ont un programme d'action défini et validé.

Concernant les milieux aquatiques, 261 km de cours d'eau ont été restaurés (contre 17 km en 2009). La contradiction apparente entre le dépassement de 13% de l'objectif et la forte baisse des aides (-40%) s'explique par deux dossiers complexes initiés en 2008-2009 qui ont fortement mobilisé les aides de l'agence et dont les résultats se sont concrétisés en 2010. Sur l'ensemble du programme, le niveau d'intervention de l'agence se maintient conformément aux prévisions.

2 746 ha de zones humides ont également été aidées (+40%) dont l'acquisition de 437 ha, très au-dessus de l'objectif Grenelle assigné à l'agence pour la période 2009-2012 (251 ha). On note une réelle montée en puissance dans ce domaine depuis 2007.

Enfin, 29 ouvrages ont fait l'objet d'aménagement en 2010 (10 prévus), dont 18 effacés. L'agence a atteint son objectif.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En 2010, l'agence a exécuté ses missions avec un effectif de 182 ETPT, soit un taux de consommation très proche du plafond.

Au plan de l'organisation, l'agence de l'eau a lancé une réflexion en interne en vue de se réorganiser. Un nouvel intranet a été mis en place qui préfigure une nouvelle plate-forme effective en 2011. L'agence est par ailleurs certifiée ISO 9001 et ISO 14001.

Après une année 2009 exceptionnelle, les dépenses de fonctionnement ont baissé (-11%) pour retrouver leur niveau de 2008, notamment sous l'effet du décalage de certaines dépenses. Comme pour toutes les agences, la diminution se poursuivra en 2011-2012. S'agissant des dépenses de personnel, elles ont progressé de 2,6% entre 2009 et 2010 avec des effectifs stables, mais un plafond en baisse (-1 ETPT en 2010). Le redéploiement des fonctions support vers les métiers opérationnels se fait mais l'agence garde une part d'effectifs sur les fonctions support relativement élevée comparativement aux autres agences, due à un effet de taille.

² Plan de Développement Rural Hexagonal.

Autorisations de programme de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2010
Exécutions 2007-2010 et prévisions 2011-2012

Lignes de programme (en M€)	2007		2008		2009		2010	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances
I. Lutte contre la pollution :								
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	29,10	27,56	16,80	14,49	36,12	46,92	31,71	35,79
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	24,31	14,29	20,79	15,70	31,51	10,38	32,66	6,32
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	5,23	7,36	4,62	7,30	1,71	1,79	3,46	6,68
14 Elimination des déchets	0,50	0,00	0,50	0,00	0,50	0,00	0,50	0,00
15 Assistance technique à la dépollution	1,50	0,00	1,38	0,00	0,85	0,00	0,88	0,00
16 Primes pour épuration	23,06	0,00	12,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17 Aide à la performance épuratoire	0,00	0,00	9,85	0,00	22,43	0,00	22,29	0,00
18 Lutte contre la pollution agricole	8,16	0,00	1,48	0,00	2,91	0,00	18,24	0,00
19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Lutte contre la pollution	91,86	49,20	68,10	37,49	96,03	59,09	109,73	48,78
II. Gestion des milieux :								
21 Gestion quantitative de la ressource	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Protection de la ressource	1,38	0,00	0,95	0,00	2,38	0,00	1,59	0,00
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	4,43	0,00	5,78	0,00	4,30	0,00	7,74	0,00
25 Eau potable	8,68	0,62	10,67	4,92	20,12	4,51	7,81	1,76
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	2,05	0,00	1,49	0,00	0,38	0,00	0,49	0,00
Total Gestion des milieux	16,54	0,62	18,88	4,92	27,17	4,51	17,64	1,76
III. Conduite et développement des politiques :								
31 Etudes générales	0,36	0,00	0,26	0,00	0,07	0,00	0,01	0,00
32 Connaissance environnementale	2,59	0,00	2,33	0,00	1,86	0,00	0,50	0,00
33 Action internationale	0,51	0,00	0,48	0,00	0,57	0,00	0,80	0,00
34 Information, communication, etc.	1,49	0,00	1,77	0,00	1,24	0,00	0,46	0,00
Total Conduite et développement des politiques	4,95	0,00	4,85	0,00	3,74	0,00	1,77	0,00
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :								
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	4,66	0,00	6,03	0,00	6,45	0,00	6,35	0,00
42 Immobilisations	0,23	0,00	0,40	0,00	0,33	0,00	0,49	0,00
43 Dépenses de personnel	10,16	0,05	10,84	0,07	11,24	0,03	11,54	0,03
44 Charges de régularisation	0,59	0,00	6,83	0,00	1,87	0,00	4,57	0,00
Total Dépenses courantes et autres dépenses	15,65	0,05	24,10	0,07	19,90	0,03	22,95	0,03
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)								
	5,53		7,60		7,60		7,60	
VI. Total	134,52	49,88	123,53	42,47	154,45	63,64	159,69	50,57

Agences de l'eau

Lignes de programme (en M€)	2011		2012		TOTAL		Total Xème programme	Taux de réalisation	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances		Subventions	Prêts et avances
I. Lutte contre la pollution :									
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	10,80	7,20	9,60	6,40	134,12	138,36	272,48	85%	90%
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	32,78	6,94	32,78	6,94	174,84	60,56	235,40	62%	77%
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	4,00	7,50	4,00	7,50	23,02	38,13	61,14	65%	61%
14 Elimination des déchets	0,50	0,00	0,50	0,00	3,00	0,00	3,00	67%	
15 Assistance technique à la dépollution	1,28	0,00	1,28	0,00	7,17	0,00	7,17	64%	
16 Primes pour épuration	0,00	0,00	0,00	0,00	35,74	0,00	35,74	100%	
17 Aide à la performance épuratoire	23,50	0,00	24,00	0,00	102,06	0,00	102,06	53%	
18 Lutte contre la pollution agricole	11,60	0,00	13,50	0,00	55,88	0,00	55,88	55%	
19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total Lutte contre la pollution	84,46	21,64	85,66	20,84	535,84	237,05	772,89	68%	82%
II. Gestion des milieux :									
21 Gestion quantitative de la ressource	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
23 Protection de la ressource	3,00	0,00	3,00	0,00	12,30	0,00	12,30	51%	
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	10,50	0,00	11,00	0,00	43,76	0,00	43,76	51%	
25 Eau potable	7,60	2,00	7,60	2,00	62,47	15,81	78,28	76%	75%
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	0,70	0,00	0,70	0,00	5,81	0,00	5,81	76%	
Total Gestion des milieux	21,80	2,00	22,30	2,00	124,33	15,81	140,14	65%	75%
III. Conduite et développement des politiques :									
31 Etudes générales	0,20	0,00	0,20	0,00	1,10	0,00	1,10	64%	
32 Connaissance environnementale	2,65	0,00	2,65	0,00	12,58	0,00	12,58	58%	
33 Action internationale	0,70	0,00	0,80	0,00	3,87	0,00	3,87	61%	
34 Information, communication, etc.	1,00	0,00	1,00	0,00	6,96	0,00	6,96	71%	
Total Conduite et développement des politiques	4,55	0,00	4,65	0,00	24,51	0,00	24,51	62%	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :									
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	6,65	0,00	6,65	0,00	36,79	0,00	36,79	64%	
42 Immobilisations	0,35	0,00	0,35	0,00	2,14	0,00	2,14	67%	
43 Dépenses de personnel	11,50	0,00	11,50	0,00	66,79	0,18	66,97	66%	100%
44 Charges de régularisation	1,00	0,00	1,00	0,00	15,87	0,00	15,87	87%	
Total Dépenses courantes et autres dépenses	19,50	0,00	19,50	0,00	121,59	0,18	121,77	68%	100%
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)									
	7,60		7,60		43,53		43,53	65%	
VI. Total									
	137,91	23,64	139,71	22,84	849,81	253,04	1102,85	67%	82%

Crédits de paiement de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2010
Exécutions 2007-2010 et prévisions 2011-2012

	2007	2008	2009	2010
en M€				
I. Lutte contre la pollution :				
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	20,70	37,87	36,04	35,15
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	22,53	28,34	33,60	38,90
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	16,27	17,01	14,09	8,84
14 Elimination des déchets	0,44	0,57	0,59	0,52
15 Assistance technique à la dépollution	1,16	1,63	1,18	0,95
16 Primes pour épuration	23,06	12,69	0,00	0,00
17 Aide à la performance épuratoire	0,00	9,85	22,42	23,41
18 Lutte contre la pollution agricole	4,05	2,26	7,50	9,92
Total Lutte contre la pollution	88,22	110,22	115,41	117,69
II. Gestion des milieux :				
21 Gestion quantitative de la ressource	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Protection de la ressource	1,78	0,81	1,13	1,51
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	6,19	3,14	7,31	4,60
25 Eau potable	6,06	6,78	7,41	10,97
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	0,35	0,38	0,84	1,28
Total Gestion des milieux	14,39	11,12	16,69	18,35
III. Conduite et développement des politiques :				
31 Etudes générales	0,24	0,14	0,05	0,16
32 Connaissance environnementale	1,99	1,59	1,88	1,70
33 Action internationale	0,21	0,29	0,27	0,68
34 Information, communication, etc.	0,53	1,55	1,57	0,75
Total Conduite et développement des politiques	2,96	3,57	3,78	3,28
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :				
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	4,66	6,03	6,45	6,35
42 Immobilisations	0,23	0,40	0,33	0,49
43 Dépenses de personnel	10,22	10,91	11,28	11,57
44 Charges de régularisation	0,59	6,83	1,87	4,57
Total Dépenses courantes et autres dépenses	15,70	24,17	19,93	22,97
V. ONEMA				
50 Contributions à l'ONEMA	5,53	7,60	7,60	7,60
Total ONEMA	5,53	7,60	7,60	7,60
TOTAL DES DEPENSES	126,80	156,68	163,41	169,90

en M€	2011	2012	Total	Taux de réalisation
<i>I. Lutte contre la pollution :</i>				
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	29,70	41,96	201,42	64%
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	35,27	46,21	204,85	60%
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	12,17	16,74	85,11	66%
14 Elimination des déchets	0,49	0,50	3,10	68%
15 Assistance technique à la dépollution	1,36	1,41	7,70	64%
16 Primes pour épuration	0,00	0,00	35,75	100%
17 Aide à la performance épuratoire	23,50	24,00	103,18	54%
18 Lutte contre la pollution agricole	7,93	11,39	43,04	55%
Total Lutte contre la pollution	110,42	142,19	684,14	63%
<i>II. Gestion des milieux :</i>				
21 Gestion quantitative de la ressource	0,00	0,00	0,00	
23 Protection de la ressource	2,23	2,95	10,41	50%
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	8,12	10,52	39,89	53%
25 Eau potable	13,76	12,28	57,26	55%
29 Plannification et gestion à l'échelle du bassin	0,99	0,99	4,82	59%
Total Gestion des milieux	25,09	26,74	112,38	54%
<i>III. Conduite et développement des politiques :</i>				
31 Etudes générales	0,24	0,25	1,07	55%
32 Connaissance environnementale	2,56	2,83	12,56	57%
33 Action internationale	0,82	0,84	3,10	46%
34 Information, communication, etc.	1,00	1,00	6,40	69%
Total Conduite et développement des politiques	4,62	4,92	23,14	59%
<i>IV. Dépenses courantes et autres dépenses :</i>				
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	6,65	6,65	36,79	64%
42 Immobilisations	0,35	0,35	2,14	67%
43 Dépenses de personnel	11,50	11,50	66,97	66%
44 Charges de régularisation	1,00	1,00	15,87	87%
Total Dépenses courantes et autres dépenses	19,50	19,50	121,77	68%
<i>V. ONEMA</i>				
50 Contributions à l'ONEMA	7,60	7,60	43,53	65%
Total ONEMA	7,60	7,60	43,53	65%
TOTAL DES DEPENSES	167,23	200,95	984,97	63%

Équilibre financier de l'agence Artois-Picardie en 2010

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

		CF 2008	CF 2009	CF 2010
Charges	Interventions	93.208	108.897	107.478
	<i>dont subventions versées</i>	79.805	94.293	89.215
	<i>dont contribution à l'ONEMA</i>	7.600	8.715	13.605
	<i>dont dépenses liées aux interventions</i>	5.803	5.889	4.658
	<i>dont frais financiers liés aux interventions</i>	0	0	
	Personnel	10.843	11.224	11.540
	Fonctionnement	11.387	7.718	9.622
	<i>dont fonctionnement courant</i>	3.046	3.281	2.889
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	1.055	2.011	1.012
	TOTAL CHARGES	115.438	127.839	128.640
Produits	Redevances	146.730	127.837	130.464
	Redevances de prélèvement	10.378	18.979	18.887
	<i>dont prélèvement pour l'eau potable</i>	6.007	16.439	16.082
	<i>dont prélèvement pour l'irrigation</i>	123	208	397
	<i>dont prélèvement industrie</i>	4.248	2.332	2.408
	Autres redevances	0	4.499	9.816
	Redevances de pollution et réseaux	68.134	92.561	97.936
	<i>Collectivités</i>	57.016	88.147	90.078
	<i>Agriculture</i>	242	131	137
	<i>Industrie</i>	10.876	4.238	7.721
	Redevances ante-LEMA	68.218	11.798	3.825
	Gestion courante	4.221	3.594	3.798
	<i>dont reprises sur provisions (78)</i>	2.876	1.849	1.507
TOTAL PRODUITS	150.951	131.431	134.262	
Résultat	= produits-charges	35.513	3.592	5.622
CAF	capacité d'autofinancement	33.811	3.724	5.113
IAF	insuffisance d'autofinancement			
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	41.903	37.143	41.584
	Autres dépenses d'investissement	524	423	691
	Remboursement Capital	0	0	0
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	42.427	37.566	42.275
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	28.033	28.960	29.459
	Cessions d'immobilisations 775	11	16	14
	Autres ressources en capital	75	55	62
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	61.930	32.755	34.648
Equilibre = variation du FDR	= emplois - ressources	19.503	-4.811	-7.627
Pour mémoire	Fonds de roulement au 31/12	68.592	63.781	56.154
	BFR	15.804	25.465	20.135
	Trésorerie	52.788	38.316	36.019

État des mandatements du IXème programme de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2010 (hors dépenses courantes)

	en M€				
	(au 31 décembre 2010)	Crédits de paiement			Reste à mandater
	Autorisations de programme	Cumul des mandatements depuis le début de l'année	Mandatements depuis le début de l'année	Cumul des mandatements depuis le début du programme	
Cumul des décisions nettes d'engagement depuis le début du programme	Cumul des mandatements des années antérieures				
	1	2	3	4=2+3	5=1-4
I. Lutte contre la pollution :					
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	170,90	17,20	20,60	37,80	133,10
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	117,00	13,20	20,90	34,10	82,90
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	28,00	9,20	7,90	17,10	10,90
14 Elimination des déchets	1,50	0,80	0,60	1,40	0,10
15 Assistance technique à la dépollution	3,70	1,30	1,20	2,50	1,20
16 Primes pour épuration	35,70	35,70	0,00	35,70	0,00
17 Aide à la performance épuratoire	32,20	9,80	22,40	32,20	0,00
18 Lutte contre la pollution agricole	12,50	0,20	1,90	2,10	10,40
19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total Lutte contre la pollution	401,50	87,40	75,50	162,90	238,60
II. Gestion des milieux :					
21 Gestion quantitative de la ressource	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Protection de la ressource	4,60	0,20	0,50	0,70	3,90
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	14,50	1,60	4,60	6,20	8,30
25 Eau potable	49,60	3,60	5,20	8,80	40,80
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	3,90	0,20	0,60	0,80	3,10
Total Gestion des milieux	72,60	5,60	10,90	16,50	56,10
III. Conduite et développement des politiques :					
31 Etudes générales	0,70	0,30	0,10	0,40	0,30
32 Connaissance environnementale	6,70	3,20	1,70	4,90	1,80
33 Action internationale	1,60	0,40	0,30	0,70	0,90
34 Information, communication, etc.	4,50	2,10	1,60	3,70	0,80
Total Conduite et développement des politiques	13,50	6,00	3,70	9,70	3,80
TOTAL	487,60	99,00	90,10	189,10	298,50

État des mandatements des programmes antérieurs au IXème programme de l'agence Artois-Picardie au 31 décembre 2010 (hors dépenses courantes)

(en M€)	Décisions nettes d'engagement au 01/01/2007	Décisions nettes d'engagement à la date du 31/12/2010 (1)	Mandatements				Restes à mandater (5)=(1)-(4)
			Années antérieures (2)	Prévus au cours de l'année 2010	Somme des mandatements 2010 (3)	Total des mandatements (4)=(2)+(3)	
6ème PROGRAMME :	410,99	410,81	410,81	0,00	0,00	410,81	0,00
-Subventions	295,96	295,92	295,92	0,00	0,00	295,92	0,00
-Prêts	1,44	1,44	1,44	0,00	0,00	1,44	0,00
-Avances	113,59	113,45	113,45	0,00	0,00	113,45	0,00
7ème PROGRAMME :	745,00	740,24	739,53	0,30	0,50	740,03	0,21
-Subventions	545,64	541,21	540,49	0,30	0,50	540,99	0,21
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	199,36	199,04	199,04	0,00	0,00	199,04	0,00
8ème PROGRAMME :	478,25	448,30	420,32	6,68	16,47	436,80	11,50
-Subventions	325,83	308,19	291,57	4,48	9,26	300,83	7,35
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	152,42	140,11	128,76	2,20	7,21	135,97	4,14
TOTAL programmes antérieurs	1 634,24	1 599,35	1 570,66	6,98	16,97	1 587,64	11,71

3. Agence de l'eau Loire-Bretagne

Le bassin Loire-Bretagne est le plus étendu (155 000 km²) et également celui dont le linéaire de cours d'eau (135 000 km) et le linéaire côtier (2 600 km) sont les plus importants. Il compte près de la moitié des exploitations agricoles du pays. En revanche, sa densité de population est faible (12 millions d'habitants).

L'état des lieux du bassin a identifié 56% des masses d'eau comme présentant un risque de non atteinte du bon état en 2015. L'état écologique de 45% des masses d'eau de surface est bon ou très bon, l'objectif pour 2015 est de porter ce chiffre à 61%. S'agissant des importantes masses d'eau souterraines, l'objectif est qu'elles atteignent toutes le bon état quantitatif en 2015, et à 60% le bon état chimique. La dégradation de la morphologie des cours d'eau et les pollutions diffuses agricoles sont identifiées comme les deux principaux facteurs de déclassement.

Le coût du programme de mesures déclinant ces objectifs de bon état a été évalué à 3,3 Md€ sur 2010-2015, dont 40% pour la réduction des pollutions agricoles et 35% pour la restauration de la morphologie des cours d'eau.

Le siège de l'agence de l'eau est à Orléans, et l'agence a 5 autres implantations au Mans, à Clermont-Ferrand, à Nantes, à Saint-Benoît (Poitiers) et à Ploufragan (Saint-Brieuc). Le comité de bassin a constitué 6 commissions territoriales (Allier-Loire amont, Loire moyenne, Mayenne-Sarthe-Loir, Loire-aval et côtiers vendéens, Vilaine et côtiers bretons, Vienne et Creuse).

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 9^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le niveau global des engagements est stable par rapport à 2009 alors qu'une progression était prévue (348 M€ réalisé contre 418 M€ prévu). En effet, la révision à la hausse des objectifs de bon état du SDAGE suite au Grenelle de l'environnement avait conduit à une réévaluation de l'enveloppe globale des engagements du programme de 190 M€, dont 80 M€ d'engagements supplémentaires prévus en 2010. Les tendances observées semblent être dues aux spécificités du bassin Loire-Bretagne, notamment en ce qui concerne la mobilisation des co-financeurs parfois plus faible que dans d'autres bassins. Des mesures correctives sont à l'étude pour les deux dernières années du programme afin de remédier à cette situation, sans néanmoins diminuer l'efficacité de la dépense de l'agence.

Les reports d'engagements de l'année 2009 sur 2010, limités à 20 M€, n'ont pas été consommés, du fait notamment d'un faible taux de réalisation des aides consacrées à la mise en conformité des stations d'épuration (67% de la prévision). De plus, le niveau des engagements dans ce domaine est en baisse en 2010 : 64,3 M€ contre 117,1 M€ en 2009. On observe toutefois une augmentation des interventions sur les réseaux de 12,7 M€, qui atteignent 95% de la prévision.

Par ailleurs, les aides engagées dans certains domaines sensibles sont en hausse, même si elles demeurent à un niveau inférieur à la prévision : les aides pour la lutte contre la pollution agricole s'élèvent à 26,3 M€ (contre 12,7 M€ en 2009) et les aides à la restauration et gestion des milieux aquatiques à 21,4 M€ (contre 17,8 M€ en 2009). Les interventions en matière d'eau potable, notamment pour des travaux de sécurisation de l'alimentation en eau potable, ont largement dépassé les prévisions avec un niveau de 32,5 M€, en légère augmentation également par rapport à 2009.

Les dotations aux aides à l'industrie et à la protection de la ressource diminuent respectivement de 2,4 M€ et 4 M€ du fait de demandes encore nettement plus faibles que prévu (environ -50% par rapport à la prévision). Le montant de la redevance pour prélèvement d'eau de l'industrie a diminué 2 M€ en 2010.

Situation financière de l'agence

L'agence avait établi un budget 2010 à hauteur de 382,8 M€ qui n'a été réalisé qu'à 91% (348,8 M€), même si les crédits de paiement augmentent de 17% de 2009 à 2010.

L'exécution du budget 2010 dégage un résultat positif de 24,4 M€. La tendance amorcée en 2009 se confirme puisque après 8 années de résultat déficitaire, l'agence est de nouveau dans une situation permettant de dégager un résultat

positif. Le scénario mis en place lors de la construction du 9^e programme qui consistait à augmenter progressivement les recettes de redevances pour faire face aux besoins de paiement sur les engagements pris et rembourser l'emprunt contracté en 2007 se déroule comme prévu en cette seconde moitié du programme.

Les dépenses de l'année 2010 apparaissent en hausse par rapport à 2009 (348,8 M€ en 2010 contre 298 M€ en 2009) bien que les subventions versées aient diminué de 3 M€ et les mandatements sur les engagements du 8^{ème} programme aient été réduits de 68 à 38 M€ de 2009 à 2010. Le ralentissement dans la réalisation des travaux engagés au 9^e programme déjà observée se poursuit. Aussi, le taux d'exécution des dépenses d'intervention sous forme de subventions est de 88%, et seulement de 42% pour les aides sous forme d'avances. Ainsi, face au ralentissement des paiements des interventions, ont été développées les avances dans le domaine de l'eau potable ; de plus le remboursement du capital de l'emprunt a été accéléré (32 M€ contre 22 M€ prévus et 10 M€ remboursés en 2009).

Le montant global des recettes 2010 de 346,6 M€ est en augmentation significative par rapport à 2009 (+ 6%). Ce montant d'encaissements doit être corrigé des recettes reversées, constituées d'une part de la fraction de la redevance pour pollution diffuse collectée pour le compte de l'ONEMA, de 8,98 M€ en 2010, et d'autre part, du traitement du solde de l'ancien système de contre valeur sur la pollution domestique (annulation de titres émis en 2009 qui ont dû être recalculés et ré émis en 2010). La progression n'est alors que de 2,8%.

Aussi, le montant net des recettes de redevances (304,5 M€) est en hausse de 5% par rapport à 2009.

Cette situation financière favorable a engendré le report du tirage de l'emprunt (prévu à hauteur de 37 M€ en 2010) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, et qui devrait être de 15 M€ en 2011.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

Avec plus de 84% du territoire déjà couvert par un SAGE, dont 15 approuvés, le bassin est le plus avancé, en raison d'une politique de planification démarrée très tôt et d'un investissement particulier en ce domaine.

Sur le plan de la connaissance, la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'assainissement se développe lentement. Seules 36%³ des agglomérations de plus de 10 000 EH sont équipées (52% prévu). Ceci s'explique par l'absence de primes pour épuration en Loire-Bretagne qui, dans d'autres bassins, servent de levier pour accélérer le développement de l'auto-surveillance. L'agence concentre en revanche son effort sur les agglomérations de plus de 30 000 habitants. Par ailleurs, dans le domaine industriel, 10 nouveaux sites industriels ont reçu de l'agence un agrément de leur dispositif de suivi régulier des rejets.

En matière de coopération décentralisée, l'agence a attribué 1,27 M€ d'aide publique au développement, soit un peu moins que l'an passé, 2009 ayant été une année particulièrement importante. L'agence a notamment signé, en 2010, une convention de partenariat avec l'agence de l'eau de Nakandé, au Burkina Faso.

Mesures nationales de gestion de l'eau

Après 2 années où les réalisations ont été conformes aux prévisions, le rythme d'engagement des aides à l'assainissement collectif se ralentit en 2010 avec un taux de consommation de 67%, sans compromettre l'objectif d'achèvement de la mise en œuvre de la directive ERU avant fin 2012. 2010 est par ailleurs la 1^{ère} année de mise en place de la dégressivité des aides pour les agglomérations non conformes. Sept collectivités de plus de 2 000 EH ont été concernées en 2010.

13 agglomérations restaient non-conformes fin 2010, contre 8 prévues, dont 1 à l'échéance 1998 (Saint-Philibert).

La politique de gestion des prélèvements sur la ressource est dynamique, avec un triplement des aides depuis le début du programme (3,6 M€ en 2010), nettement au-dessus des prévisions. En revanche, concernant la gestion quantitative de l'eau, les aides aux réserves de substitution et à la mise en place des organismes uniques de gestion de l'eau d'irrigation ont été plus faibles que prévu, en raison soit de la difficulté de construction des plans de financement, soit

³ En pourcentage des EH de ces agglomérations.

de problématiques contentieuses autour des arrêtés d'autorisation. Des dispositions doivent être prochainement prises au niveau national pour répondre à ces difficultés.

Enfin, l'agence a apporté 95 M€ d'aides aux communes rurales, dont 58,85 M€ au titre de la solidarité urbain-rural.

Gestion territoriale de l'eau

De nombreux programmes d'action de lutte contre les pollutions diffuses ont été déployés grâce au partenariat construit avec la profession agricole, les services de l'État et les autres financeurs locaux, associé à une animation sur le terrain soutenue par l'agence. Les champs d'intervention de l'agence dans ce domaine sont plus larges que sur les autres bassins, du fait de l'ampleur plus importante des problématiques. 20 M€ ont ainsi été engagés en 2010. Les surfaces contractualisées en MAE augmentent très fortement en 2010 : plus de 50 000 nouveaux ha en 2010, contre 30 000 en 2009 (mesures « grandes cultures » et « prairies » essentiellement).

La protection des captages prioritaires, identifiés à la suite du Grenelle de l'environnement, se poursuit à bon rythme. Bien que très légèrement en dessous de l'objectif, 1/3 des captages disposent déjà d'un programme d'action en cours.

Sur les milieux aquatiques, l'objectif de l'agence est dépassé d'un tiers, avec 160 contrats territoriaux signés depuis 2007, grâce à une forte mobilisation des délégations territoriales de l'agence.

Le taux d'engagement sur la restauration/gestion des milieux est faible, 56%, soit 18 M€, et stable par rapport à 2009.

En matière de cours d'eau, 5 814 km de berges ont été aidées en progression de 45 %.

Sur les zones humides, on note une stabilisation à un niveau élevé, avec 3 932 ha aidés, essentiellement dus à une opération exceptionnelle de restauration du canal de Marans. Le bilan actuel des acquisitions de zones humides est d'environ 200 ha par an. Le conventionnement avec les conservatoires régionaux et en 2010 avec les SAFER⁴ devrait permettre de dynamiser les acquisitions.

En 2010, 68 ouvrages ont été aidés en vue de les rendre franchissables, contre 80 prévus. Avec 204 ouvrages aidés sur 397 depuis 2007, cet objectif exige une nouvelle accélération. Pour cela, l'agence a majoré son taux d'aide pour les ouvrages prioritaires.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

Sur le plan de la gestion interne, 2010 a été la première année de mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'agence ayant conduit à renforcer les délégations territoriales. Les redéploiements d'effectifs ont notamment permis de renforcer les services opérationnels (+8,4 ETPT) sur les politiques prioritaires du Grenelle de l'environnement. L'agence a en outre vu le renouvellement de sa certification ISO 9001.

Les dépenses de fonctionnement baissent de près de 6%, passant de 4,92 M€ (2009) à 4,69 M€ (2010). Cette baisse s'explique notamment par une diminution des prestations extérieures informatiques de -0,2 M€.

Les dépenses de personnel quant à elles, ont progressé de 6,4%, l'agence ayant bénéficié d'une augmentation de son plafond d'emplois (+5 ETP) qu'elle a entièrement consommé. En 2010, l'agence a assuré ses missions avec un effectif de 331,96 ETP, soit 100% du plafond. Il s'agit de la seule agence où le plafond d'emplois progresse du fait de la volonté de la tutelle de rééquilibrer les moyens humains alloués en fonction des enjeux de chaque bassin.

4

Société d'aménagement foncier et d'établissement rural.

Autorisations de programme de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2010
Exécutions 2007-2010 et prévisions 2011-2012

Lignes de programme (en M€)	2007		2008		2009		2010	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances
I. Lutte contre la pollution								
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	67,24	0,00	84,91	0,00	102,04	15,08	51,01	13,36
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	48,90	0,00	49,06	0,00	38,75	5,00	49,41	7,04
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	14,89	0,00	13,57	0,00	12,82	0,00	10,42	0,00
14 Elimination des déchets	2,22	0,00	2,24	0,00	2,30	0,00	1,71	0,00
15 Assistance technique a la dépollution	5,65	0,00	6,11	0,00	3,76	0,00	3,45	0,00
16 Primes pour épuration	34,81	0,00	49,63	0,00	3,20	0,00	0,00	0,00
17 Aide a la performance épuratoire	2,65	0,00	1,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Lutte contre la pollution agricole	42,19	0,00	11,68	0,00	12,67	0,00	26,32	0,00
19 Divers pollution	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01	0,00
Total	218,56	0,00	218,50	0,00	175,54	20,08	142,19	20,40
II. Gestion des milieux								
21 Gestion quantitative de la ressource	1,68	0,00	7,99	0,00	2,68	0,00	2,11	0,00
23 Protection de la ressource	6,17	0,00	10,70	0,00	10,00	0,00	6,01	0,00
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	15,15	0,00	14,57	0,00	17,76	0,00	21,38	0,00
25 Eau potable	11,99	0,00	26,68	0,00	30,46	0,00	20,97	11,58
29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	5,96	0,00	7,72	0,00	5,10	0,00	8,69	0,00
Total	40,94	0,00	67,66	0,00	66,00	0,00	59,17	11,58
III. Conduite et développement des politiques								
31 Etudes générales	0,46	0,00	1,51	0,00	2,05	0,00	0,67	0,00
32 Connaissance environnementale	9,39	0,00	7,30	0,00	11,67	0,00	6,05	0,00
33 Action internationale	0,18	0,00	1,36	0,00	1,53	0,00	1,39	0,00
34 Information, communication, etc.	2,44	0,00	3,88	0,00	2,54	0,00	2,45	0,00
Total	12,46	0,00	14,05	0,00	17,79	0,00	10,56	0,00
IV. Dépenses courantes et autres dépenses								
41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	11,39	0,00	9,23	0,00	24,22	0,00	8,38	0,00
42 Immobilisations	1,30	0,00	1,77	0,00	6,32	0,00	0,81	0,00
43 Dépenses de personnel	19,57	0,00	20,18	0,00	21,60	0,00	21,98	0,00
44 Charges de régularisation	5,59	0,00	13,85	0,00	5,49	0,00	47,40	0,00
Total	37,86	0,00	45,03	0,00	57,63	0,00	78,57	0,00
50 Contributions à l'ONEMA	12,65	0,00	16,33	0,00	20,83	0,00	25,30	0,00
TOTAL	322,47	0,00	361,56	0,00	337,79	20,08	315,79	31,97

Lignes de programme (en M€)	2011		2012		TOTAL		Total IX ^{ème} programme	Taux de réalisation	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances		Subventions	Prêts et avances
I. Lutte contre la pollution									
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	62,00	6,00	65,00	0,00	432,20	34,44	466,64	71%	83%
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	52,00	0,00	45,00	0,00	283,13	12,04	295,17	66%	100%
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	18,30	0,00	18,30	0,00	88,31	0,00	88,31	59%	
14 Elimination des déchets	2,30	0,00	2,40	0,00	13,18	0,00	13,18	64%	
15 Assistance technique a la dépollution	5,00	0,00	5,00	0,00	28,97	0,00	28,97	65%	
16 Primes pour épuration	0,00	0,00	0,00	0,00	87,51	0,00	87,51	100%	
17 Aide a la performance épuratoire	0,00	0,00	0,00	0,00	3,94	0,00	3,94	100%	
18 Lutte contre la pollution agricole	28,20	0,00	28,80	0,00	149,86	0,00	149,86	62%	
19 Divers pollution	0,50	0,00	0,50	0,00	1,00	0,00	1,00	0%	
Total	168,30	6,00	165,00	0,00	088,09 ¹	46,48	1 134,56	69%	87%
II. Gestion des milieux									
21 Gestion quantitative de la ressource	4,90	0,00	4,80	0,00	24,16	0,00	24,16	60%	
23 Protection de la ressource	10,20	0,00	6,70	0,00	49,77	0,00	49,77	66%	
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	41,40	0,00	42,50	0,00	152,75	0,00	152,75	45%	
25 Eau potable	20,40	20,00	20,40	0,00	130,90	31,58	162,48	69%	37%
29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	7,30	0,00	6,80	0,00	41,57	0,00	41,57	66%	
Total	84,20	20,00	81,20	0,00	399,17	31,58	430,74	59%	37%
III. Conduite et développement des politiques									
31 Etudes générales	2,00	0,00	2,00	0,00	8,68	0,00	8,68	54%	
32 Connaissance environnementale	12,40	0,00	12,40	0,00	59,21	0,00	59,21	58%	
33 Action internationale	1,45	0,00	1,40	0,00	7,31	0,00	7,31	61%	
34 Information, communication, etc.	3,00	0,00	3,00	0,00	17,31	0,00	17,31	65%	
Total	18,85	0,00	18,80	0,00	92,51	0,00	92,51	59%	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses									
41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	12,10	0,00	12,39	0,00	77,71	0,00	77,71	68%	
42 Immobilisations	1,90	0,00	1,53	0,00	13,63	0,00	13,63	75%	
43 Dépenses de personnel	24,50	0,00	25,25	0,00	133,08	0,00	133,08	63%	
44 Charges de régularisation	17,16	0,00	43,22	0,00	132,72	0,00	132,72	55%	
Total	55,66	0,00	82,39	0,00	357,13	0,00	357,13	61%	
50 Contributions à l'ONEMA	27,00	0,00	30,00	0,00	132,11	0,00	132,11	57%	
TOTAL	354,01	26,00	377,39	0,00	069,01 ²	78,05	2 147,06	65%	67%

Crédits de paiement de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2010
Exécutions 2007-2010 et prévisions 2011-2012

en M€	2007	2008	2009	2010
I. Lutte contre la pollution				
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	105,96	84,03	83,32	76,98
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	52,05	42,39	36,64	42,12
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	10,29	10,61	11,24	10,54
14 Elimination des déchets	2,31	2,25	2,30	1,72
15 Assistance technique a la dépollution	4,12	4,27	2,90	4,84
16 Primes pour épuration	34,81	49,63	3,10	0,00
17 Aide a la performance épuratoire	2,65	1,29	0,00	0,00
18 Lutte contre la pollution agricole	36,61	26,63	29,54	29,01
19 Divers pollution	0,07	0,03	0,00	0,00
Total	248,85	221,14	169,04	165,21
II. Gestion des milieux				
21 Gestion quantitative de la ressource	2,68	3,09	2,38	3,43
23 Protection de la ressource	1,95	4,10	4,50	6,21
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	7,50	10,20	13,00	13,90
25 Eau potable	18,20	19,50	16,50	24,89
29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	7,20	5,60	4,80	8,28
Total	37,53	42,49	41,18	56,72
III. Conduite et développement des politiques				
31 Etudes générales	0,50	0,80	0,80	0,96
32 Connaissance environnementale	7,50	5,20	8,30	9,00
33 Action internationale	0,20	0,90	0,90	0,99
34 Information, communication, etc.	1,20	3,50	2,30	2,37
Total	9,40	10,40	12,30	13,32
IV. Dépenses courantes et autres dépenses				
41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	11,40	9,20	9,80	9,79
42 Immobilisations	7,60	4,40	4,30	2,92
43 Gestion du personnel	19,60	20,00	21,00	22,54
44 Charges de régularisation	5,60	13,90	16,80	49,12
Total	44,20	47,50	51,90	84,36
50 Contributions à l'ONEMA	12,60	16,30	20,80	25,31
TOTAL DES DEPENSES	352,58	337,83	295,22	344,92

en M€	2011	2012	TOTAL pgme	Taux de réalisation
I. Lutte contre la pollution				
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	95,00	95,00	540,29	65%
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	45,00	45,00	263,20	66%
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	11,00	11,00	64,68	66%
14 Elimination des déchets	2,30	2,40	13,28	65%
15 Assistance technique a la dépollution	4,37	4,40	24,90	65%
16 Primes pour épuration	0,08	0,00	87,62	100%
17 Aide a la performance épuratoire	0,00	0,00	3,94	100%
18 Lutte contre la pollution agricole	32,57	30,00	184,35	66%
19 Divers pollution	0,00	0,00	0,10	100%
Total	190,31	187,80	1 182,35	68%
II. Gestion des milieux				
21 Gestion quantitative de la ressource	7,80	6,00	25,38	46%
23 Protection de la ressource	6,05	7,00	29,81	56%
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	24,80	32,00	101,40	44%
25 Eau potable	30,00	33,00	142,09	56%
29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	7,70	6,00	39,58	65%
Total	76,35	84,00	338,27	53%
III. Conduite et développement des politiques				
31 Etudes générales	1,30	1,00	5,36	57%
32 Connaissance environnementale	14,30	16,00	60,30	50%
33 Action internationale	1,10	1,10	5,19	58%
34 Information, communication, etc.	2,96	3,00	15,32	61%
Total	19,66	21,10	86,18	53%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses				
41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	10,92	11,00	62,11	65%
42 Immobilisations	2,71	2,50	24,43	79%
43 Gestion du personnel	23,65	24,00	130,79	64%
44 Charges de régularisation	19,74	35,00	140,16	61%
Total	57,02	72,50	357,48	64%
50 Contribution à l'ONEMA	28,23	32,00	135,24	55%
TOTAL DES DEPENSES	371,56	397,40	2 099,51	63%

Équilibre financier de l'agence Loire-Bretagne en 2010

AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

		CF 2008	CF 2009	CF 2010
Charges	Interventions	294.114	251.125	254.359
	<i>dont subventions versées</i>	264.725	215.436	212.669
	<i>dont contribution à l'ONEMA</i>	16.300	20.825	25.305
	<i>dont dépenses liées aux interventions</i>	10.405	12.184	12.578
	<i>dont frais financiers liés aux interventions</i>	2.654	2.680	3.807
	Personnel	20.020	20.821	22.323
	Fonctionnement	13.307	11.614	21.866
	<i>dont fonctionnement courant</i>	5.349	4.921	4.696
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	1.700	2.706	3.859
	TOTAL CHARGES	327.441	283.560	298.548
Produits	Redevances	304.392	294.341	320.997
	Redevances de prélèvement	52.063	52.174	59.637
	<i>dont prélèvement pour l'eau potable</i>	31.954	33.009	34.530
	<i>dont prélèvement pour l'irrigation</i>	2.788	4.158	7.273
	<i>dont prélèvement industrie</i>	17.321	15.007	17.834
	Autres redevances	0	22.115	24.852
	Redevances de pollution et réseaux	141.836	207.695	229.709
	<i>Collectivités</i>	113.068	196.017	212.466
	<i>Agriculture</i>	3.670	2.270	2.487
	<i>Industrie</i>	25.098	9.408	14.756
	Redevances ante-LEMA	110.493	12.357	6.799
Gestion courante	4.116	3.186	1.967	
<i>dont reprises sur provisions (78)</i>	0	529	117	
TOTAL PRODUITS	308.508	297.527	322.964	
Résultat	= produits-charges	-18.933	13.967	24.416
CAF	capacité d'autofinancement		16.133	28.091
IAF	insuffisance d'autofinancement	18.107		
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	2.707	100	15.310
	Autres dépenses d'investissement	4.451	4.318	2.923
	Remboursement Capital	5.000	10.000	32.000
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	30.265	14.418	50.233
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	35.510	27.803	23.466
	Cessions d'immobilisations 775	35	14	8
	Autres ressources en capital	220	135	171
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	35.765	44.085	51.736
Equilibre = variation du FDR	= emplois - ressources	5.500	29.667	1.503
Pour mémoire	Fonds de roulement au 31/12	43.808	73.475	74.978
	BFR	36.008	34.721	51.533
	Trésorerie	7.800	38.754	23.445

État des mandatements du IXème programme de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2010 (hors dépenses courantes)

en M€

(au 31 décembre 2010)	Autorisations de programme	Crédits de paiement			Reste à mandater
	Cumul des décisions nettes d'engagement depuis le début du programme	Cumul des mandatements des années antérieures	Mandatements depuis le début de l'année	Cumul des mandatements depuis le début du programme	
	1	2	3	4=2+3	
I. Lutte contre la pollution :					
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	269,2	45,9	58,6	104,5	164,7
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	141,8	25,0	28,4	53,4	88,4
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	41,2	6,3	9,1	15,4	25,8
14 Elimination des déchets	6,8	4,5	2,3	6,8	0,0
15 Assistance technique à la dépollution	15,6	6,1	2,9	9,0	6,6
16 Primes pour épuration	87,6	84,4	3,1	87,5	0,1
17 Aide à la performance épuratoire	3,9	3,9	0,0	3,9	0,0
18 Lutte contre la pollution agricole	66,6	3,8	5,5	9,3	57,3
19 Divers pollution	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Lutte contre la pollution	632,7	179,9	109,9	289,8	342,9
II. Gestion des milieux :					
21 Gestion quantitative de la ressource	12,4	0,8	1,7	2,5	9,9
23 Protection de la ressource	26,9	2,7	3,9	6,6	20,3
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	47,4	7,1	10,3	17,4	30,0
25 Eau potable	69,2	6,4	11,7	18,1	51,1
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	18,1	3,3	4,5	7,8	10,3
Total Gestion des milieux	174,0	20,3	32,1	52,4	121,6
III. Conduite et développement des politiques :					
31 Etudes générales	2,2	0,1	0,3	0,4	1,8
32 Connaissance environnementale	10,4	1,9	2,7	4,6	5,8
33 Action internationale	3,0	0,7	0,9	1,6	1,4
34 Information, communication, etc.	4,6	1,7	1,4	3,1	1,5
Total Conduite et développement des politiques	20,2	4,4	5,3	9,7	10,5
TOTAL.....	826,9	204,6	147,3	351,9	475,0

État des mandatements des programmes antérieurs au IXème programme de l'agence Loire-Bretagne au 31 décembre 2010 (hors dépenses courantes)

(en M€)	Décisions nettes d'engagement au 01/01/2007	Décisions nettes d'engagement au 31/12/2010 (1)	Mandatements				Restes à mandater (5)=(1)-(4)
			Années antérieures (2)	Prévus au cours de l'année 2010	Somme des mandatements 2010 (3)	Total des mandatements (4)=(2)+(3)	
6ème PROGRAMME :	870,50	870,50	870,50	0,00	0,00	870,50	0,00
- Subventions	587,10	587,10	587,10	0,00	0,00	587,10	0,00
-Prêts	22,40	22,40	22,40	0,00	0,00	22,40	0,00
-Avances	261,00	261,00	261,00	0,00	0,00	261,00	0,00
7ème PROGRAMME :	1 503,76	1 494,34	1 493,18	0,00	0,49	1 493,67	0,67
- Subventions	1 298,30	1 288,88	1 287,72	0,00	0,49	1 288,21	0,67
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	205,46	205,46	205,46	0,00	0,00	205,46	0,00
8ème PROGRAMME :	1 278,25	1 228,53	1 165,82	0,00	38,46	1 204,28	24,25
- Subventions	1 210,32	1 159,70	1 098,03	0,00	38,46	1 136,49	23,21
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	67,93	68,83	67,79	0,00	0,00	67,79	1,04
TOTAL programmes antérieurs	3 652,51	3 593,37	3 529,50	0,00	38,95	3 568,45	24,93

4. Agence de l'eau Rhin-Meuse

Le bassin Rhin-Meuse est le plus petit par la population (4,2 millions d'habitants) mais présente un linéaire de cours d'eau important (20 000 km) pour une superficie de 31 300 km². Il comprend 2 districts hydrographiques internationaux (Meuse et Rhin), il est sans façade littorale.

L'état des lieux réalisé en 2005 a évalué la part des masses d'eau en risque de non atteinte du bon état à 54% pour les masses d'eau souterraines et à 44% pour les eaux de surface. Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux a fixé à 72% l'objectif de bon état des masses d'eau superficielles en 2015, et à 53% pour les masses d'eau souterraines. Il est également prévu de rétablir le bon état de 250 captages d'eau potable.

Le coût des travaux impliqués par le programme de mesures a été estimé à 1,7Md€ sur la durée du plan de gestion 2010-2015, dont 66% dans le domaine de l'assainissement, et le reste réparti à parts égales entre l'industrie, l'agriculture et la restauration des milieux.

Le siège de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est près de Metz. Le comité de bassin a créé 3 commissions territoriales : Meuse-Chiers, Moselle-Sarre et Rhin supérieur.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 9^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le taux de réalisation des engagements de l'année 2010 s'avère inférieur à celui de 2009 puisqu'il s'établit à 92,5%. Les engagements prévus par le programme en 2010 avaient été abondés par des reports de dotations d'autorisations de programme non affectées et annulées en 2009, ainsi que le report d'immobilisations, pour un total de 19,6 M€ qui non pas été consommés.

Toutefois, les engagements sont en progression de 4,5 % de 2009 à 2010. Cette évolution se révèle significative notamment dans les domaines de la restauration des milieux aquatiques (+2,5 M€), de l'eau potable (14,4 M€, soit le double du niveau de 2009), des réseaux (+ 4 M€), de la protection de la ressource (+1,4 M€) et de la lutte contre la pollution agricole (+1 M€).

Par ailleurs, en cours d'année, des transferts d'un montant total de 15 M€ ont été opérés vers la ligne « réseaux d'assainissement » dont les besoins se sont avérés supérieurs à la prévision initiale, notamment depuis les lignes « stations d'épuration » (-5 M€), « élimination des déchets » (-2 M€) et « protection de la ressources » (- 2 M€).

Enfin, les aides engagées dans le domaine de l'industrie, dont les prévisions 2010 étaient à la hausse, sont en baisse de 2,2 M€ par rapport à 2009.

Les prévisions d'engagement d'aides à la gestion et à la restauration des milieux aquatiques qui avaient été revues à la hausse (+18 M€) lors de la révision du 9^{ème} programme devraient être consommées d'ici la fin du programme grâce au financement de l'aménagement d'un ouvrage hydroélectrique sur le Rhin.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2010 de l'agence s'élevait à 180,6 M€ et son taux de réalisation a atteint 105,8 % (191,1 M€). Le résultat de l'exercice demeure positif (+ 1,9 M€) pour la deuxième année consécutive. L'agence poursuit ainsi le remboursement du capital de son emprunt contracté en début de programme, malgré des remboursements d'avances en diminution de 5 M€. Le fonds de roulement est relativement stable et correspond comme en 2009 à 2,5 mois de dépenses.

Les subventions effectivement attribuées se sont élevées à un montant supérieur à la prévision (134 M€ contre 120,6 M€ prévus, soit 111% d'exécution), et sont en nette progression par rapport à 2009 (125,4 M€), ce qui a été rendu possible grâce aux produits de redevances également supérieurs aux prévisions (171,9 M€ contre 161,1 M€ prévus). Le montant des avances remboursables est en baisse conformément à la prévision (9,9 M€ contre 12,6 M€ en

2009). L'agence prévoit une diminution des aides versées sous forme de subventions en 2011 alors qu'une hausse des avances est attendue.

La modification des taux de redevances en 2009 avait été opérée pour répondre à l'évolution des dépenses, le résultat de ces changements devrait voir le jour en 2011. L'année 2010 est encore marquée par une légère hausse des redevances de 2%, due à l'augmentation de la redevance pour pollution domestique.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

En matière de connaissance, la mise en œuvre de l'auto-surveillance atteint un niveau médian sur le bassin Rhin-Meuse : 28% des rejets industriels sont issus d'un suivi régulier en 2010. Sur les rejets agglomérations, alors que l'objectif initial était d'atteindre 100% des rejets des collectivités de + 10 000 EH autosurveillées en 2012, l'agence propose dans un premier temps un objectif palier de 52 % en 2012.

Dans le domaine de la planification, 11 SAGE étaient en cours sur le bassin soit une couverture inférieure à la moyenne nationale (39% du bassin). 3 SAGE sont mis en œuvre pour un objectif de 7 d'ici fin 2012.

L'agence Rhin-Meuse a attribué 1,17 M€ d'aide au développement pour des projets de solidarité en 2010 en progression régulière depuis 2008.

Mesures nationales de gestion de l'eau

Pour ce qui concerne l'assainissement collectif, seule une agglomération de plus de 2 000 EH restait non-conforme fin 2010. En matière de financement, la part des crédits de la lutte contre la pollution domestique consacrés à mise en conformité ERU baisse donc régulièrement depuis 2007, avec une remontée conjoncturelle (et prévue) en 2010 due à la contractualisation importante des petites collectivités en 2009.

L'agence n'a pas tout à fait atteint ses objectifs dans le domaine de la lutte contre les phytosanitaires d'origine non-agricole mais note une certaine dynamique sur ce champ et une bonne adhésion des acteurs.

Enfin, l'agence a apporté plus de 20 M€ d'aides au titre de la solidarité urbain-rural, soit 30% de plus que le rythme annuel prévu.

Gestion territoriale de l'eau

En 2010, en matière de lutte contre les pollutions diffuses agricoles, une augmentation significative des aides est à nouveau constatée : +180% soit 6,34 M€. Un quart de cette enveloppe a permis de développer l'animation territoriale en partenariat avec les chambres d'agriculture, prioritairement sur les zones où les enjeux liés à l'eau sont importants. Les aides pour le développement de l'agriculture biologique ont également sensiblement augmenté (1,7 M€ soit 4 fois le niveau atteint en 2009).

En revanche, l'appui au PVE⁵ est très en deçà des prévisions, contrairement à d'autres bassins ; du fait notamment du profil agricole du bassin. Hormis la plaine d'Alsace qui est une région de grande culture, l'élevage domine les autres régions, peu concernées par le PVE.

S'agissant de la prévention de la pollution des captages d'eau potable, le SDAGE Rhin-Meuse a identifié 282 captages pour lesquels le bassin a mis en place un réseau de surveillance. Parmi eux, 48 captages prioritaires « Grenelle » ont fait l'objet d'une délimitation de leur périmètre en 2010. Les programmes d'action, qui doivent définir les mesures de protection effective sur ces captages, doivent être élaborés en 2011.

⁵ Plan Végétal Environnement

1 842 km de berges ont été aidées pour de l'entretien ou de la restauration, soit un retrait par rapport à 2009 alors que les montants d'aides augmentent. Les interventions 2010 ont été marquées par des opérations de renaturation en zones urbaines, proportionnellement plus coûteuses au km.

Sur les zones humides, 831 ha ont bénéficié d'un financement de l'agence, soit le double de la prévision, avec une forte progression des aides en conséquence.

8 ouvrages ont par ailleurs été rendus franchissables, nettement en-dessous de l'objectif (13).

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En 2009, l'agence a assuré ses missions avec un effectif de 206,6 ETPT pour un plafond d'emploi fixé à 216 ETP, l'agence ayant anticipé une réduction importante de son plafond dans le cadre de la programmation triennale en cours.

En matière d'organisation interne, on note une réorganisation des services qui a particulièrement impacté le département redevances et les directions territoriales, passées de cinq à trois.

Les charges de fonctionnement ont été réduites pour s'établir à 3,41 M€, soit -4,3% par rapport à 2009.

Les dépenses de personnel ont, pour leur part, progressé de 2,6%.

Autorisations de programme de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2010
Exécutions 2007-2010 et prévisions 2011-2012

Lignes de programme (en M€)	2007		2008		2009		2010	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances
I. Lutte contre la pollution :								
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	20,87	0,48	16,88	0,46	16,99		19,37	
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	41,00	0,80	51,07	3,25	54,84	2,89	57,76	3,96
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	6,59	6,52	7,79	7,86	7,09	7,32	7,76	4,50
14 Elimination des déchets	1,77	0,32	1,71	0,11	1,47	0,15	1,91	
15 Assistance technique à la dépollution	3,87		4,29		3,46		3,34	
16 Primes pour épuration	29,46		27,24					
17 Aide à la performance épuratoire					25,69		21,00	
18 Lutte contre la pollution agricole	7,39		3,06		6,49		7,45	
19 Divers pollution	0,52		0,55		0,42		0,44	
Total Lutte contre la pollution	111,47	8,12	112,59	11,68	116,45	10,36	119,03	8,46
II. Gestion des milieux :								
21 Gestion quantitative de la ressource	0,92	0,44	1,87	0,07	1,78	0,54	1,15	
23 Protection de la ressource	3,34		3,17		3,46		4,83	
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	5,13		6,79		7,19		9,71	
25 Eau potable	16,07	0,32	12,18	0,02	7,39	-	14,41	
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	0,15		0,10		0,23		0,20	
Total Gestion des milieux	25,61	0,76	24,11	0,09	20,05	0,54	30,30	-
III. Conduite et développement des politiques :								
31 Etudes générales	0,95		0,86		1,17		1,06	
32 Connaissance environnementale	3,72		5,09		4,07		4,66	
33 Action internationale	0,96		0,98		1,00		1,17	
34 Information, communication, etc.	1,19		1,58		1,05		1,23	
Total Conduite et développement des politiques	6,82	-	8,51	-	7,29	-	8,12	-
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :								
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	3,30		3,73		3,62		3,44	
42 Immobilisations	2,61		3,32		9,29		9,60	
43 Gestion du personnel	12,06		12,97		13,43		13,78	
44 Charges de régularisation	1,20		5,73		8,75		5,41	
Total Dépenses courantes et autres dépenses	19,17	-	25,75	-	35,09	-	32,23	-
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)	4,94		6,42		6,98		7,45	
VI. Total	168,01	8,88	177,38	11,77	185,86	10,90	197,13	8,46

Lignes de programme (en M€)	2011		2012		TOTAL		Total IX ^{ème} programme	Taux de réalisation	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances		Subventions	Prêts et avances
I. Lutte contre la pollution :									
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	23,00		18,00		115,11	0,94	116,05	64%	100%
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	40,85	2,15	35,15	1,85	280,67	14,90	295,57	73%	73%
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	3,87	11,63	3,87	11,63	36,97	49,46	86,43	79%	53%
14 Elimination des déchets	3,00		3,00		12,86	0,58	13,44	53%	100%
15 Assistance technique à la dépollution	4,30		4,30		23,56		23,56	63%	
16 Primes pour épuration					56,70		56,70	100%	
17 Aide à la performance épuratoire	22,00		23,00		91,69		91,69	51%	
18 Lutte contre la pollution agricole	7,30		8,30		39,99		39,99	61%	
19 Divers pollution	0,60		0,60		3,13		3,13	62%	
Total Lutte contre la pollution	104,92	13,78	96,22	13,48	660,68	65,88	726,56	70%	59%
II. Gestion des milieux :									
21 Gestion quantitative de la ressource	4,70		9,70		20,12	1,05	21,17	28%	100%
23 Protection de la ressource	4,30		4,30		23,40		23,40	63%	
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	10,40		30,50		69,72		69,72	41%	
25 Eau potable	16,50		18,50		85,05	0,34	85,39	59%	100%
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	0,30		0,30		1,28		1,28	53%	
Total Gestion des milieux	36,20	-	63,30	-	199,57	1,39	200,96	50%	100%
III. Conduite et développement des politiques :									
31 Etudes générales	2,16		0,83		7,03		7,03	57%	
32 Connaissance environnementale	6,05		5,61		29,20		29,20	60%	
33 Action internationale	1,00		1,00		6,11		6,11	67%	
34 Information, communication, etc.	1,37		1,82		8,24		8,24	61%	
Total Conduite et développement des politiques	10,58	-	9,26	-	50,58	-	50,58	61%	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :									
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	4,44		4,88		23,41		23,41	60%	
42 Immobilisations	10,17		10,50		45,49		45,49	55%	
43 Gestion du personnel	14,57		15,07		81,88		81,88	64%	
44 Charges de régularisation	1,95		1,98		25,02		25,02	84%	
Total Dépenses courantes et autres dépenses	31,13	-	32,43	-	175,80	-	175,80	64%	
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)									
	7,76		8,19		41,74	-	41,74	62%	
VI. Total									
	190,59	13,78	209,40	13,48	128,37	67,27	195,64	65%	59%

Crédits de paiement de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2010
Exécutions 2007-2010 et prévisions 2011-2012

en M€	2007	2008	2009	2010
DEPENSES				
<i>I. Lutte contre la pollution :</i>				
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	24,44	16,51	16,94	16,31
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	38,86	41,48	45,70	53,02
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	17,59	14,72	16,81	11,46
14 Elimination des déchets	1,75	1,88	1,58	2,00
15 Assistance technique à la dépollution	3,85	3,63	3,49	3,15
16 Primes pour épuration	29,46	27,24	0,00	0,00
17 Aide à la performance épuratoire	0,00	0,00	23,44	21,00
18 Lutte contre la pollution agricole	7,96	2,73	4,23	8,18
19 Divers pollution	0,49	0,55	0,42	0,44
Total Lutte contre la pollution	124,40	108,74	112,61	115,56
<i>II. Gestion des milieux :</i>				
21 Gestion quantitative de la ressource	0,78	0,41	1,50	2,30
23 Protection de la ressource	2,01	1,92	2,55	2,87
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	5,53	5,65	5,10	6,85
25 Eau potable	18,40	14,19	8,71	11,67
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	0,38	0,20	0,15	0,25
Total Gestion des milieux	27,10	22,37	18,01	23,94
<i>III. Conduite et développement des politiques :</i>				
31 Etudes générales	0,95	0,76	1,22	0,94
32 Connaissance environnementale	3,72	5,09	4,08	4,66
33 Action internationale	0,57	0,87	0,92	0,94
34 Information, communication, etc.	0,83	1,64	1,05	1,23
Total Conduite et développement des politiques	6,07	8,36	7,27	7,77
<i>IV. Dépenses courantes et autres dépenses :</i>				
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	3,31	3,73	3,62	3,44
42 Immobilisations	2,61	3,32	9,29	9,60
43 Gestion du personnel	12,06	12,97	13,43	13,78
44 Charges de régularisation	6,77	5,73	8,75	5,41
Total Dépenses courantes et autres dépenses	24,75	25,75	35,09	32,23
<i>V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)</i>				
	4,93	6,42	6,98	7,45
TOTAL DES DEPENSES	187,25	171,64	179,96	186,95

	en M€	2011	2012	TOTAL pgme	Taux de réalisatio n
DEPENSES					
I. Lutte contre la pollution :					
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques		20,34	18,90	113,44	65%
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques		35,73	39,20	253,99	70%
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles		15,37	13,23	89,18	68%
14 Elimination des déchets		2,65	2,81	12,67	57%
15 Assistance technique à la dépollution		4,39	4,24	22,75	62%
16 Primes pour épuration		0,00	0,00	56,70	100%
17 Aide à la performance épuratoire		22,00	23,00	89,44	50%
18 Lutte contre la pollution agricole		6,02	6,94	36,06	64%
19 Divers pollution		0,57	0,57	3,04	63%
Total Lutte contre la pollution		107,07	108,89	677,27	68%
II. Gestion des milieux :					
21 Gestion quantitative de la ressource		2,51	4,01	11,51	43%
23 Protection de la ressource		3,61	3,84	16,80	56%
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		8,04	14,55	45,72	51%
25 Eau potable		12,65	16,48	82,10	65%
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin		0,29	0,28	1,55	63%
Total Gestion des milieux		27,10	39,16	157,68	58%
III. Conduite et développement des politiques :					
31 Etudes générales		2,16	0,83	6,86	56%
32 Connaissance environnementale		6,05	5,61	29,21	60%
33 Action internationale		1,08	0,99	5,37	61%
34 Information, communication, etc.		0,97	1,87	7,59	63%
Total Conduite et développement des politiques		10,26	9,30	49,03	60%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :					
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel		4,44	4,88	23,42	60%
42 Immobilisations		10,17	10,50	45,49	55%
43 Gestion du personnel		14,57	15,07	81,88	64%
44 Charges de régularisation		1,95	1,98	30,59	87%
Total Dépenses courantes et autres dépenses		31,13	32,43	181,38	65%
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)					
		7,76	8,19	41,73	62%
TOTAL DES DEPENSES		183,32	197,97	1 107,09	66%

Équilibre financier de l'agence Rhin-Meuse en 2010

AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

		CF 2008	CF 2009	CF 2010
Charges	Interventions	142.512	137.957	147.207
	<i>dont subventions versées</i>	129.080	125.453	133.927
	<i>dont contribution à l'ONEMA</i>	6.420	6.980	7.450
	<i>dont dépenses liées aux interventions</i>	6.727	5.462	5.817
	<i>dont frais financiers liés aux interventions</i>	285	62	7
	Personnel	12.966	13.425	13.775
	Fonctionnement	11.841	14.531	10.587
	<i>dont fonctionnement courant</i>	3.461	3.466	3.410
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	2.638	2.219	1.750
	TOTAL CHARGES	167.319	165.913	171.569
	Produits	Redevances	155.609	168.526
Redevances de prélèvement		21.057	21.303	20.311
<i>dont prélèvement pour l'eau potable</i>		10.853	11.705	11.756
<i>dont prélèvement pour l'irrigation</i>		121	149	16
<i>dont prélèvement industrie</i>		10.083	9.449	8.539
Autres redevances		310	2.821	3.559
Redevances de pollution et réseaux		79.267	141.955	145.916
<i>Collectivités</i>		59.572	12.672	130.538
<i>Agriculture</i>		128	58	56
<i>Industrie</i>		19.567	15.125	15.322
Redevances ante-LEMA		54.975	2.447	2.126
Gestion courante		3.112	3.447	1.570
<i>dont reprises sur provisions (78)</i>		1.635	2.407	447
TOTAL PRODUITS	158.721	171.973	173.482	
Résultat	= produits-charges	-8.598	6.060	1.913
CAF	capacité d'autofinancement		5.873	3.209
IAF	insuffisance d'autofinancement	7.614		
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	12.179	12.650	9.949
	Autres dépenses d'investissement	3.315	1.522	1.215
	Remboursement Capital	0	7.767	8.389
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	23.108	21.939	19.553
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	24.063	21.018	15.999
	Cessions d'immobilisations 775	31	0	8
	Autres ressources en capital	89	85	91
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	24.183	26.976	19.307
Equilibre = variation du FDR	= emplois - ressources	1.075	5.037	-246
Pour mémoire	Fonds de roulement au 31/12	34.785	39.822	39.576
	BFR	34.451	6.387	4.166
	Trésorerie	334	33.435	35.410

État des mandatements du IXème programme de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2010 (hors dépenses courantes)

en M€					
(au 31 décembre 2010)	Autorisations de programme	Crédits de paiement			Reste à mandater
	Cumul des décisions nettes d'engagement depuis le début du programme	Cumul des mandatements des années antérieures	Mandatements depuis le début de l'année	Cumul des mandatements depuis le début du programme	
	1	2	3	4=2+3	
I. Lutte contre la pollution :					
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	55,84	24,30	13,72	38,02	17,82
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	155,75	47,04	38,27	85,31	70,44
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	43,58	14,73	14,77	29,50	14,08
14 Elimination des déchets	5,54	3,63	1,58	5,21	0,33
15 Assistance technique à la dépollution	11,79	7,99	3,49	11,48	0,31
16 Primes pour épuration	56,70	56,70	0,00	56,70	0,00
17 Aide à la performance épuratoire	23,43	0,00	23,43	23,43	0,00
18 Lutte contre la pollution agricole	15,60	2,70	3,66	6,36	9,24
19 Divers pollution	1,49	1,07	0,42	1,49	0,00
Total Lutte contre la pollution	369,72	158,16	99,34	257,50	112,22
II. Gestion des milieux :					
21 Gestion quantitative de la ressource	7,03	1,19	1,50	2,69	4,34
23 Protection de la ressource	10,60	2,19	2,36	4,55	6,05
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	19,65	4,92	3,73	8,65	11,00
25 Eau potable	36,43	17,10	6,25	23,35	13,08
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	0,49	0,19	0,11	0,30	0,19
Total Gestion des milieux	74,20	25,59	13,95	39,54	34,66
III. Conduite et développement des politiques :					
31 Etudes générales	2,96	1,71	1,22	2,93	0,03
32 Connaissance environnementale	12,88	8,81	4,08	12,89	-0,01
33 Action internationale	2,94	1,18	0,90	2,08	0,86
34 Information, communication , etc.	3,83	2,39	1,05	3,44	0,39
Total Conduite et développement des politiques	22,61	14,09	7,25	21,34	1,27
TOTAL.....	466,53	197,84	120,54	318,38	148,15

État des mandatements des programmes antérieurs au IXème programme de l'agence Rhin-Meuse au 31 décembre 2010 (hors dépenses courantes)

(en M€)	Décisions nettes d'engagements au 01/01/2007	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2010 (1)	Mandatements				Restes à mandater (5)=(1)-(4)
			Années antérieures (2)	Prévus au cours de l'année 2010	Somme des mandatements 2010 (3)	Total des mandatements (4)=(2)+(3)	
6ème PROGRAMME :	550,04	550,04	550,04	0,00	0,00	550,04	0,00
-Subventions	550,04	550,04	550,04	0,00	0,00	550,04	0,00
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7ème PROGRAMME :	780,20	777,97	776,53	0,00	0,40	776,93	1,04
-Subventions	545,54	546,21	545,35	0,00	0,22	545,57	0,64
-Prêts	234,66	231,76	231,18	0,00	0,18	231,36	0,40
-Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8ème PROGRAMME :	524,45	520,21	498,37	6,59	6,63	505,00	15,21
-Subventions	482,40	478,74	459,46	5,75	6,45	465,91	12,83
-Prêts	42,05	41,47	38,91	0,84	0,18	39,09	2,38
-Avances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL programmes antérieurs	1 854,69	1 848,22	1 824,94	6,59	7,03	1 831,97	16,25

5. Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

L'agence réalise ses missions sur les 2 bassins Rhône-Méditerranée et Corse.

Le bassin Rhône-Méditerranée est le deuxième plus important du territoire français, par la superficie (130 000 km²) et par la population (15 millions d'habitants, jusqu'à +50% en période touristique) ; il compte 152 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côte.

L'état des lieux réalisé en 2005 estime que plus de 50% des cours d'eau, plus de 80% des eaux côtières et plus de 90% des eaux souterraines sont en bon état, mais seulement 30% des plans d'eau et 20% des eaux de transition. L'objectif 2015 a été fixé par le SDAGE à 66% de bon état écologique de l'ensemble des eaux superficielles, et à 82% de bon état des eaux souterraines.

Le coût du programme de mesures a été évalué à 5 Md€ dont 38% pour les travaux de réduction des pollutions ponctuelles, 20% pour la réduction des pollutions agricoles et 20% également pour la restauration des milieux aquatiques, 12% pour la lutte contre les inondations, 7% pour la protection de la ressource en eau, et le reste pour d'autres travaux.

Le bassin de Corse s'étend sur 8 700 km² pour 300 000 habitants (et jusqu'à 2,5 millions en période touristique) ; il compte 3 000 km de linéaire de cours d'eau et 1 000 km de côte. Le programme exceptionnel d'investissement en Corse (PEI), couvrant les années 2002-2017, prévoit que certaines subventions de l'agence de l'eau soient complétées par une subvention de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques au titre de la solidarité inter-bassins.

L'état des lieux réalisé jusqu'en 2005 fait apparaître le bon état de plus de 60% des cours d'eau et des masses d'eau côtières. L'objectif 2015 est de 91,5% des cours d'eau et 79% des eaux côtières en bon état (mais seulement 25% des eaux de transition).

Le coût du programme de mesures 2010-2015 a été évalué à 220 M€ dont 26% pour le maintien de la diversité biologique et la restauration de la continuité écologique, 21% pour des travaux portant sur la lutte contre les déséquilibres quantitatifs, 21% également pour des travaux de restauration de la morphologie, 18% pour le développement de la gestion locale, et 10% pour la réduction des pollutions domestiques et industrielles, le reste portant sur la connaissance et la réduction des pollutions agricoles.

Le siège de l'agence de l'eau est à Lyon, et l'agence dispose d'implantations également à Besançon, Marseille et Montpellier.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 9^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Les engagements de l'année 2010 s'avèrent légèrement inférieurs à ceux de l'année 2009 et également aux prévisions. Le niveau global des engagements est de 446 M€, soit 20 M€ inférieurs aux prévisions du fait essentiellement des sous engagements dans les domaines des réseaux d'assainissement (-12,5 M€), de la gestion-restauration des milieux aquatiques (-8,5 M€), de la protection de la ressource (-4,5 M€) et de l'eau potable (-4 M€). Les autres dotations atteignent le niveau attendu avec un dépassement avéré pour les aides aux stations d'épuration (+ 8 M€) et à la gestion quantitative de la ressource (+12 M€). Sont en hausse les aides à l'industrie (+9 M€), à la lutte contre les pollutions agricoles (+7 M€). Sont en légère progression les aides à la gestion-restauration des milieux aquatiques (+3,5 M€).

Les prévisions d'engagement pour les travaux sur les stations d'épuration ont été à nouveau augmentées (+9 M€ après +35 M€ en 2009 et +20 M€ en 2008), par transfert des dotations aux aides à la performance épuratoire. Les ajustements sur les autres lignes demeurent limités en 2010.

Situation financière de l'agence

Le budget initial 2010 de l'agence s'élevait à 462,9 M€ et son taux de réalisation a atteint 103,1 % (477,4 M€). Toutefois le résultat de l'exercice demeure négatif (-71,4 M€) et le fonds de roulement très faible puisqu'il atteint 1,2 mois de dépenses (contre 2 mois en 2009).

L'exécution budgétaire est de nouveau marquée par une nette progression des subventions mandatées par l'agence (386 M€ contre 365 M€ en 2009), dont la part versée au titre des programmes antérieurs s'amointrit (40 M€ contre 70 M€ en 2009). Le niveau des subventions versées devrait être maintenu en 2011, voire en hausse en 2012, même si une baisse des versements des aides relatives aux stations d'épuration est prévue, compte tenu du niveau d'engagements en diminution depuis 2010. Le montant des avances remboursables, quant à lui, poursuit sa diminution (1,2 M€ en 2010, contre 9 M€ en 2009).

On constate cependant que le maintien de l'enveloppe globale prévu pour 2010 s'est avéré possible du fait de recettes de redevances en hausse (393,5 M€ en 2010 contre 365 M€ en 2009) et proches des prévisions (396,6 M€), malgré un niveau des redevances prélèvement inférieur aux prévisions (-8,5 M€). Les recettes de redevances devraient encore progresser dans les années à venir et permettre de rétablir le niveau du fonds de roulement à environ deux mois de dépenses fin 2012.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, international

En matière de connaissance, le bassin Rhône-Méditerranée et Corse se caractérise par un bon niveau d'auto-surveillance des rejets industriels (1/3 des établissements équipés), et d'auto-surveillance des réseaux (55,3 % des agglomérations de + 10 000 EH). Dans les deux cas, le développement est cependant plus lent que prévu. Sur le second domaine, le conditionnement des primes à l'auto-surveillance, désormais étendu aux agglomérations de plus de 10 000 EH, devrait accélérer la dynamique.

En matière de planification, 7 nouveaux SAGE sont apparus dans les 2 bassins Rhône-Méditerranée et Corse depuis le début du programme et trois ont été approuvés. 37 sont désormais en cours, dont 16 mis en œuvre. Ils couvrent 34% de la surface des 2 bassins, résultat très inférieur à la moyenne nationale (56%). Historiquement, les 2 bassins avaient en effet privilégié les contrats de rivière ou de nappe.

Enfin, 2,49 M€ d'aides ont été attribués à des projets de coopération décentralisée, huit fois plus qu'en 2009. Cette augmentation est due à l'extension des aides aux pays d'Afrique francophone.

Mesures nationales de gestion de l'eau

La mise en conformité des dispositifs d'assainissement collectif à la directive ERU se poursuit au rythme prévu. 36 stations d'épuration de collectivités de plus de 2000 EH ont été aidées pour des travaux de mise en conformité, le rythme s'étant accéléré pour les ouvrages soumis à l'échéance de 2005 compte tenu de la nouvelle politique de l'agence qui supprime les primes à la performance épuratoire en cas de non conformité. Cependant certains ouvrages n'étant plus adaptés à l'évolution croissante des effluents collectés, 30 nouvelles non-conformités ont été identifiées. Ainsi, fin 2009, 48 stations étaient non conformes dont 7 au titre de l'échéance 2000.

Le bassin Rhône-Méditerranée est avec le bassin Adour-Garonne celui qui recourt le plus à l'irrigation. L'agence accuse un léger retard dans la réalisation des études des volumes prélevables mais doit achever l'ensemble des études restantes en 2012, rattrapant ainsi le retard de ces deux dernières années. Par ailleurs, trois chambres d'agriculture du bassin ont bénéficié d'une aide de l'agence pour la création d'organismes uniques.

Enfin, dans le domaine de la solidarité urbain-rural, l'agence a attribué 35,3 M€ d'aides en 2010, soit 140,6 M€ depuis le début du programme, respectant son objectif dans ce domaine.

Gestion territoriale de l'eau

L'agence a consacré 13,8 M€ d'aides à la lutte contre les pollutions diffuses, soit une très forte progression (+4 M€) sur cette politique essentielle à l'atteinte du bon état. Ces aides ont permis de financer 14 500 ha de MAE (contre 2 900 ha prévus), pour l'essentiel pour assurer la conversion à l'agriculture biologique. Cette accélération est liée à l'appel à projet lancé par l'agence il y a deux ans sur cette thématique et à l'élargissement des critères de la conditionnalité des aides. Par ailleurs, 459 nouvelles exploitations ont signé un PVE, en forte progression par rapport à 2009 (soit dix fois plus) en raison de l'élargissement des modalités d'aides retenu au niveau national dans le cadre du plan de développement rural hexagonal.

En ce qui concerne l'eau potable, 110 captages sont identifiés comme prioritaires au titre du Grenelle de l'environnement. Fin 2010, 96 bénéficient déjà d'une délimitation de leur zone de protection. L'agence ayant privilégié la maîtrise d'ouvrage locale a finalement lancé un marché d'assistance pour accélérer ce chantier qui a pris un certain retard.

La dynamique des travaux de protection des zones humides et de restauration des continuités latérales des cours d'eau est bonne en 2010 comme les années précédentes (400 km de rives restaurés, 154 ha de zones humides acquises). L'agence mène actuellement un travail de fond pour orienter la stratégie d'acquisition des zones humides vers les territoires à forte pression foncière.

De même, l'agence a obtenu des résultats en progrès sur la restauration de la continuité des cours d'eau (59 ouvrages ont été rendus franchissables contre 18 l'an passé). Les nouveaux contrats de rivière prévoient désormais systématiquement un volet sur la continuité écologique, et l'agence renforce sa mobilisation sur les ouvrages prioritaires.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En 2009, l'agence a exécuté ses missions avec un effectif de 382,08 ETPT, soit une forte baisse avec -14,3 ETPT par rapport à 2009, l'agence ayant anticipé une réduction importante de son plafond dans le cadre de la programmation triennale en cours.

Au plan interne, l'agence a conduit en 2010 une refonte de son système de contrôle de gestion qui a impliqué l'ensemble de la direction de l'agence. La démarche d'adéquation missions-moyens, initiée en 2008, s'est quant à elle traduite par le déploiement du Schéma prévisionnel des emplois, des effectifs et des compétences.

Les dépenses de fonctionnement ont à nouveau nettement baissé en 2010 (-2,56%), grâce à l'adaptation de son dispositif de contrôle de gestion et la recherche de nouvelles économies.

Autorisations de programme de l'agence Rhône-Méditerranée et Corse au 31 décembre 2010
Exécutions 2007-2010 et prévisions 2011-2012

Lignes de programme (en M€)	2007		2008		2009		2010	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances
I. Lutte contre la pollution :								
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	96,90	5,14	124,48		148,67	11,20	95,29	2,90
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	84,31		64,25		67,78		62,08	
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	11,74	2,04	19,14		10,84		19,54	0,00
14 Elimination des déchets	11,36		8,29		6,82		8,04	
15 Assistance technique à la dépollution	5,25		6,46		7,79		7,18	
16 Primes pour épuration	89,37							
17 Aide à la performance épuratoire	12,60		110,88		84,32		92,89	
18 Lutte contre la pollution agricole	7,60		1,60		5,80		13,04	
19 Divers pollution								
Total Lutte contre la pollution	319,13	7,18	335,11	0,00	332,02	11,20	298,06	2,90
II. Gestion des milieux :								
21 Gestion quantitative de la ressource	5,58		11,07		12,13	0,00	31,93	0,00
23 Protection de la ressource	8,95		7,47		10,68		9,61	
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	22,45		15,62		28,91		32,32	
25 Eau potable	44,05		40,05		37,03		39,31	
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	10,69		9,47		6,59		5,88	
Total Gestion des milieux	91,72	0,00	83,69	0,00	95,34	0,00	119,05	0,00
III. Conduite et développement des politiques :								
31 Etudes générales	8,53		6,63		6,18		6,37	
32 Connaissance environnementale	8,36		9,76		10,21		11,34	
33 Action internationale	0,54		0,36		0,26		2,38	
34 Information, communication, etc.	3,86		5,97		4,32		5,98	
Total Conduite et développement des politiques	21,29	0,00	22,72	0,00	20,97	0,00	26,07	0,00
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :								
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	10,06		11,41		13,06		11,47	
42 Immobilisations	1,02		1,07		1,43		0,90	
43 Dépenses de personnel	21,76		23,67		25,13		25,22	
44 Charges de régularisation	10,42		30,59		14,40		10,43	
Total Dépenses courantes et autres dépenses	43,26	0,00	66,74	0,00	54,02	0,00	48,02	0,00
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)	18,44		25,94		28,17		32,45	
VI. Total	493,85	7,18	534,19	0,00	530,52	11,20	523,65	2,90

Lignes de programme (en M€)	2011		2012		TOTAL		Total IXème pgme	TOTAL	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances		Subventions	Prêts et avances
I. Lutte contre la pollution :									
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	42,00	10,00	33,80	10,00	541,14	39,22	580,36	86%	49%
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	75,10		75,50		429,03	0,00	429,03	65%	
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	21,00	4,00	26,00	4,00	108,26	9,57	117,83	57%	16%
14 Elimination des déchets	8,00		8,00		50,51	0,00	50,51	68%	
15 Assistance technique à la dépollution	4,00		4,00		34,68	0,00	34,68	77%	
16 Primes pour épuration					89,37	0,00	89,37	100%	
17 Aide à la performance épuratoire	101,60		98,70		501,00	0,00	501,00	60%	
18 Lutte contre la pollution agricole	15,20		15,60		58,84	0,00	58,84	48%	
19 Divers pollution									
Total Lutte contre la pollution	266,90	14,00	261,60	14,00	1812,82	48,79	1861,61	71%	43%
II. Gestion des milieux :									
21 Gestion quantitative de la ressource	29,00	1,00	21,90	1,00	111,61	2,00	113,61	54%	0%
23 Protection de la ressource	13,80		14,00		64,51	0,00	64,51	57%	
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	48,80		58,80		206,90	0,00	206,90	48%	
25 Eau potable	43,60		43,60		247,64	0,00	247,64	65%	
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	7,50		7,50		47,63	0,00	47,63	69%	
Total Gestion des milieux	142,70	1,00	145,80	1,00	678,30	2,00	680,30	57%	0%
III. Conduite et développement des politiques :									
31 Etudes générales	9,50		9,50		46,70	0,00	46,70	59%	
32 Connaissance environnementale	9,50		10,80		59,98	0,00	59,98	66%	
33 Action internationale	1,00		1,00		5,54	0,00	5,54	64%	
34 Information, communication, etc.	4,40		4,40		28,93	0,00	28,93	70%	
Total Conduite et développement des politiques	24,40	0,00	25,70	0,00	141,15	0,00	141,15	65%	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :									
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	12,70		12,50		71,20	0,00	71,20	65%	
42 Immobilisations	1,50		1,50		7,42	0,00	7,42	60%	
43 Dépenses de personnel	26,00		26,50		148,28	0,00	148,28	65%	
44 Charges de régularisation	10,30		9,20		85,34	0,00	85,34	77%	
Total Dépenses courantes et autres dépenses	50,50	0,00	49,70	0,00	312,24	0,00	312,24	68%	
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)	36,90		34,90		176,81	0,00	176,81	59%	
VI. Total									
	521,40	15,00	517,70	15,00	3121,31	51,28	3172,59	67%	41%

Crédits de paiement de l'agence Rhône-Méditerranée et Corse au 31 décembre 2010
Exécutions 2007-2010 et prévisions 2011-2012

en M€	2007	2008	2009	2010
I. Lutte contre la pollution				
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	105,60	100,90	117,00	115,10
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	54,80	53,90	57,00	55,80
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	14,80	12,90	11,60	11,80
14 Elimination des déchets	11,20	8,40	6,80	8,00
15 Assistance technique a la dépollution	4,80	5,70	4,40	3,40
16 Primes pour épuration	89,40	0,00	0,00	0,00
17 Aide a la performance épuratoire	12,60	110,90	84,30	92,90
18 Lutte contre la pollution agricole	6,80	3,90	3,10	4,60
19 Divers pollution	3,30	1,20	0,10	0,00
Total	303,30	297,80	284,30	291,60
II. Gestion des milieux				
21 Gestion quantitative de la ressource	3,90	4,00	7,20	11,00
23 Protection de la ressource	3,10	3,90	4,10	5,60
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	17,10	16,30	19,90	20,90
25 Eau potable	42,50	33,30	35,50	34,90
29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	11,70	10,00	11,20	8,80
Total	78,30	67,50	77,90	81,20
III. Conduite et développement des politiques				
31 Etudes générales	2,50	3,70	4,40	6,00
32 Connaissance environnementale	5,60	6,90	10,60	9,60
33 Action internationale	0,00	0,20	0,30	0,40
34 Information, communication, etc.	1,00	4,50	3,70	3,90
Total	9,10	15,30	19,00	19,90
IV. Dépenses courantes et autres dépenses				
41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	10,10	11,40	13,10	11,50
42 Immobilisations	1,00	1,10	1,40	0,90
43 Gestion du personnel	21,80	23,70	25,10	25,20
44 Charges de régularisation	10,40	30,60	14,40	10,40
Total	43,30	66,80	54,00	48,00
50 Contributions à l'ONEMA	18,40	25,90	28,20	32,50
TOTAL DES DEPENSES	452,40	473,30	463,40	473,20

Agences de l'eau

	en M€	2011	2012	TOTAL pgme	Taux de réalisation
I. Lutte contre la pollution					
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques		89,10	85,30	613,00	72%
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques		54,30	73,40	349,20	63%
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles		16,10	19,60	86,80	59%
14 Elimination des déchets		3,80	4,80	43,00	80%
15 Assistance technique a la dépollution		3,70	4,10	26,10	70%
16 Primes pour épuration		0,00	0,00	89,40	100%
17 Aide a la performance épuratoire		101,80	98,70	501,20	60%
18 Lutte contre la pollution agricole		9,30	10,90	38,60	48%
19 Divers pollution		0,10	0,00	4,70	98%
Total		278,20	296,80	1 752,00	67%
II. Gestion des milieux					
21 Gestion quantitative de la ressource		14,30	18,80	59,20	44%
23 Protection de la ressource		9,10	9,50	35,30	47%
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques		27,80	35,70	137,70	54%
25 Eau potable		29,70	35,00	210,90	69%
29 Planification et gestion a l'échelle du bassin		8,90	6,70	57,30	73%
Total		89,80	105,70	500,40	61%
III. Conduite et développement des politiques					
31 Etudes générales		6,90	7,40	30,90	54%
32 Connaissance environnementale		10,90	12,00	55,60	59%
33 Action internationale		2,40	1,80	5,10	18%
34 Information, communication, etc.		4,50	4,30	21,90	60%
Total		24,70	25,50	113,50	56%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses					
41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel		12,70	12,50	71,30	65%
42 Immobilisations		1,50	1,50	7,40	59%
43 Gestion du personnel		26,00	26,50	148,30	65%
44 Charges de régularisation		10,50	8,20	84,50	78%
Total		50,70	48,70	311,50	68%
50 Contributions à l'ONEMA		36,90	34,90	176,80	59%
TOTAL DES DEPENSES		480,30	511,60	2 854,20	65%

Equilibre financier de l'agence Rhône-Méditerranée et Corse en 2010

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MEDITERRANEE CORSE

		CF 2008	CF 2009	CF 2010
Charges	Interventions	392.761	406.386	430.708
	<i>dont subventions versées</i>	356.354	363.015	386.245
	<i>dont contribution à l'ONEMA</i>	25.942	25.910	32.451
	<i>dont dépenses liées aux interventions</i>	10.464	21.146	12.012
	<i>dont frais financiers liés aux interventions</i>	0	0	0
	Personnel	23.673	25.133	25.221
	Fonctionnement	39.540	22.756	18.532
	<i>dont fonctionnement courant</i>	9.997	9.080	8.848
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	1.449	5.108	2.373
	TOTAL CHARGES	455.974	454.275	474.461
	Produits	Redevances	401.481	365.101
Redevances de prélèvement		71.847	83.798	85.992
<i>dont prélèvement pour l'eau potable</i>		57.449	70.839	72.918
<i>dont prélèvement pour l'irrigation</i>		1.471	1.411	2.033
<i>dont prélèvement industrie</i>		12.927	11.548	11.041
Autres redevances		0	10.942	15.114
Redevances de pollution et réseaux		154.224	268.556	291.330
<i>Collectivités</i>		130.273	250.297	173.105
<i>Agriculture</i>		323	110	76
<i>Industrie</i>		23.648	18.149	18.149
Redevances ante-LEMA		175.410	1.805	1.128
Gestion courante		9.517	11.696	9.490
<i>dont reprises sur provisions (78)</i>		401	2.901	614
TOTAL PRODUITS	410.998	376.797	403.054	
Résultat	= produits-charges	-44.976	-77.478	-71.407
CAF	capacité d'autofinancement			
IAF	insuffisance d'autofinancement	43.944	75.292	69.644
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	16.922	8.951	1.225
	Autres dépenses d'investissement	2.175	2.360	1.670
	Remboursement Capital	0	0	0
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	63.041	86.603	72.539
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	56.994	57.755	55.828
	Cessions d'immobilisations 775	35	27	0
	Autres ressources en capital	1.388	1.180	1.005
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	58.417	58.962	56.833
Equilibre = variation du FDR	= emplois - ressources	-4.624	-27.641	-15.706
Pour mémoire	Fonds de roulement au 31/12	91.646	64.005	48.299
	BFR	66.900	52.167	4.307
	Trésorerie	24.746	11.838	43.992

État des mandatements des programmes antérieurs au IXème programme de l'agence Rhône-Méditerranée et Corse au 31 décembre 2010

(en M€)	Décisions nettes d'engagements au 01/01/2007	Décisions nettes d'engagements actualisées au 31/12/2010 (1)	Mandatements				Restes à mandater (5)=(1)-(4)
			Années antérieures (2)	Prévus au cours de l'année 2010	Somme des mandatements 2010 (3)	Total des mandatements (4)=(2)+(3)	
6ème PROGRAMME :	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Subventions					0,00	0,00	0,00
-Prêts					0,00	0,00	0,00
-Avances					0,00	0,00	0,00
7ème PROGRAMME :	2 293,90	2 256,60	2 256,60	0,00	0,00	2 256,60	0,00
-Subventions	1 923,20	1 888,60	1 888,60	0,00	0,00	1 888,60	0,00
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	370,70	368,00	368,00	0,00	0,00	368,00	0,00
8ème PROGRAMME :	1 590,70	1 518,90	1 424,50	47,50	39,40	1 463,90	55,00
-Subventions	1 411,70	1 342,20	1 248,30	46,50	39,20	1 287,50	54,70
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	179,00	176,70	176,20	1,00	0,20	176,40	0,30
TOTAL programmes antérieurs	3 884,60	3 775,50	3 681,10	47,50	39,40	3 720,50	55,00

6. Agence de l'eau Seine-Normandie

Le bassin Seine-Normandie est le plus important du territoire français par la population (18 millions d'habitants, dont la moitié concentrée dans l'agglomération parisienne), et le quatrième par la superficie (100 000 km²) ; il compte 70 000 km de linéaire de cours d'eau et 600 km de côte, ainsi qu'environ 100 000 exploitations agricoles. Il concentre 40% de l'activité industrielle du pays.

L'état des lieux réalisé en 2005 établit que 20% des rivières sont en bon état écologique, 40% en bon état chimique, et 30% en bon état biologique. Au total, 70% des rivières présenteraient un risque de non-atteinte du bon état en 2015. 46 des 56 masses d'eau souterraines sont également en risque de non-atteinte du bon état. L'objectif de bon état inscrit dans le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux pour 2015 est de 58% des cours d'eau, 38% des eaux souterraines et 42% des eaux côtières et de transition.

Le coût du programme de mesures 2010-2015 a été évalué à 10 Md€, dont 53% pour les travaux de réduction des pollutions ponctuelles classiques ou microbiologiques, 28% pour les pollutions diffuses, 11% pour les substances dangereuses, et 8% pour les travaux de protection et de restauration des milieux aquatiques et des zones humides.

Le siège de l'agence de l'eau est à Nanterre, et l'agence dispose d'implantations également à Sens, Châlons-en-Champagne, Compiègne, Rouen, Hérouville-Saint-Clair (Caen) ; le secrétariat de la commission littorale du bassin est implanté à Honfleur.

MISE EN ŒUVRE ET RÉVISION DU 9^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Exécution du programme d'intervention

Le taux d'exécution des autorisations de programme de l'année 2010 (95%) se caractérise essentiellement par un niveau d'engagement nettement inférieur aux prévisions dans les domaines de l'industrie (-16,3 M€), de la lutte contre la pollution agricole (-10,1 M€), de la gestion quantitative de la ressource (-23,8 M€), de la restauration-gestion des milieux aquatiques (-24,6 M€) et de l'eau potable (-7,2 M€).

Seules les aides engagées pour la mise en conformité des stations d'épuration sont supérieures aux prévisions de 52,5 M€ et poursuivent leur progression (+17,6 M€). Elles devraient se maintenir à un niveau encore relativement élevé en 2011.

Globalement les engagements ont progressé de près de 10% entre 2009 et 2010, notamment dans les domaines des réseaux d'assainissement (+30 M€) et de la lutte contre la pollution agricole (+17,9 M€). A noter également une légère progression des aides à l'industrie (+4,1 M€), à l'eau potable (+3,3 M€) et à la gestion quantitative de la ressource (+4,3 M€). Par ailleurs, les engagements en matière de restauration-gestion des milieux aquatiques demeurent stables entre 2009 et 2010.

Les aides à la protection de la ressource demeurent à un niveau faible (7 M€), en deçà des engagements de l'année 2009 et des prévisions, du fait des difficultés d'avancement des travaux de protection des captages d'eau potable.

Situation financière de l'agence

Le budget de l'agence pour l'année 2010 s'élevait à 1 017,9 M€ et a été réalisé à 91%, taux d'exécution équivalent à celui des dépenses d'interventions.

Les aides versées, même si elles sont en deçà des prévisions, présentent toutefois une augmentation globale de + 155,9 M€ qui s'explique par la hausse des subventions (+87,8 M€) et des avances (+68 M€). Le taux de réalisation des subventions est malgré tout assez faible puisqu'il est de 83,7% et traduit principalement des versements de primes pour épuration nettement inférieurs aux prévisions (77,8 M€ contre 184,6 M€ prévus). En revanche, les avances remboursables sont supérieures de 22% par rapport aux crédits inscrits au budget 2010.

Les recettes de redevances (80% du total des recettes de l'agence), quant à elles, n'atteignent que 76% des prévisions et sont en baisse par rapport à 2009 (557,9 M€ contre 785,7 M€). Il est toutefois délicat de considérer ce résultat dans l'absolu du fait du changement de comptabilisation des produits à recevoir, entre le budget initial et le compte financier, suite à la demande de la tutelle et de la direction générale des finances publiques : la méthode comptable passe d'un enregistrement des recettes en année d'origine à un enregistrement des recettes en émissions de titres au cours de l'année comptable courant 2010. Les remboursements d'avances s'avèrent, quant à eux, stables et conformes aux prévisions.

L'agence n'a pas fait appel à l'emprunt auprès de la caisse des dépôts et consignations en 2010 et son compte financier présente un résultat négatif de 152 M€. Le prélèvement sur le fonds de roulement atteint 210,7 M€. Le fonds de roulement représente 2,5 mois de dépenses fin 2010.

L'année 2011 devrait voir un équilibre plus stable entre dépenses et recettes du fait de la stabilisation de la comptabilisation des redevances et de l'accélération des paiements suite aux engagements pris en 2009 et 2010.

RÉSULTATS ATTEINTS PAR L'AGENCE DANS SES DIFFÉRENTS DOMAINES D'INTERVENTION

Connaissance, planification, gouvernance, action internationale

En matière de connaissance, l'agence maintient un niveau élevé d'équipement assurant le suivi régulier des rejets : 34% des industries (sur la base de l'assiette de redevance déclaré), et 64% des réseaux des grandes collectivités (plus de 10000 équivalents habitant). L'agence se place, dans les deux cas, nettement au-dessus de la moyenne nationale.

En matière de planification, le développement des SAGE connaît un certain retard avec 8 SAGE approuvés contre 15 prévus pour fin 2012. L'agence avait en effet jusque là développé un outil de programmation différent, les contrats globaux, orientés sur un programme de travaux.

Concernant l'aide publique au développement (loi Oudin-Santini), l'agence a soutenu une trentaine de projets pour un montant total de 3,6 M€, principalement en Afrique subsaharienne et à Haïti. En matière de coopération, l'agence a lancé, en 2010, une coopération avec le Vietnam et l'Equateur visant à mettre en place, dans ces pays, les structures de gestion de l'eau analogues à celles existant en France.

Mesures nationales de gestion de l'eau

Le plan d'actions ERU se déroule conformément aux prévisions. La sélectivité mise en place (67% des crédits des lignes « assainissement » sont destinés à des mises en conformité) est un acquis décisif qui a permis d'atteindre le résultat actuel : il ne reste plus, sur le bassin, que 44 stations d'épuration de + 2 000 EH à mettre en conformité fin 2010, contre 61 fin 2009. L'objectif de 100% de conformité en 2012 sera atteint grâce à l'achèvement des travaux sur la plupart de ces stations en 2011.

Au niveau des aides spécifiques à la solidarité urbain-rural, les interventions de l'agence restent à un niveau très élevé, dépassant chaque année l'objectif. Elle a ainsi attribué, en 2010, 58 M€ d'aides contre 40 M€ prévus, essentiellement pour des projets d'assainissement collectif de petites unités d'épuration en milieu rural.

Gestion territoriale de l'eau

Concernant la lutte contre les pollutions diffuses, l'agence a su mobiliser les acteurs du bassin sur le PDRH qui atteint un niveau élevé d'engagement en 2010 : doublement des aides à 26 M€, triplement des surfaces de MAE aidées (24 000 ha, pour l'essentiel des MAE « grandes cultures »), et des aides à l'animation en faveur de l'agriculture biologique (1,1 M€). L'ouverture des conditions d'éligibilité et l'augmentation des taux d'aides de 40 à 75 % sont les principaux facteurs explicatifs de cette progression. L'agence a engagé une réflexion sur de nouveaux outils d'intervention, qui a été soumise au comité de bassin début 2011.

Dans le domaine de l'eau potable, l'agence concentre ses interventions sur les captages prioritaires, dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, soit 149 captages. Depuis la révision du programme de 2009, ceux-ci bénéficient d'une majoration des taux d'intervention qui a déjà permis le lancement d'un programme d'action sur 56 des 140 captages déjà délimités, avec une nette avance par rapport aux prévisions.

2 189 ha de zones humides ont bénéficié d'un accompagnement financier de l'agence contre 2 600 ha en 2009. Cependant l'objectif concernant les acquisitions marque un retard certain. L'agence a aidé l'acquisition de 159 ha contre 300 ha prévus. Au final, les résultats sur la période 2009-2010 restent nettement inférieurs à ceux de la période 2007-2008. Une accélération est donc nécessaire sur la fin du programme

Les résultats de l'agence ont en revanche progressé sur les aménagements d'obstacles à la continuité écologique. Elle dépasse sa cible et atteindra probablement la cible fixée par son contrat d'objectifs en 2012.

Fonctionnement de l'agence – Gestion interne

En 2009, l'agence a exécuté ses missions avec un effectif de 471 ETPT.

Au plan de l'organisation interne, l'agence a poursuivi en 2010 un travail de structuration de sa politique de management par objectifs, prévue dans le projet d'établissement. Dans le cadre de son système de management par la qualité, elle a réalisé un audit à blanc de l'ensemble de ses activités.

Après une année de baisse, les dépenses de fonctionnement apparaissent en hausse de +5,9% à 12,12 M€ (11,44 M€ en 2009, soit +2,2 % par rapport à 2008) en raison notamment d'une augmentation des prestations extérieures de 0,5 M€ (0,3 M€ de dépenses informatiques et 0,2 M€ de travaux d'entretien).

Les dépenses de personnel ont progressé de 2,75%, notamment en raison de l'amélioration de la consommation du plafond d'emplois.

Autorisations de programme de l'agence Seine-Normandie au 31 décembre 2010
Exécutions 2007-2010 et prévisions 2011-2012

Lignes de programme (en M€)	2 007		2 008		2 009		2 010	
	Subvention s	Prêts et avances	Subvention s	Prêts et avances	Subvention s	Prêts et avances	Subvention s	Prêts et avances
I. Lutte contre la pollution :								
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	210,70	17,60	241,10	3,40	262,80	111,30	267,50	124,18
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	116,10	48,40	91,80	41,10	108,40	43,80	130,30	51,87
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	7,90	20,00	9,00	17,30	13,20	21,40	24,40	14,32
14 Elimination des déchets	10,90	3,60	4,60	1,40	4,70		4,10	
15 Assistance technique dans le domaine de l'eau	3,00		1,50		2,20		4,30	
16 Primes pour épuration	92,80		134,30		110,00		112,00	
17 Aide à la performance épuratoire	14,70		17,50		17,10		13,90	
18 Lutte contre la pollution agricole	2,60		21,80		9,30		27,20	
19 Divers pollution	0,00		0,00		0,00		0,00	
Total Lutte contre la pollution	458,70	89,60	521,60	63,20	527,70	176,50	583,70	190,35
II. Gestion des milieux :								
21 Gestion quantitative de la ressource	9,80	0,30	4,90	1,20	2,60	0,20	6,17	0,92
23 Protection de la ressource	3,70		4,50	0,10	6,40	0,60	4,93	0,22
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	21,20		23,90		29,30		28,83	
25 Eau potable	34,50	47,80	57,20	50,80	49,40	52,80	60,10	45,45
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	4,30		3,30		4,20		5,36	
Total Gestion des milieux	73,50	48,10	93,80	52,10	91,90	53,60	105,39	46,59
III. Conduite et développement des politiques :								
31 Etudes générales	1,50		2,00		1,40		1,94	
32 Connaissance environnementale	13,70		11,50		6,10		17,66	
33 Action internationale	1,30		1,20		2,10		4,55	
34 Information, communication , etc...	1,60		2,30		3,00		3,20	
Total Conduite et développement des politiques	18,10	0,00	17,00	0,00	12,60	0,00	27,35	0,00
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :								
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	11,50		13,80		10,70		12,10	
42 Immobilisations	4,20		6,80		7,60		4,40	
43 Gestion du personnel	29,20		30,50		30,80		32,80	
44 Charges de régularisation								
Total Dépenses courantes et autres dépenses	44,90	0,00	51,10	0,00	49,10	0,00	49,30	0,00
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)								
	34,70		42,70		42,70		42,62	
VI. Total								
	629,90	137,70	726,20	115,30	724,00	230,10	808,36	236,94

Lignes de programme (en M€)	2011		2012		TOTAL		Total	Taux de réalisation	
	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances	Subventions	Prêts et avances		Subventions	Prêts et avances
I. Lutte contre la pollution :									
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	248,60	97,00	171,00	57,00	1 401,70	410,48	1 812,18	70%	62%
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	120,40	63,00	124,00	64,00	691,00	312,17	1 003,17	65%	59%
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	12,00	31,00	12,00	32,00	78,50	136,02	214,52	69%	54%
14 Elimination des déchets	5,40		5,90		35,60	4,09	39,69	68%	100%
15 Assistance technique à la dépollution	3,90		3,90		18,80	0,00	18,80	59%	
16 Primes pour épuration	121,00		126,00		696,10	0,00	696,10	65%	
17 Aide à la performance épuratoire	20,00		20,00		103,20	0,00	103,20	61%	
18 Lutte contre la pollution agricole	31,00		37,00		128,90	0,00	128,90	47%	
19 Divers pollution	0,00		0,00		0,00	0,00	0,00		
Total Lutte contre la pollution	562,30	191,00	499,80	153,00	3 153,80	862,76	4 016,56	66%	60%
II. Gestion des milieux :									
21 Gestion quantitative de la ressource	17,80		18,10		59,37	2,62	61,99	40%	100%
23 Protection de la ressource	8,30	2,30	9,30	3,00	37,13	6,22	43,35	53%	15%
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	46,00		52,00		201,23	0,00	201,23	51%	
25 Eau potable	40,00	68,00	41,00	68,00	282,20	332,85	615,05	71%	59%
29 Planification et gestion à l'échelle du bassin	3,20		3,30		23,66	0,00	23,66	73%	
Total Gestion des milieux	115,30	70,30	123,70	71,00	603,59	341,69	945,28	60%	59%
III. Conduite et développement des politiques :									
31 Etudes générales	1,20		1,70		9,74		9,74	70%	
32 Connaissance environnementale	19,30		19,30		87,56		87,56	56%	
33 Action internationale	1,50		1,50		12,15		12,15	75%	
34 Information, communication , etc...	1,80		1,80		13,70		13,70	74%	
Total Conduite et développement des politiques	23,80	0,00	24,30	0,00	123,15	0,00	123,15	61%	
IV. Dépenses courantes et autres dépenses :									
41 Fonctionnement hors amortissement hors personnel	11,80		13,50		73,40		73,40	66%	
42 Immobilisations	7,50		8,40		38,90		38,90	59%	
43 Gestion du personnel	34,20		35,10		192,60		192,60	64%	
44 Charges de régularisation					0,00		0,00		
Total Dépenses courantes et autres dépenses	53,50	0,00	57,00	0,00	304,90	0,00	304,90	64%	
V. Contributions à l'ONEMA (ligne de programme 50)									
	52,10		52,10		266,92		266,92	61%	
VI. Total									
	807,00	261,30	756,90	224,00	4 452,36	1 205,36	5 657,72	65%	60%

Crédits de paiement de l'agence Seine-Normandie au 31 décembre 2010
Exécutions 2007-2010 et prévisions 2011-2012

en M€	2007	2008	2009	2010
I. Lutte contre la pollution				
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	251,20	202,30	278,40	390,83
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	165,20	129,70	117,80	140,33
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	31,60	19,90	27,70	26,14
14 Elimination des déchets	9,40	5,90	6,10	4,18
15 Assistance technique a la dépollution	4,70	3,30	2,50	3,06
16 Primes pour épuration	93,30	134,30	91,50	77,87
17 Aide a la performance épuratoire	14,10	26,20	6,00	21,23
18 Lutte contre la pollution agricole	9,80	13,90	6,90	8,65
19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	579,30	535,50	536,90	672,29
II. Gestion des milieux				
21 Gestion quantitative de la ressource	7,00	4,60	6,20	3,97
23 Protection de la ressource	2,60	3,20	4,30	4,35
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	18,40	14,90	20,60	23,76
25 Eau potable	91,30	77,50	74,30	79,76
29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	3,40	3,20	3,10	4,77
Total	122,70	103,40	108,50	116,62
III. Conduite et développement des politiques				
31 Etudes générales	0,30	1,10	1,20	1,79
32 Connaissance environnementale	14,30	10,70	7,30	16,76
33 Action internationale	1,10	0,60	1,90	2,84
34 Information, communication , etc	0,90	1,90	3,10	2,64
Total	16,60	14,30	13,50	24,03
IV. Dépenses courantes et autres dépenses				
41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	11,50	13,00	11,50	12,11
42 Immobilisations	4,20	6,80	7,60	4,36
43 Gestion du personnel	29,20	29,70	31,60	32,74
44 Charges de régularisation	26,90	24,80	9,00	15,22
Total	71,80	74,30	59,70	64,43
50 Contributions à l'ONEMA	34,70	42,70	42,70	29,86
TOTAL DES DEPENSES	825,10	770,20	761,30	907,22

en M€	2011	2012	TOTAL pgme	Taux de réalisation
I. Lutte contre la pollution				
11 Installations de traitement des eaux usées domestiques	345,10	299,50	1 767,33	64%
12 Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	160,70	169,90	883,63	63%
13 Lutte contre la poll. des activités économiques hors agricoles	39,80	40,40	185,54	57%
14 Elimination des déchets	5,40	5,90	36,88	69%
15 Assistance technique a la dépollution	3,40	3,50	20,46	66%
16 Primes pour épuration	121,00	126,00	643,97	62%
17 Aide a la performance épuratoire	20,00	20,00	107,53	63%
18 Lutte contre la pollution agricole	28,20	32,50	99,95	39%
19 Divers pollution	0,00	0,00	0,00	
Total	723,60	697,70	3 745,29	62%
II. Gestion des milieux				
21 Gestion quantitative de la ressource	15,50	17,20	54,47	40%
23 Protection de la ressource	8,50	11,30	34,25	42%
24 Restauration et gestion des milieux aquatiques	37,30	48,20	163,16	48%
25 Eau potable	105,00	107,20	535,06	60%
29 Planification et gestion a l'échelle du bassin	3,20	3,30	20,97	69%
Total	169,50	187,20	807,92	56%
III. Conduite et développement des politiques				
31 Etudes générales	1,80	1,80	7,99	55%
32 Connaissance environnementale	14,10	14,30	77,46	63%
33 Action internationale	1,30	1,30	9,04	71%
34 Information, communication	1,90	1,90	12,34	69%
Total	19,10	19,30	106,83	64%
IV. Dépenses courantes et autres dépenses				
41 Fonctionnement hors amortissement et hors personnel	19,10	24,60	91,81	52%
42 Immobilisations	8,00	8,00	38,96	59%
43 Gestion du personnel	33,70	33,70	190,64	65%
44 Charges de régularisation	2,50	2,50	80,92	94%
Total	63,30	68,80	402,33	67%
50 Contributions à l'ONEMA	52,10	52,10	254,16	59%
TOTAL DES DEPENSES	1 027,60	1 025,10	5 316,52	61%

Équilibre financier de l'agence Seine-Normandie en 2010

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

		CF 2008	CF 2009	CF 2010
Charges	Interventions	585.269	563.655	640.703
	<i>dont subventions versées</i>	532.361	511.165	595.065
	<i>dont contribution à l'ONEMA</i>	42.660	46.608	29.862
	<i>dont dépenses liées aux interventions</i>	10.248	5.882	15.776
	<i>dont frais financiers liés aux interventions</i>	0	0	0
	Personnel	29.725	31.630	32.739
	Fonctionnement	36.458	20.392	23.382
	<i>dont fonctionnement courant</i>	11.853	11.444	12.118
	<i>dont amortissements et provisions (68)</i>	5.267	6.598	7.892
	TOTAL CHARGES	651.452	615.677	696.824
	Produits	Redevances	708.474	785.748
Redevances de prélèvement		64.767	94.627	67.666
<i>dont prélèvement pour l'eau potable</i>		58.253	83.750	59.772
<i>dont prélèvement pour l'irrigation</i>		1.351	1.630	307
<i>dont prélèvement industrie</i>		5.163	9.247	7.587
Autres redevances		0	11.283	18.954
Redevances de pollution et réseaux		643.707	677.516	463.904
<i>Collectivités</i>		623.641	643.368	464.655
<i>Agriculture</i>		453	921	-751
<i>Industrie</i>		19.613	33.227	0
Redevances ante-LEMA		0	2.322	7.414
Gestion courante		26.225	8.033	6.027
<i>dont reprises sur provisions (78)</i>		1.816	920	1.475
TOTAL PRODUITS	734.699	793.781	563.965	
Résultat	= produits-charges	83.247	178.104	-132.859
CAF	capacité d'autofinancement	86.924	183.743	
IAF	insuffisance d'autofinancement			126.462
Emplois (hors IAF)	Interventions (avances remboursables)	111.972	138.016	206.043
	Autres dépenses d'investissement	6.783	7.638	4.357
	Remboursement Capital	0	0	0
	TOTAL EMPLOIS (y compris IAF)	118.755	145.654	336.862
Ressources (hors CAF)	Remboursement d'avances	156.639	142.725	144.750
	Cessions d'immobilisations 775	908	42	22
	Autres ressources en capital	204	170	916
	TOTAL RESSOURCES (y compris CAF)	244.675	326.680	145.688
Equilibre = variation du FDR	= emplois - ressources	125.920	181.026	-191.174
Pour mémoire	Fonds de roulement au 31/12	197.342	381.914	190.740
	BFR	176.191	377.651	186.250
	Trésorerie	21.151	4.263	4.490

État des mandatemens des programmes antérieurs au IXème programme de l'agence Seine-Normandie au 31 décembre 2010

(en M€)	Décisions nettes d'engagements au 01/01/2007	Décisions nettes d'engagement actualisées au 31/12/2010 (1)	Mandatemens				Restes à mandater (5)=(1)-(4)
			Années antérieures (2)	Prévus au cours de l'année 2010	Somme des mandatemens 2010 (3)	Total des mandatemens (4)=(2)+(3)	
6ème PROGRAMME :	2 700,30	2 700,30	2 700,30	0,00	0,00	2 700,30	0,00
-Subventions	1 963,10	1 963,10	1 963,10	0,00	0,00	1 963,10	0,00
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	737,20	737,20	737,20	0,00	0,00	737,20	0,00
7ème PROGRAMME :	4 447,70	4 447,70	4 444,90	0,00	0,00	4 444,90	2,80
-Subventions	3 450,90	3 450,90	3 448,80	0,00	0,00	3 448,80	2,10
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	996,80	996,80	996,10	0,00	0,00	996,10	0,70
8ème PROGRAMME :	3 267,70	3 251,90	3 175,70	42,00	36,10	3 211,80	40,10
-Subventions	2 542,50	2 526,70	2 466,00	35,00	29,40	2 495,40	31,30
-Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
-Avances	725,20	725,20	709,70	7,00	6,70	716,40	8,80
TOTAL programmes antérieurs	10 415,70	10 399,90	10 320,90	42,00	36,10	10 357,00	42,90